

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

première partie :

Inventaire et analyse de la situation existante

avril 2005
corrections 2007
corrections fév. 2008

Auteur de projet :
spri PLANEKO
chemin du Stocquoy 1-3
1300 Wavre



Maître de l'ouvrage :
Ville de Rochefort
Place Albert 1^{er}, 1
5580 Rochefort



Schéma de Strucutre de Rochefort

TABLE DES MATIERES

A.	INTRODUCTION	5
A.1.	ORGANISATION DE L'ETUDE	7
A.2.	PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES	8
A.2.1	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU BUREAU	8
A.2.2	DOCUMENTS EXISTANTS MIS A DISPOSITION	8
A.3.	CONTEXTE REGIONAL	9
A.3.1	HIERARCHIE URBAINE	9
A.3.2	SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE REGIONAL	9
A.3.3	SYNTHESE	11
A.3.4	ANNEXES	11
A.4.	PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	12
A.4.1	ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS	12
A.4.2	LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE ROCHEFORT	12
A.4.3	LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE JEMELLE	13
A.4.4	LES AUTRES ENTITES DE LA COMMUNE	14
A.4.5	EVOLUTION CONTEMPORAINE	14
B.	ENQUETE CONCERNANT LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT	15
B.1.	MILIEU PHYSIQUE	16
B.1.1	METHODOLOGIE ET SOURCES	16
B.1.2	GEOLOGIE	16
B.1.3	GEOMORPHOLOGIE	17
B.1.4	DESCRIPTION DETAILLEE DES CARACTERISTIQUES DU CALCAIRE	18
B.1.5	PEDOLOGIE	26
B.1.6	RELIEF	28
B.1.7	EVALUATION ET SYNTHESE	29
B.1.8	ANNEXES	29
B.2.	HYDROLOGIE	30
B.2.1	METHODOLOGIE ET SOURCES	30
B.2.2	HYDROGRAPHIE GENERALE	30
B.2.3	ORO-HYDROGRAPHIE LOCALE	32
B.2.4	PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS	33
B.2.5	EAUX SOUTERRAINES	34
B.2.6	CLIMATOLOGIE	38
B.2.7	EVALUATION ET SYNTHESE	39
B.2.8	ANNEXES	39
B.3.	MILIEU NATUREL	40
B.3.1	METHODOLOGIE ET SOURCES	40
B.3.2	DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	40
B.3.3	ELEMENTS FAUNISTIQUES	41
B.3.4	ACTIONS PARTICULIERES EN COURS	43
B.3.5	EVALUATION ET SYNTHESE	46
B.4.	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	47
B.4.1	AGRICULTURE	47
B.4.2	SYLVICULTURE	50
B.4.3	EVALUATION ET SYNTHESE	55
B.4.4	ANNEXES	55
B.5.	STRUCTURE PAYSAGERE	56
B.5.1	METHODOLOGIE ET SOURCES	56
B.5.2	CONTEXTE PAYSAGER GENERAL	56
B.5.3	PRINCIPALES UNITES PAYSAGERES LOCALES	57
B.5.4	PRINCIPAUX POINTS DE VUE	59
B.5.5	EVALUATION ET SYNTHESE	60
B.6.	OCCUPATION DU SOL	61
B.6.1	SOURCES	61
B.6.2	OCCUPATION DU SOL EN 2003	61
B.6.3	EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL	62
B.7.	STRUCTURE DU BATI ET ESPACES PUBLICS	64
B.7.1	METHODOLOGIE ET SOURCES	64
B.7.2	ANALYSE	64
B.7.3	METHODOLOGIE D'ANALYSE DES AIRES BATIES	66
B.7.4	ANALYSE DES AIRES BATIES	68
B.7.5	SYNTHESE DES AIRES DE COHERENCE	74
B.7.6	ARCHITECTURE	78
B.7.7	SYNTHESE GENERALE ET EVALUATION	79

B.8.	CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET EMPLOI	81
B.8.1	SOURCES DE DONNEES	81
B.8.2	INTRODUCTION	81
B.8.3	POPULATION	82
B.8.4	EVOLUTION DE LA POPULATION.....	86
B.8.5	REPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSES D'AGES	90
B.8.6	TAILLE DES MENAGES.....	92
B.8.7	COMPOSANTES SOCIALES	94
B.8.8	COMPOSANTES DE LA POPULATION ACTIVE	95
B.8.9	CHOMAGE	96
B.8.10	SYNTHESE ET EVALUATION	97
B.8.11	ANNEXES.....	97
B.9.	PARC DU LOGEMENT	98
B.9.1	SOURCES ET METHODOLOGIE	98
B.9.2	OFFRE EN LOGEMENT ET EVOLUTION	98
B.9.3	PRIX DES IMMEUBLES.....	100
B.9.4	INVENTAIRE DES DISPONIBILITES EN TERRAIN A BATIR	101
B.9.5	EVALUATION	108
B.10.	EQUIPEMENTS, SERVICES COLLECTIFS	109
B.11.	ACTIVITES ECONOMIQUES	110
B.11.1	GENERALITE	110
B.11.2	TYPOLOGIE COMMUNALE	112
B.11.3	FONCTIONS COMMERCIALES	112
B.11.4	ACTIVITES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES	112
B.11.5	FONCTION TOURISTIQUE.....	113
B.11.6	SYNTHESE ET EVALUATION	114
B.12.	VOIES DE COMMUNICATION ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	115
B.12.1	RESEAU DE VOIRIES	115
B.12.2	RESEAU FERROVIAIRE	116
B.12.3	RESEAUX D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES.....	116
B.12.4	SYNTHESE ET EVALUATION	119
B.13.	MOBILITE	120
B.13.1	HIERARCHIE ET STATUT DU RESEAU	120
B.13.2	STATIONNEMENT.....	124
B.13.3	FLUX DE CIRCULATION MOTORISEE	124
B.13.4	PROJET SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	126
B.13.5	TRANSPORTS EN COMMUN.....	126
B.13.6	TRANSPORT A LA DEMANDE	132
B.13.7	DEPLACEMENTS LENTS.....	132
B.13.8	SECURITE ROUTIERE.....	134
B.13.9	SYNTHESE	138
B.13.10	ANNEXES	138

C. ENQUETE CONCERNANT LA SITUATION DE DROIT 139

C.1.	PLAN DE SECTEUR	140
C.1.1	DEFINITION.....	140
C.1.2	HISTORIQUE DU PLAN DE SECTEUR SUR L'ENTITE DE ROCHEFORT.....	141
C.1.3	ZONAGE DU PLAN DE SECTEUR.....	141
C.2.	PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT	143
C.2.1	ANCIENNE COMMUNE DE ROCHEFORT :	143
C.2.2	AVE-ET-AUFFE :	147
C.2.3	MONT-GAUTHIER.....	147
C.2.4	HAN-SUR-LESSE	147
C.2.5	LESSIVE	147
C.2.6	JEMELLE.....	147
C.3.	LOTISSEMENTS	148
C.4.	PATRIMOINE.....	148
C.4.1	SITES ET MONUMENTS CLASSES	148
C.4.2	LE REGLEMENT GENERAL SUR LES ZONES PROTEGEES EN MATIERE D'URBANISME (RGB/ZPU)	150
C.4.3	REGLEMENT GENERAL SUR LES BATISSES EN SITE RURAL (CWATUP ART. 417 A 430).....	150
C.5.	PATRIMOINE NATUREL.....	152
C.5.1	ZONE NATURA 2000	152
C.5.2	RESERVES NATURELLES.....	152
C.5.3	ARBRE ET HAIES REMARQUABLES	153
C.6.	REMEMBREMENT LEGAL DE BIENS RURAUX	153
C.7.	RENOVATION URBAINE	154
C.8.	PROPRIETE PUBLIQUE	154

D.	ANALYSE SYNTHETIQUE DES ZACC	155
D.1.	CONTEXTE LEGAL	156
D.2.	ANALYSE DES ZACC	158
D.2.1	REMARQUES GENERALES	158
D.2.2	ANALYSE ET COMMENTAIRES DES ZACC	159
E.	COMPTE-RENDU DES ATELIERS DE REFLEXIONS	161
F.	SYNTHESE GENERALE	162

LISTE DES CARTES

- I. Milieu physique
- II. Hydrologie - Eau de surface et Eau souterraine
- III. Structure paysagère
- IV. Occupation du sol
- V. Structure du bâti
- VI. Réserve foncière
- VII. Fonctions du bâti
- VIII. Impétrants
- IX. Mobilité
- X. Plan de secteur
- XI. Situation de droit

A. INTRODUCTION

Le Schéma de Structure Communal est un outil d'aménagement et de gestion du territoire communal. Son rôle est de traduire la politique communale afin de concevoir un développement du territoire cohérent sur l'ensemble de la commune.

Rappelons ci-dessous certains principes que nous appliquons pour réaliser le Schéma de Structure Communal.

Structurer pour hiérarchiser

Une des questions fondamentales sur le développement de Rochefort est la gestion de son cadre rural dans le processus d'urbanisation de cette partie de la Wallonie.

L'analyse de la répartition actuelle des noyaux villageois de la commune, notamment par rapport aux autres agglomérations de la Wallonie, est également une question fondamentale du développement de la commune.

Ces questions sont aussi applicables à l'intérieur des limites communales pour les espaces ruraux périphériques de la commune. Il sera fondamental de définir les notions de « Périphérie », de « Villages », de « Hameaux », de « Parcs résidentiels », d'« écarts ruraux »...

Le SSC traduira alors les objectifs de hiérarchisation et de densification des différents espaces identifiés dans la commune.

Structurer pour accueillir et développer

Le schéma de structure n'est pas un outil de « contraintes », mais un outil de « développement ».

La structure établie permettra d'accueillir, dans les meilleures conditions, les différentes fonctions (habitat, commerce, activité économique...) qui souhaitent s'installer dans la commune.

Le développement urbain et rural de l'habitat sera donc estimé et orienté vers un mode cohérent avec une hiérarchie et une densité définies en accord avec l'environnement urbanistique et naturel du territoire.

Une réflexion particulière sera également menée sur l'accueil et le développement d'autres fonctions : la nature et l'agriculture.

Structurer pour programmer

Le schéma de structure est également un outil de programmation. La carte des affectations est une vision de la commune à long terme. L'identification des actions favorables au renforcement de la structure établie est une étape importante.

Les Z.A.D. feront l'objet d'une attention particulière en vue de permettre au S.S.C. de constituer une référence à l'établissement de leur mise en œuvre.

A.1. ORGANISATION DE L'ETUDE

En plus d'un outil d'orientation du développement communal, le caractère opérationnel du S.S.C. se traduira par son utilisation aisée, au quotidien, par les membres de l'administration communale lors de différentes procédures administratives.

L'outil permettra aussi au personnel de l'administration communale de gérer au quotidien et d'implémenter les informations relatives au cadre bâti de la commune, tant pour les bâtiments à bâtir que pour les bâtiments à rénover, publics, classés, équipés ou non...

La partie « options » du Schéma de Structure constitue un outil pour atteindre ces objectifs, notamment par l'affinage du plan de secteur, la définition de recommandations et la mise en avant-plan de projets d'aménagements.

Le présent dossier représente la phase d'inventaire et d'analyse préalable à cette partie « options ». Il dresse la situation actuelle du territoire de la commune et la replace dans son évolution générale.

Chaque thème abordé est structuré de la même manière, à savoir :

- un rappel méthodologique et l'énoncé des sources utilisées pour le rapport
- un texte d'inventaire qui présente les données collectées
- une analyse de ces données et une synthèse sous forme d'un tableau AFOM (atout - faiblesse - opportunité - menace)

A.2. PRESENTATION DU BUREAU D'ETUDES

A.2.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Planeco est un bureau d'études spécialisé dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité et du géomarketing.

Planeco est agréé en Région wallonne, par arrêté ministériel, en tant qu'auteur de projet pour la réalisation de Schémas de Structure Communaux et de Règlements Communaux d'Urbanisme en Région wallonne.

L'équipe permettant de réaliser cet inventaire est constituée de :

THIERRY DEWEIRDT

Licencié en Géographie, Titulaire de l'agrément

FABRIZIO CIPOLAT

Ingénieur agronome, Coordinateur de l'étude

STEPHANIE PLASMAN

Ingénieur agronome, chargée d'études au niveau du milieu biophysique et de la mobilité

STEPHANE VIGNE

Ingénieur génie civil, architecte et urbaniste, chargé d'étude dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'ingénierie.

A.2.2 DOCUMENTS EXISTANTS MIS A DISPOSITION

Durant le début des années 90, la Commune avait entamé un premier projet de Schéma de Structure Communal. Un exemplaire de la situation existante et de l'évaluation avait été soumis à enquête publique du 1er au 30 juin 2004. Ce projet ne dépassa pas ce stade de la procédure.

L'auteur de projet de l'étude était l'asbl AULNE (Association des Urbanistes Diplômés de l'Université Catholique de Louvain).

Le document d'inventaire de 1994 (206 pages) ainsi que ses annexes et cartes associées ont été mis à disposition de PLANECO pour mener à bien sa mission.

A.3. CONTEXTE REGIONAL

Avant de détailler les caractéristiques locales de la commune, il est important de resituer le territoire communal par rapport à son contexte régional.

A.3.1 HIERARCHIE URBAINE

Le territoire communal de Rochefort est situé dans la province de Namur et plus précisément dans l'arrondissement de Dinant. Le territoire s'étend entièrement, dans la région agro-géographique de la Famenne.

En terme de hiérarchie urbaine, la ville de Rochefort se situe au niveau de la « Petite Ville¹ » et est comprise dans l'aire d'influence de Namur « Ville Régionale », distante de 54 km.

Les autres villes proches sont :

- au nord-ouest, Dinant, « Petite Ville bien équipée », située à 31 km
- au nord, Ciney, « Petite Ville bien équipée », située à 20 km
- à l'est, Marche-en-Famenne, « Petite Ville bien équipée », située à 14 km
- au sud, Saint-Hubert, « Petite Ville », située à 23 km
- au sud-ouest, Beauraing, « Petite Ville », située à 22 km

La carte 01. « Temps de parcours aux villes » illustre la proximité des villes et suggère leur influence.

On constate que la ville de Rochefort est accessible en moins de 10 minutes pour la plupart des villages situés sur son territoire, seules ceux situés au sud dépasse ce temps de parcours. Cette situation n'est toutefois pas trop dommageable pour Rochefort puisqu'il n'existe de ville de niveau hiérarchique supérieure au sud. Par contre, à l'ouest mais surtout au nord et à l'est des villes dites bien équipées sont assez facilement accessibles : Ciney et Marche-en-Famenne. On notera également le rôle « concurrentiel » de Beauraing pour les villages de la partie ouest du territoire.

A.3.2 SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE REGIONAL

Le document d'aménagement du territoire de référence en région wallonne est le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) adopté par le Gouvernement Wallon le 27 mai 1999.

Le SDER est défini au Code Wallon de l'Aménagement du Territoire (CWATUP) comme suit :

« Art. 13. § 1^{er}. Le schéma de développement de l'espace régional exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la Région wallonne.

§ 2. Le schéma indique :

1° l'évaluation des besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux ainsi que l'analyse des contraintes et potentialités du territoire de la Région wallonne ;

¹ Sources : Géographie de la Belgique 1992

2° les objectifs généraux d'harmonisation des activités, de mobilité, de gestion parcimonieuse du sol, de conservation et de développement du patrimoine dans la perspective du développement durable visé par le décret du 21 avril 1994 relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable ;

3° les options à prendre et les objectifs sectoriels à atteindre, notamment en matière de mobilité, d'équipements et d'infrastructures d'intérêt suprarégional ou régional.

§ 3. Le schéma peut indiquer :

1° la définition d'aires d'aménagement du territoire ;

2° les instruments à mettre en œuvre. »

Le projet de structure spatiale du SDER indique les éléments qui structurent le territoire régional.

On y a défini une hiérarchie (pôles / points d'appui / ...), des axes structurants (eurocorridor / voies ferrées / ...), des aires d'objectifs différenciés (aires de coopération, régions agro-géographiques).

En ce qui concerne la commune de Rochefort le SDER précise ceci :

Rochefort : Situé sur l'Eurocorridor Bruxelles-Luxembourg >

« un eurocorridor relie des aires métropolitaines et représente une zone caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international, pouvant servir d'appui à des dynamiques de développement sur le plan local.

Ces zones sont irriguées par des axes majeurs de communication et ont un caractère multimodal. Elles offrent la possibilité de développer en des endroits bien précis, selon les caractéristiques et les potentialités locales, des activités diverses de type industriel, de services, de formation, de tourisme, de valorisation des productions locales, etc ».

Rochefort : Région Fagne-Famenne >

« La Fagne-Famenne offre un intérêt certain grâce à ses territoires écologiques riches et contrastés.

Dans cette optique, certains sites doivent être protégés alors que d'autres ont, depuis plusieurs années déjà, acquis une vocation touristique toute particulière.

La valorisation intégrée de la présence de nombreux cours d'eau, de richesses géologiques et géomorphologiques, de sites historiques et de bourgades dont certaines ont entamé depuis quelques années une restructuration interne peut renforcer l'intérêt de cette région. Les atouts les plus prometteurs de la Fagne-Famenne résident sans doute dans la bonne desserte de certains pôles où se développent progressivement des activités artisanales et industrielles ».

Rochefort : Point d'appui touristique >

« Un certain nombre de pôles ont manifestement un rôle à jouer sur le plan touristique en raison de leurs caractéristiques propres sur le plan culturel et patrimonial et de leur situation au sein d'une zone touristique. Il en est ainsi de Binche, Rochefort, Durbuy, Spa ou Chimay.

Il s'agit dans ce cas de valoriser cet atout par des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes, tout en se souciant des attentes et des besoins des habitants ».

Point d'ancrage >

« Le fait d'être situé dans un eurocorridor permet de développer des activités basées sur des potentialités locales latentes ou de les amplifier. La carte de la structure spatiale souhaitée mentionne à titre d'exemple un certain nombre de ces points d'ancrage possibles. Ils ont été retenus en fonction des caractéristiques et des potentialités locales, mais d'autres pourraient être développés ».

« Marche, Ciney et Rochefort : ces villes définiront ensemble un point d'ancrage commun ».

A.3.3 SYNTHÈSE

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
HIERARCHIE	Le territoire communal présente un centre urbain dense : Ville de Rochefort	Les villes de Ciney au nord et de Marche-en-Famenne à l'ouest ne permettent pas d'envisager d'atteindre un niveau hiérarchique équivalent	- Proximité de villes bien équipées - Rayonnement vers le sud	Perte de rayonnement de la ville au profit de Marche, Ciney et Beauraing
SDER	- Statut de pôle d'appui permettant la justification de projet - Statut de point d'appui touristique permettant la justification de projet		- Proximité du pôle de Marche-en-Famenne - Localisation sur l'eurocorridor	

A.3.4 ANNEXES

A.4. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

A.4.1 ELEMENTS HISTORICO-CULTURELS

Avant l'intervention de l'homme, la forêt recouvrait toute la Famenne, à l'exception des affleurements rocheux rebelles à l'installation des ligneux mais dès le néolithique, la région fut habitée. Pour subvenir à leurs besoins, les peuplades mirent en culture les vallées et les plateaux. Petit à petit défrichée, la forêt finit par ne plus subsister que sur les versants ombrés.

On a découvert des « marchets » entre autres à Han-Sur-Lesse et Eprave.

Dans « Le grand livre d'Ardenne et de Gaume » de R. Brulet – édition Fondation Roi Baudouin - , l'on explique que ces marchets, vestiges de la préhistoire, sont des tertres assez bas et de plan circulaire constitués de pierrailles. Ces sépultures apparurent dans nos régions avec des guerriers appartenant à la civilisation de « céramique cordée » milieu du III^{ème} millénaire avant notre ère.

Un grand nombre d'éclats de silex et de pointes de flèches, trouvés dans les grottes de Han, témoignent encore de la présence humaine aux environs de 4000 à 3000 avant Jésus-Christ.

Ces grottes ont certainement servi de refuge aux populations locales lorsque les Proto-celtes d'Europe Centrale (entre 1000 et 650 avant J.C.) envahirent le pays.

Au deuxième siècle après J.C., la région, colonisée par les Romains, se développe en centres agricoles. Une voie romaine passait à Lavaux-Sainte-Anne ; elle se divisait en deux branches, l'une vers Han-sur-Lesse, l'autre vers Auffe et Belvaux. On a aussi reconnu l'emplacement de nombreuses villas romaines à Jemelle notamment. A Eprave, « au tienne delle Roche » les vestiges d'un ancien camp romain sont encore visibles. De l'époque mérovingienne (5 et 6^{ème} siècle après J.C.) subsistent encore de nombreuses sépultures.

Le nom du village de Han est d'origine germanique, il signifie « la boucle de la rivière ». On suppose que dès le 8^{ème} siècle après J.C. il occupait déjà sa position actuelle.

Au cours de l'histoire, aucune mesure ne fut prise pour sauvegarder les bois de la Calestienne, contrairement à ce qui fut fait dans les domaines seigneuriaux et abbaciaux de l'Ardenne. Les forêts ont toujours été appauvries et détruites, ce qui explique l'origine de nombreux taillis, broussailles et pelouses qui parsèment le territoire.

A.4.2 LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE ROCHEFORT²

Le développement de la ville de Rochefort s'est opéré en plusieurs temps.

Les jalons de cette évolution se situent principalement au Moyen-âge (fusion entre les deux entités de Behogne et Rochefort) et au XIX^{ème} siècle avec l'expansion économique.

L'histoire de Rochefort commence par celle du quartier de Behogne qui s'étend dans le bas de la ville autour de l'église.

² Source : Atlas du sous-sol archéologique « Rochefort »

Dès l'époque mérovingienne, probablement, Behogne est le siège d'une paroisse qui devient dès le début du IX^{ème} siècle (première mention connue) le centre d'un doyenné réunissant une dizaine de paroisses de la Famenne.

Behogne conservera son importance religieuse jusqu'à la révolution française. La présence d'une tour-donjon (origine milieu du XI^{ème} siècle) visible jusqu'à la fin du siècle dernier, attestait le rôle actif joué par Behogne au début du Moyen-âge.

Sur base d'un document écrit daté du XII^{ème} siècle, l'existence d'un château à Rochefort est confirmée. Il se dresse sur un promontoire dominant de plus de 50 m le lit de la rivière, à son pied se concentrait une bourgade fortifiée.

Sa puissance s'affirme en tant que siège des seigneurs de Rochefort et capitale d'un vaste comté dépendant du Prince-Evêque de Liège et du Duc de Luxembourg.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, le patrimoine des comtes est saisi par le gouvernement de la République française dont Rochefort fait partie.

L'habitat qui s'était développé le long d'un axe nord-sud (rue de Behogne-rue Jacquet), jusqu'au XIX^{ème} siècle, reliant les deux pôles principaux de la ville, tend à s'étendre maintenant du centre, d'est en ouest.

A.4.3 LE DEVELOPPEMENT URBAIN DE JEMELLE

Encore plus que pour Rochefort, le développement urbain de Jemelle passe sans transition importante de l'époque gallo-romaine au développement industriel du XIX^{ème} siècle.

La villa romaine appelée « Neufchâteau » marque le premier établissement humain d'une certaine importance sur le territoire de Jemelle.

La villa est établie à l'ouest du Jemelle actuel sur le dos arrondi d'un petit plateau appelé Malagne à environ 200m d'une petite nécropole de l'Age du Fer.

Comme la majorité des grands établissements ruraux de la Gaule du nord, la villa de Jemelle comprend plusieurs bâtiments répartis de façon plus ou moins dispersée sur une superficie atteignant environ 4,5 ha (330 X 150 m).

Le bâtiment le plus important qui renferme aussi l'habitation principale et le complexe balnéaire de la villa est une construction de 94 m de long sur 27 m de large.

Un vaste enclos vide de construction se greffe sur la façade principale.

Les bâtiments d'exploitations s'élevaient à l'est de cet enclos ; construits dans la même orientation que l'habitation principale, ils formaient des édifices non jointifs distants les uns des autres d'une quarantaine de mètres.

Cette disposition, qui diffère de celle des grandes fermes actuelles, était la caractéristique des villas romaines.

Entre l'époque de la construction de cette villa et le XIX^{ème} siècle, Jemelle ne connaîtra aucun développement urbain majeur.

Seules des implantations de grosses fermes dont celle du monastère des Récollets sont remarquées sur la carte de Vandermaelen de 1854.

Il faut attendre le XIX^{ème} siècle et la construction de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur-Arlon puis celle de Jemelle-Houyet pour voir passer Jemelle du stade de hameau agricole à une ville dont l'importance est accentuée par l'exploitation des carrières.

Si l'architecture globale de Rochefort reste plus rurale, et bourgeoise, l'image architecturale de Jemelle deviendra plus urbaine et ouvrière.

A.4.4 LES AUTRES ENTITES DE LA COMMUNE

Du fait de la proximité des rivières Lesse, Lhomme Wimbe et Vachaux, des établissements à vocation rurale existent depuis la plus haute antiquité : de nombreux sites archéologiques en témoignent à Eprave, Han-sur-Lesse, Belvaux etc....

Certains sites existent toujours, d'autres malheureusement ont disparu comme par exemple, les ruines du château de Han-Sur-lesse sous un parking en 1977 !

Si le développement des villages est devenu essentiellement linéaire le long des axes routiers, seuls Lavaux-Sainte-Anne et Eprave ont conservé un développement concentrique.

A.4.5 EVOLUTION CONTEMPORAINE

Au cours du dernier siècle, plusieurs modifications des limites de l'entité ont été réalisées suite aux fusions des communes

Actuellement l'entité de Rochefort a une superficie totale de 16.527 ha 27 a 21 ca dont 47 % sont des terres agricoles (principalement des prés et pâtures) et 43 % des espaces forestiers pour une population de 11.920 habitants en 2004.

B. ENQUETE CONCERNANT LA SITUATION EXISTANTE DE FAIT

B.1. MILIEU PHYSIQUE

B.1.1 METHODOLOGIE ET SOURCES

Cette partie de l'inventaire dresse le cadre physique du territoire communal. Il repose sur des documents de référence tels que :

- Carte géologique de la Belgique
- Carte des sols de Belgique n°176 E, 177 W, 185 E, 186 W, I.R.S.I.A. , 1959, 1979, 1992
- *Atlas du Karst*, Région Wallonne
- PCNSW / Région wallonne Convention n°216
- Géographie de la Belgique, Crédit Communal, 1992
- Inventaire du SSC de Rochefort, asbl AULNE, 1994
- Institut Royal Météorologique

B.1.2 GEOLOGIE

Description

La Calestienne (ou Famenne Calcaire) correspond à l'affleurement de roches primaires du Dévonien moyen et du Dévonien supérieur. Au nord, les roches sont représentées par les terrains du Frasnien ; au sud par les calcaires récifaux du Givetien ainsi que par les schistes macignos et calcaires du couvinien.

Le socle paléozoïque se compose de roches formées il y a environ 570 à 290 MA. Pour la plupart, ces roches sont d'origine marine, mais dans ce complexe apparaissent également des dépôts littoraux et continentaux, e.a. schistes houillers. Elles ont été affectées par des mouvements orogéniques et de cette façon, elles n'ont pas gardé leur stratification horizontale originelle, mais présentent des ondulations des plis ou des failles. Par suite des pressions et des températures élevées qu'ils ont subies, les dépôts meubles ont été transformés en roches cohérentes (grès, calcaires, schistes).

Durant le Dévonien, le continent situé au nord est constitué par des chaînes calédoniennes qui sont graduellement nivelées par l'érosion. Plus au sud, s'étend un vaste domaine marin.

Au cours du Dévonien, les transgressions marines progressent graduellement vers le nord. Ce fait a d'importantes implications concernant la répartition, le faciès et l'épaisseur des dépôts dévoniens.

Les couches les plus anciennes ne se sont déposées que dans le sud.

Du point de vue lithologique, le Dévonien moyen diffère assez nettement du Dévonien inférieur : des sédiments détritiques grossiers sont rares, sauf dans le nord, mais l'importance des calcaires augmente graduellement ce qui indique une diminution de l'apport détritique en provenance du continent nordique. Le Dévonien moyen comprend deux étages : à la base, le Couvinien, au sommet le Givetien.

Dans le Couvinien, le faciès méridional, apparaissant dans le sud du bassin de Dinant, est composé dans la partie inférieure de grauwackes et dans la partie supérieure par des schistes et des calcaires avec les premiers récifs.

Le Givetien est presque exclusivement constitué de calcaires.

En général, l'épaisseur du Dévonien moyen varie entre 1.500 m dans le sud et 300 m dans le nord du bassin de Dinant. Les calcaires du Dévonien sont exploités, souvent sur une grande échelle, pour des usages divers (carrières, ...).

Le Dévonien supérieur comprend deux étages : le Frasnien et le Famennien.

Au Frasnien le développement des calcaires récifaux atteint un maximum. Dans le sud du bassin de Dinant, se forment de grands récifs en forme de dômes, dénommés biohermes. Ils constituent de volumineuses masses calcaires au milieu de vastes zones schisteuses. Trois niveaux peuvent être distingués. Souvent, ces biohermes sont développés à l'aplomb l'un de l'autre (notamment dans la région de Rochefort). Les deux niveaux inférieurs se composent de biohermes de grandes dimensions, surtout le deuxième, tandis que dans le troisième niveau les biohermes sont de taille plus modeste. L'épaisseur totale du Frasnien varie entre 500-600 m dans le sud du bassin de Dinant. Les calcaires frasniens sont exploités comme marbre (rouge, gris ou noir) carrière proche de l'abbaye de Rochefort ; ils ont souvent été employés comme matériaux de construction, les dolomies sont exploitées pour la fabrication de concassés et de certains amendements agricoles.

Au Famennien la sédimentation redevient détritique, ce qui correspond au caractère plus régressif de l'étage. Celui-ci se présente sous deux faciès, à la base de schistes de la Famenne, surtout développés dans le sud du bassin de Dinant, et au sommet des psammites du Condroz. L'épaisseur varie entre 1000 m (dont 800 m de roches schisteuses) dans le sud et 600 m (dont 500 m de psammites) dans le nord du bassin de Dinant.

Evaluation

La structure géologique particulière de la commune amène certains commentaires :

- le sous-sol est un support de l'industrie extractive, il constitue en ce sens une activité industrielle importante pour la région
- le sous-sol calcaire a généré des phénomènes naturels remarquables et sensibles
- le sous-sol a composé des éléments paysagers importants (rochers des commandos à Jemelle, synclinal à Han-s-Lesse,... qui participent à l'attractivité touristique de la région

B.1.3 GEOMORPHOLOGIE

Le Givetien et le Couvinien sont formés de roches dures calcaires qui marquent nettement le relief, tandis que le Famennien et le Frasnien sont essentiellement schisteux et composés de roches plus tendres où les rivières ont pu circuler à leur aise en laissant sur leurs bords des terrasses anciennes plus élevées par rapport au niveau actuel des plaines alluviales. Ces strates adossées à l'Ardenne forment un plateau qui surplombe les dépressions de la basse Famenne. Le calcaire Givetien émerge comme une suite de collines ou « tiennes ».

Au nord-ouest de Rochefort, une surface, à relief très faiblement accidenté, s'est créée sur le complexe schisteux du Famennien inférieur, qui forme une vaste dépression (limon fin d'origine éolienne) a pu y être bien conservée, formant ainsi le plateau agricole de Gerny.

La partie Septentrionale de la commune de Rochefort est constituée de longs plateaux parallèles de direction NE-SO. L'action érosive différentielle sur les schistes tendres et sur

les psammites nettement plus résistants a engendré un relief accidenté. La Lesse et ses affluents traversent les différents plateaux en y creusant des vallées profondément encaissées. Ce relief en dents de scie va en s'amenuisant vers le sud.

Les phénomènes karstiques les plus importants de notre pays, à savoir les plus grandes grottes, les pertes de rivières, les vallées sèches, sont localisées dans les calcaires du Dévonien supérieur et moyen qui bordent le Nord des massifs de l'Ardenne et la partie méridionale de l'entité de Rochefort. C'est dans cette bande calcaire que se sont formées les grottes de Remouchamps, de Rochefort, de Han-Sur-Lesse ; c'est également dans cette bande calcaire que se trouve la perte de la Lesse.

B.1.4 DESCRIPTION DETAILLEE DES CARACTERISTIQUES DU CALCAIRE.

Au vu des caractéristiques géologique et géomorphologique générale de la commune, il nous est apparu important d'insister sur un phénomène particulier rencontré à Rochefort, à savoir le phénomène karstique. Ce chapitre permet de mieux appréhender le phénomène et informe sur ses sensibilités.

Introduction

C'est dans les roches calcaires et dolomitiques que se trouvent les grottes de Wallonie et, par la même occasion, les rivières souterraines et les principales réserves d'eau souterraines. C'est là aussi que s'observent les paysages particuliers, pelouses calcaires, falaises dénudées, rochers ruiniformes, qui rappellent une région célèbre de la Yougoslavie, le *Karst*, et qui ont pour cela été qualifiés de *karstiques*.

Le calcaire (à base de carbonate de calcium) et la dolomie (un peu moins fréquente que le premier, et constituée essentiellement d'un carbonate de calcium et de magnésium) ont la propriété de se dissoudre dans les eaux acides, même légèrement acides. Les eaux de pluie et d'infiltration peuvent donc, en parcourant ces roches, en élargir les fissures.

Répartition des phénomènes karstiques en Wallonie.

Des phénomènes karstiques s'observent, en Wallonie, dans le Poudingue de Malmédy, roche conglomératique rouge dont une partie des cailloux et une grande part du ciment sont calcaires.

Dans l'extrême-sud du pays, quelques calcaires d'âge secondaire (Triasique et Jurassique), pour la plupart impurs (c'est-à-dire mêlés à d'autres roches), recèlent aussi de grandes réserves d'eau et montrent des phénomènes de dissolution, mais sans grandes grottes importantes.

La craie du Crétacé (déposée durant l'ère secondaire), que l'on trouve sous la Hesbaye et dans le bassin de Mons est aussi soluble dans l'eau : chimiquement, c'est du calcaire; elle contient des réserves aquifères énormes; mais sa friabilité empêche le développement de grottes importantes.

En Wallonie, les phénomènes karstiques les plus célèbres (les grottes, ...), les paysages karstiques les plus beaux (falaises de la Meuse, rochers dolomitiques ruiniformes de Marche-les-Dames, "abannets" de la région de Couvin, ...) s'observent essentiellement dans des calcaires et dolomies d'âge primaire et dans le poudingue de Malmédy, formé à l'ère primaire également.

Au cours de l'ère primaire, deux périodes ont connu un grand développement des roches calcaires (et dolomitiques) : le Dévonien et le Carboniférien.

Au Dévonien moyen et supérieur, des dépôts calcaires se sont édifiés à travers toute la Wallonie sur plusieurs centaines de mètres d'épaisseur. Le principal témoin qui nous en reste - mais non le seul, loin de là! - est la longue bande calcaire qui s'étend de Chimay et Couvin à Remouchamps et Louveigné et qui recèle, entre autres, les "abannets" de Couvin, les grottes de Han et de Rochefort, de Hotton, de Remouchamps, le Vallon des Chantoirs, etc.

Durant le Carboniférien également, des dépôts calcaires et dolomitiques abondants ont eu lieu : ils ont laissé, entre autres, les nombreuses vallées calcaires du Condroz allongées d'ouest en est, et des grottes telles que celles de Dinant, de Goyet, de Comblain-au-Pont, etc.

Enfin, au Permien, un important cailloutis, riche en cailloux calcaires a rempli une dépression dans la région de Stavelot et de Malmédy; un ciment calcaire l'a, par endroits, fortement consolidé. C'est dans cette formation, plus fertile que les roches ardennaises acides qui l'entourent, que se trouve le trou Ozer, un abîme de plus de 40 mètres de profondeur.

A part une très petite partie des craies, tous les affleurements de roches karstiques de la Belgique sont situés en Wallonie.

Dans le cadre général du relief de la Wallonie, on peut schématiser comme suit la localisation des calcaires et dolomies d'âge primaire.

Le Massif ardennais *sensu stricto* comporte des roches acides, dépourvues de calcaire, sauf le petit bassin de Stavelot et Malmédy, d'âge permien, dont on a parlé plus haut.

A la bordure nord du Massif ardennais, les calcaires du Dévonien moyen et supérieur constituent un palier, sorte de replat dominant la Famenne et le Condroz; c'est la bande calcaire qui, dans sa partie occidentale porte aussi le nom de Calestienne.

La Famenne, qui s'étend au pied de la bande calcaire, est essentiellement schisteuse, mais un peu plus au nord, le Condroz, comporte de nombreuses dépressions occupées par des calcaires d'âge carboniférien.

Plus au nord encore, dans la vallée de la Meuse et sur ses versants septentrional et méridional, quelques bandes calcaires dévoniennes et carbonifériennes s'étendent également.

Outre leur importance au point de vue des réserves aquifères et des grottes, les calcaires et dolomies de l'ère primaire ont une importance économique liée à leurs usages divers : marbres, pierres de construction, graviers, pierres à chaux et à ciment pour les calcaires, tandis que la dolomie frittée est surtout utilisée en sidérurgie.

Les roches calcaires et dolomitiques de la province de Namur

La province de Namur est certes le haut lieu des phénomènes karstiques en Belgique. Elle abrite les deux plus grandes grottes du pays: la grotte de Han (développement total : 12 km) et la grotte de Rochefort (développement total : 6 km) toutes les deux dans les calcaires dévoniens. Elle recèle également la perle des grottes du Calcaire Carbonifère: La Merveilleuse, à Dinant.

Enfin, c'est encore dans la province de Namur que se trouvent les plus importants et les plus spectaculaires phénomènes karstiques anciens (c'est-à-dire anté-quater-naire): les abannets de Couvin et de Nismes.

Les phénomènes karstiques de la province de Namur sont développés dans deux unités structurales distinctes:

- le *synclinorium de Dinant*. C'est l'unité structurale dans laquelle toutes les formations carbonatées du Dévonien moyen et supérieur et du Dinantien atteignent leur maximum de puissance.

- le *synclinal de Namur*. Les épaisseurs des formations calcaires y sont moindres que dans le synclinorium de Dinant.

La majorité des phénomènes karstiques de la province de Namur sont situés dans le synclinorium de Dinant. Notons cependant que la "prestigieuse" grotte de Spy est localisée dans le synclinal de Namur de même que les différentes grottes des rochers de Marche-les-Dames.

Les différentes formations calcaires de la province de Namur

Le Dévonien a commencé par une vaste transgression, mais sa partie la plus supérieure, le Famennien, présente dans l'ensemble en faciès régressif: les psammites du Condroz représentent un faciès plus littoral que les schistes de la Famenne.

Les calcaires du Dévonien sont surtout développés à la bordure sud du synclinorium de Dinant. C'est dans la partie occidentale de la bande calcaire que ces formations atteignent leur plus grande puissance: le Couvinien et le Givetien y comptent chacun 400 m d'épaisseur : le Frasnien peut atteindre, dans la bande calcaire où son développement est maximum, près de 600 m. de puissance.

Les trois étages cités ci-dessus affleurent également dans d'autres régions: les bords nord et est du synclinorium de Dinant et le synclinal de Namur. Cependant, la puissance totale des calcaires dévoniens y est généralement inférieure à 500 m et, le plus souvent, seul le Frasnien contient des formations calcaires.

Malgré la diversité des unités tectoniques dans lesquelles se présentent les calcaires dévoniens, il faut remarquer que stratigraphiquement, ils surmontent les roches ardennaises (Dévonien inférieur) tandis qu'ils supportent les schistes famenniens (Dévonien supérieur). Cependant, topographiquement, la situation est souvent inverse: les roches résistantes du Dévonien inférieur dominent les calcaires du Dévonien moyen tandis que les schistes tendres du Dévonien supérieur se trouvent en dépression.

Les calcaires du Dévonien moyen sont de ce fait alimentés principalement par des eaux en provenance de régions où le Dévonien inférieur, très pauvre en carbonate de calcium, est dominant. Les eaux fournies sont douces, ce qui favorise leur action de dissolution sur les calcaires dévoniens. De ce fait, nous comprenons pourquoi les grottes les plus vastes (Rochefort, Han-sur-Lesse), les rivières souterraines les plus importantes, sont localisées dans les calcaires du Dévonien.

Le Dinantien ou Calcaire Carbonifère, en succédant au Famennien, nous indique la réinstallation d'un faciès carbonaté, signe d'une transgression envahissant les reliefs ardennais et même, finalement, une partie importante du Massif du Brabant. Les calcaires carbonifères d'âges tournaisien et viséen affleurent dans les mêmes unités structurales que les calcaires du Dévonien.

Comme pour ces derniers, la majeure partie des calcaires carbonifères affleure dans le synclinorium de Dinant. Dans la partie centrale du synclinorium, le Tournaisien et le Viséen peuvent atteindre chacun une puissance de 500 m.

Les calcaires carbonifères reposent stratigraphiquement sur les psammites famenniens et supportent les schistes houillers. Topographiquement, les schistes houillers sont en dépressions par rapport aux calcaires carbonifères qui sont surmontés par les psammites famenniens. Ces derniers comportant 10 à 20 % de calcaire, ils fournissent aux calcaires carbonifères des eaux très dures.

De ce fait, l'action de dissolution des eaux sur le calcaire est réduite, ce qui explique que les grottes sont moins vastes dans les calcaires carbonifères par rapport à celles développées dans les calcaires dévonien.

Le Carbonifère est surtout caractérisé par le grand nombre de dépressions karstiques anciennes (les "poches de dissolution" du Condroz et de la région d'Andenne) et les vallées sèches du Condroz et de la Marlagne. La grotte de La Merveilleuse et de Montfat, à Dinant ainsi que la grotte du Pont d'Arcole à Hastière se localisent également dans les calcaires carbonifères.

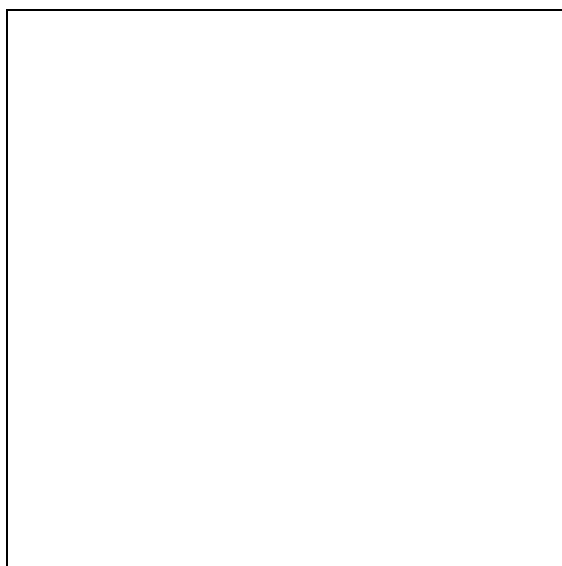
La province de Namur comporte encore bien d'autres richesses karstiques. Les rochers calcaires et dolomitiques de la vallée de la Meuse et d'ailleurs ont contribué à donner au paysage de la province des traits des plus originaux et à son sous-sol les principales de ses richesses.

Données géologiques concernant la carte 59/2

Les calcaires situés dans cette zone appartiennent à l'étage Dévonien et font partie de la bande de la Calestienne (bord sud de synclinorium de Dinant). Ils sont entourés de roches schisteuses et schisto-gréseuses appartenant au massif de la Haute Ardenne. L'essentiel des phénomènes karstiques sur la carte 59/2, appartenant d'ailleurs au réseau des Grottes de Han sont situés dans le Massif de Boine.

Ce massif calcaire constitué de roches du Givétien se présente comme un anticlinal dont l'axe est orienté Est-Ouest avec un plongement vers l'Ouest. Les calcaires y présentent une puissance atteignant 350m, les étages du Givétien inférieur et supérieur étant délimités par des schistes et des calcschistes (assise de Fromelennes) qui ont une incidence sur le comportement hydrodynamique de l'ensemble du massif et des circulations d'eau souterraine qui le parcourent.

Les roches qui constituent cette structure sont accidentées et présentent de nombreuses fractures dont plusieurs failles.



Le relief local se caractérise par une mise en dépression des roches schisteuses s'opposant à une mise en relief des calcaires. C'est ainsi que l'anticlinal de Wavreille occupe une position dominante fortement soulignée par la profonde vallée de la Lesse qui s'élargit considérablement lors de la traversée des schistes.

Si la structure géologique ainsi que le plissement et le faillage intense des roches dans cette zone sont des éléments très favorables à la constitution de réseaux et de vides karstiques importants, le développement exceptionnel des phénomènes karstiques de la zone de Han est avant tout lié à la Lesse. Cette rivière importante du point de vue de son débit se perd entièrement au contact des roches carbonnatées (perte du Gouffre Belvaux) pour réapparaître au Trou de Han à la sortie des réseaux souterrains de Han. La Lesse a été et reste un puissant moteur pour la karstification des calcaires de l'ensemble de ce massif.

Descendant de la Haute Ardenne essentiellement constituée de roches quartzo-pélitiques, la Lesse lorsqu'elle aborde les premières roches calcaires du Dévonien à Belvaux est caractérisée par une eau agressive qui attaque et dissout le calcaire.

S'étant établie durant le tertiaire sur un relief aplani recouvert de dépôts de sables et d'argile, la rivière s'est surimposée au socle primaire recoupant systématiquement les différents étages du Dévonien et du Carbonifère et mettant en relief les anticlinaux calcaires par érosion différentielle.

La Lesse souterraine et l'ensemble des réseaux karstiques faisant partie du système de Han (situé sous le massif de Boine) constituent un remarquable recoupement de méandre souterrain. Les méandres en surface entre le gouffre Belvaux et la Résurgence du Trou de Han sont abandonnés par le cours en surface de la Lesse à l'exception des périodes de fortes crues où la perte du Gouffre Belvaux sature et où la Lesse retrouve son cours aérien dans la Chavée.

Caractéristiques et description du karst

Les phénomènes karstiques de la carte sont à mettre en liaison avec les niveaux actuels ou fossiles de la Lesse et de la Lomme et du parcours souterrain de ces deux rivières.

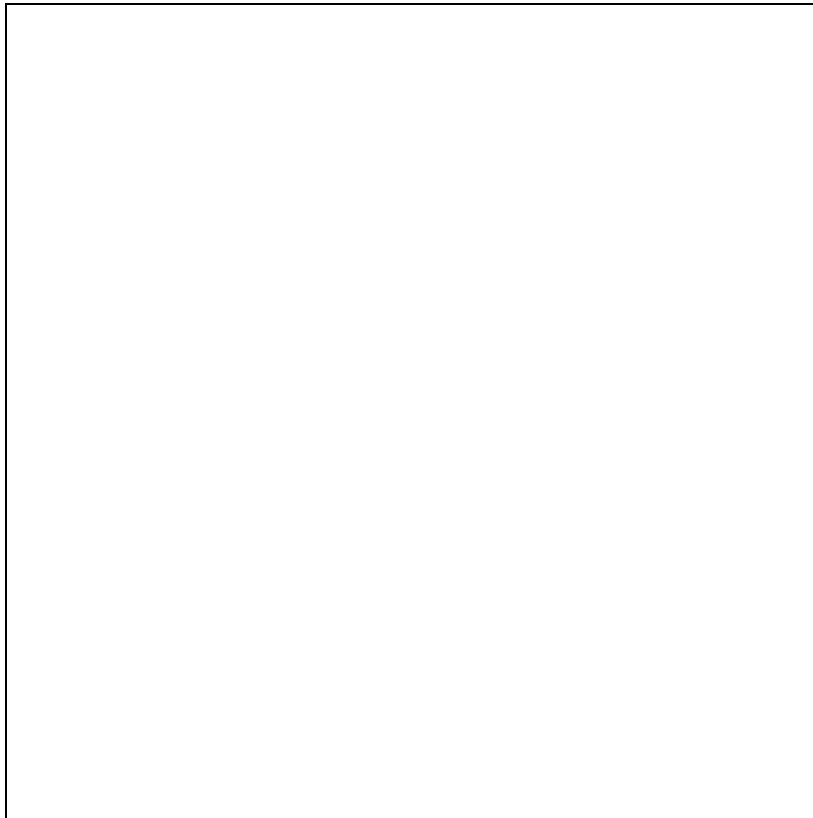
Par ailleurs, c'est dans cette zone que résurgent (à la Résurgence de type vauclusienne d'Eprave) les eaux des multiples pertes des rivières de la Lomme et de la Wamme (situées sur la carte 59/3 à l'est de la ville de Rochefort). Ces eaux qui ont fait un parcours souterrain depuis leurs pertes situées entre Hargimont et Rochefort à plus de 10km en amont voient leurs eaux rejoindre le collecteur naturel pour ressortir à l'air libre dans le lit de la Lomme à un km de sa confluence avec la Lesse.

Le trajet souterrain des eaux de la Lomme recoupe à de multiples reprises les méandres que forment son lit en surface. Cet écoulement beaucoup plus rectiligne permet aux eaux souterraines de rester dans les mêmes bancs calcaires enchassés dans les affleurements schisto-gréseux qui les entourent.

Données géologiques concernant la carte 59/3

Les calcaires étudiés sur cette carte sont du Dévonien (étage givétien & frasien) et font partie de la bande de la Calestienne. Cette zone fait partie du bord sud du bassin de Dinant et présente une série de grands plis longitudinaux résultant du plissement Hercynien. Dans la partie ouest de la carte, ces plis sont orientés E-W pour s'incliner progressivement à partir du méridien de Jemelle (orientation WSW-ENE).

Ces grands plis longitudinaux ont un profil assez complexe qui dans la zone de Rochefort développe des structures abondamment faillées, fortement déversées vers le nord et présentant des nappes de charriages qui sont en partie à l'origine de la largeur importante de certains affleurements calcaires à cet endroit.



Sur la carte de Rochefort un caractère structural important différencie cette zone du reste de la Calestienne: directement à l'est de la localité même, la bande calcaire s'élargit considérablement à la faveur d'un anticlinal complexe qui forme le plateau du Gerny.

Ce massif calcaire bombé sépare les deux grands bassins de la Famenne, à savoir celui de la Lesse et de l'Ourthe.

Le comportement des roches suivant leur nature diffère assez fortement face à l'intensité de la poussée tectonique et des plissements qu'elles ont connus. Ceci explique la présence de plissements secondaires très intenses et serrés notamment dans les calcaires (anticlinal d'Ave).

La structure stratifiée ou massive des calcaires (Givétien) a directement influencé l'orientation ou l'anarchie du développement des cavités et des réseaux souterrains. De même que la présence de niveaux argileux ou schisteux épais (et imperméables) encadre généralement les axes dans lesquels se sont développés les conduits karstiques majeurs, sauf quand la tectonique intervient.

Enfin la topographie actuelle de cette zone, caractérisée par des tiennes et des plateaux calcaires résulte de l'érosion différentielle; il est en effet probable qu'au cours du tertiaire (climat chaud) l'érosion continentale a décapé les reliefs faisant apparaître une pénéplaine post-hercynienne dans laquelle les calcaires solubles étaient en position de dépression. Au cours des phases climatiques froides du quaternaire, ces mêmes calcaires se révèlent nettement plus résistants que les schistes (roche gélive). Ces derniers s'éliminent facilement par les effets conjugués de l'érosion et des transports en masse, pour former les dépressions que nous connaissons aujourd'hui et qui entourent les barres calcaires.

Caractéristiques et description du karst :

La région de Rochefort est l'une des plus riches zones karstiques de Wallonie. Les phénomènes majeurs sont situés dans la bande de calcaire Givétienne qui s'étire dans le nord de la carte 59/3 allant de Rochefort à Jemelle; ces phénomènes font partie du système hydrogéologique de la Wamme et de la Lomme souterraines.

Les multiples pertes de ces deux rivières entre Hargimont et Rochefort voient leurs eaux rejoindre un collecteur naturel qui les emmène jusqu'à la résurgence vaclusienne d'Eprave (site 59/2-...) plus de 10km à l'ouest (sur la carte 59/2). Cette relation a été démontrée par traçage (Delbrouck 1974).

Cette importante résurgence draine également les eaux souterraines du flanc sud-est de l'anticlinal du Gerny (vaste plateau calcaire) où s'observent nombre de dolines et d'aiguilleux fossiles et qui est caractérisé par une absence complète de rivière et d'écoulement en surface.

Les premières pertes de la Wamme sont situées à Hargimont à plus de 10 km à vol d'oiseau de la résurgence d'Eprave. Plus en aval, à On, toute la Wamme s'engouffrait dans les pertes de Kerwée avant la construction d'un chenal de dérivation.

A Jemelle, face à la confluence Wamme-Lomme s'ouvre la Grotte du Fayt (59/3-70), vaste cavité à 3 étages de galeries en relation avec les niveaux successifs de la Lomme. Celle-ci coule à partir de Jemelle sur les calcaires givétiens et subit des pertes tantôt dans son lit, tantôt dans les cavités de sa rive gauche: gouffre au Mortier (59/3-69), Trou des Renards (59/3-64), Grotte du Pré au Tonneau (59/3-57). Certains des réseaux inférieurs de ces sites pénétrables présentent un précieux regard sur l'écoulement souterrain de la Lomme.

A l'entrée de Rochefort, la Lomme disparaissait complètement sous l'impressionnant porche du Nou Maulin (cavité de 1500m de développement). Aujourd'hui une digue artificielle empêche en temps normal la Lomme de rejoindre ce réseau. Cependant en période de hautes eaux (plusieurs fois par an) une partie de la Lomme passe au-dessus de cette digue pour rejoindre ce réseau karstique jusqu'à Eprave.

Cette colline calcaire artificiellement contournée par la Lomme est creusée de très nombreuses cavités et dépressions. Sur le plateau notamment s'ouvrent de vastes avens (Trou Marie-sac-Attrape, Val d'Enfer, Entonnoir de Lorette, Aven de Beauregard...) qui communiquent sous terre avec d'anciens conduits souterrains de la Lomme pour former la très belle Grotte de Rochefort (59/3-44).

Au fond de cette grotte touristique, un bras souterrain de la Lomme indique le niveau probable du collecteur sous l'actuelle plaine alluviale. En crue, les eaux peuvent monter d'une quinzaine de m pour atteindre le niveau de la Lomme superficielle.

Au-delà de la Grotte de Rochefort, une série de vastes et très caractéristiques dolines d'effondrement marquent le tracé souterrain présumé de la Lomme (Trou Châles 59/3-36, Fosse aux Ours 59/3-35, Dolines du Thier des Falizes 59/3-34)

Jusqu'à Eprave, les phénomènes karstiques se manifestent encore par la présence d'une dizaine de petites grottes et résurgences à différents niveaux dans le vallon. En 1972, c'est sur ce tracé souterrain que s'est ouvert le spectaculaire effondrement dans le lit aérien de la Lomme, entraînant une partie de la route Rochefort-Han (Delbrouck 1974).

L'étude et la campagne de traçages du système hydrogéologique de la Lomme (R. Delbrouck, 1974) font supposer à l'auteur l'existence:

1/ d'une vaste nappe remplissant les réseaux de fissures de la région karstique de Hargimont à Eprave mettant en communication tous les phénomènes karstiques actifs de ce système et assurant un débit continu à la résurgence d'Eprave.

2/ d'un réseau de collecteurs préférentiels drainant à la fois les pertes ponctuelles des rivières et la nappe des fissures suivant la fluctuation des débits et du niveau des eaux souterraines.

La résurgence d'Eprave réunit les eaux de trois collecteurs principaux: l'un provient de On, un autre du Fays, enfin le 3ème du Nou Maulin. L'ensemble de ces eaux transite sous terre par la zone faillée du Thier des Falizes via la Grotte de Rochefort.

B.1.5 PEDOLOGIE

Type de sol

Sur les limons épais du plateau de Gerny et sur les replats formés par les assises du Givetien, on trouve des sols de type brun lessivé.

Sur les sols des plateaux et des pentes, on rencontre des limons caillouteux à charges calcaires allant des sols bruns eutrophes (Ph = +/- 6,5) aux sols bruns calcaires (Ph = 7).

Sur les crêtes et sur les plateaux exposés au sud apparaissent des lithosols rendzinoïdes.

Les sols de la dépression couvinienne sont semblables à ceux de la Famenne humide, argileux et hydromorphes.

Au nord de la commune, sur les pentes exposées au sud, les assises du Faménien ont produit des sols bruns superficiels contenant une forte proportion de fragments de schiste. Sur les replats et sur les pentes ombrées, elle produit des sols bruns argilo-limoneux plus profonds et moins pierreux. Des « nappes de limon leossique » existent par endroits, donnant des sols limoneux peu caillouteux.

Au sud de la commune, des sols argileux couvrent les versants à pente faible et les fonds des larges vallées. Les sols limono-schisteux relativement lourds et peu épais occupent les bas plateaux et les pentes modérées des assises schisteuses. Les terrains à relief plus marqués sont coiffés par des sols limoneux à charge graveleuse et calcareuse.

La plupart des sols sont mal drainés et parfois boueux durant l'hiver.

Le tableau suivant présente la répartition des principaux types de sols rencontrés :

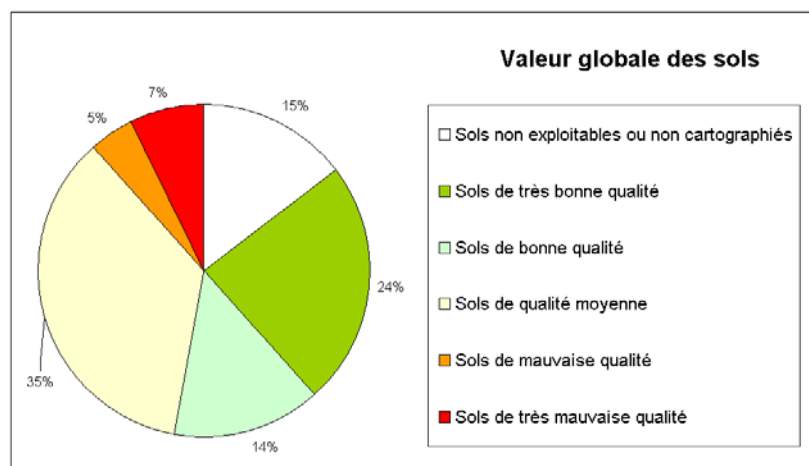
Type de sols		Répartition
Sols limoneux ou sur limon	8,1 %	Plateau du Gerny pour les sols limoneux épais et fond de vallée et plaine alluviale pour les sols sur limon.
Sols argileux ou sur argile	8,1 %	Principalement à l'ouest de Rochefort jusqu'à Eprave et autour de Lavaux-Ste-Anne
Sols à éléments grossiers entre 5 et 15%	14,2%	Bois de Villers-s-Lesse et entre Rochefort et Eprave
Sols à éléments grossiers schisteux supérieurs 15%	39,0%	Quasiment tout le nord de la Commune (ri de Vachau, Mont-Gauthier,...) et au sud de Rochefort ainsi qu'autour de Wavreille.
Sols à éléments grossiers calcaireux supérieurs 15%	13,5%	Une grande partie du sud de la Commune autour de Barvaux, Han-s-Lesse, Ave, Auffermann mais aussi dans les bois situés entre Rochefort et Jemelle
Sols à éléments grossiers graveleux supérieurs 15%	5,3%	On retrouve ces sols dans un triangle dont les sommets sont Han-s-Lesse, Villers-s-Lesse et Lavaux-Ste-Anne
Sols à éléments grossiers schisto-calcaireux supérieurs 15%	5,1%	Sols de transition entre les sols calcaire du sud et les sols schisteux du nord.

Autres	6,7 %
--------	-------

Valeur globale des sols

La valeur agronomique des sols peut être estimée à partir du texte explicatif de la carte des sols.

En appliquant les évaluations qui sont y estimées (voir annexe) on constate que :



Les cartes annexes montrent les différentes aptitudes selon le caractère forestier ou agricole de l'utilisation du sol.

On remarque l'hétérogénéité de la qualité des sols et l'absence de larges zones propices à la culture céréalière. Seul, le début du plateau du Gerny et certaine plaine alluviale présentent des bonnes potentialités.

On remarque également une bonne qualité moyenne de l'aptitude aux prairies dont l'exploitation est plus facile en cas d'hétérogénéité.

Enfin, les sols forestiers généralement très variables, tantôt moyennement aptes à aptes (Bois de Famenne, Bois de Monsieur, Bois de la donation royale,...) et tantôt des sols assez pauvres (sud de la commune).

En conclusion, nous pouvons dire que les sols de Rochefort sont très variés. Les valeurs ont des valeurs très différentes pour l'agriculture et le boisement. C'est pourquoi de manière globale leur valeur (boisement et agriculture) est moyenne.

B.1.6 RELIEF

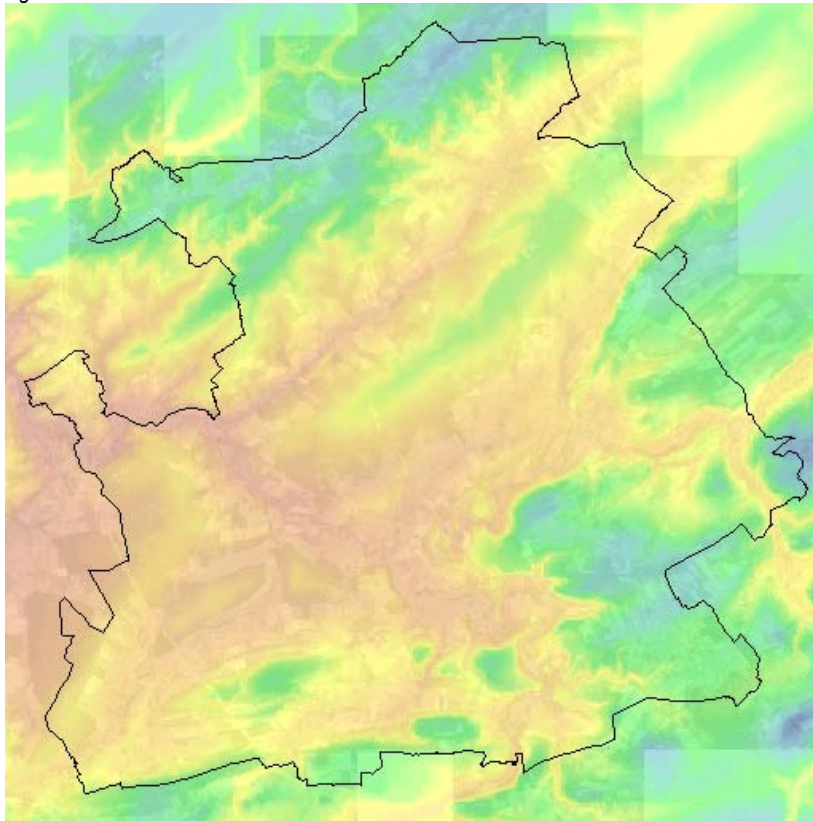
Description

Le relief de la commune est intimement lié à sa structure géologique. On retrouve donc les grands équilibres géomorphologiques décrits précédemment.

Du nord au sud, on retrouve :

- le dernier tige du Condroz qui s'élève à de 280 à 330 m,
- un replis au sud de Mont-Gauthier qui se situe entre 275 et 285 m,
- la vallée du ri de Vachau qui s'étend de 190 m à l'est jusqu'à 145 m à l'est,
- un second replis boisé du centre de la Commune à 240 m d'altitude,
- les vallées de la Lhomme et de la Lesse entre 170 et 140 m,
- les zones calcaires au sud de Rochefort qui sont parmi les points les plus hauts du territoire communal entre 280 et 310 m.

Figure 1. Schéma du relief communal



Evaluation

De manière générale, le milieu physique a influencé l'implantation des noyaux villageois traditionnels. Les développements urbanistiques et touristiques qu'a connu le territoire communal ont également composé avec le milieu mais avec d'autres critères de localisation.

Le relief a joué et joue encore un rôle dans cette dynamique d'occupation (stratégie militaire, visibilité, protection par rapport au phénomène d'inondation ou par rapport au vent dominant,

recherche d'une meilleure exposition au soleil, protection des meilleures terres agricoles, recherche de vues de qualité sur le paysage, ambiance touristique,...).

B.1.7 EVALUATION ET SYNTHESE

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
GEOLOGIE	- Gisements exploitable et exploité (emplois) - Bonne localisation de la Carrière des limites - Phénomènes géologiques spectaculaires (intérêt touristique) - Phénomènes karstiques remarquables (intérêt scientifique)	- Exploitation sources de nuisances (poussières, charroi) - Exploitation non renouvelable - Conflit d'usage ou compatibilité délicate pour les zones d'extraction au nord d'Ave-et-Auffe, au nord de Jemelle	- Réhabilitation des zones d'extraction en zone d'espace vert, ou vocation touristique,... - Opportunité particulière pour la zone des limites, la proximité de la E411 et ZAEM - Valorisation de la pierre dans les constructions locales - Utilisation de la thématique pierre pour développer des attractions touristiques (développement du musée du rail et de la pierre)	- À long terme, épuisement du gisement - Détérioration ou manque de mise en valeur des phénomènes géologiques spectaculaires - Détérioration ou manque de gestion des phénomènes karstiques - Surexploitation des attractions touristiques naturelles
SOLS	- Aptitude à la prairie permettant cette occupation du sol - Sols forestiers assez bons	Sols fortement hétérogènes où la culture céréalière ne peut pas s'envisager sur de grande surface	Mieux utiliser les connaissances scientifiques pour optimiser les productions forestières principalement	Epuisement des sols par une gestion peu intégrée
RELIEF	Les variations du relief ont généré des paysages diversifiés	Le relief trop vallonné peut s'avérer un obstacle à la circulation cycliste	Le relief local peut s'avérer intéressant dans le développement de certaines activités touristiques (sports aventures,...)	

B.1.8 ANNEXES

B.2. HYDROLOGIE

B.2.1 METHODOLOGIE ET SOURCES

Le chapitre suivant traite des interrelations entre le territoire communal et l'eau.

Les sources bibliographiques qui ont servi à la rédaction de ce chapitre sont les suivantes :

Etudes, atlas, publications

Atlas de l'Eau de la Wallonie, Ministère de la Région Wallonne – DGRNE, 1995

Rapport sur l'état de l'environnement wallon, *Tableau de bord de l'environnement wallon*, Ministère de la Région Wallonne – DGRNE, 2003 et 2004

Atlas de Wallonie, Ministère de la Région Wallonne – DGRNE, 1998

Rapport établi par la FUSAGx sur les zones inondables du bassin versant de la Dyle, dans le cadre de Contrat Rivière de la Dyle et ses affluents, Ministère de la Région Wallonne, 1996.

Etude biologique et physico-chimique de la Lhomme et de la Lesse à Rochefort, Travail de fin d'études présenté par Natacha Debruxelles, FUSAGx, 2000.

Etat des nappes phréatiques en Walonnie, Ministère de la Région Wallonne – DGRNE, 2004

Atlas du Karst, Région Wallonne

Sites internet :

www.aqualim.be

www.wandelenbacob.be

www.mrw.wallonie.be/DGRNE

B.2.2 HYDROGRAPHIE GENERALE

La Lesse est une des rivières les plus fantasques de Wallonie. De sa source à sa confluence avec la Meuse, elle offre généreusement de remarquables phénomènes karstiques: parcours et lacs souterrains, vastes labyrinthes de grottes et une vallée d'une grande beauté.

La commune de Rochefort se localise dans le bassin fluvial de la Meuse et plus précisément à l'intersection des sous-bassins 213, 214, 221, 234, 240, 242, 243, 244 et 245 du bassin versant de la Lesse. Le bassin versant de la Lesse couvre une superficie de 1.343,4 km².

La Lesse prend sa source à Recogne (commune de Libramont-Chevigny), dans le bois de Banê, à une altitude de 480m. Elle s'écoule ensuite vers le nord-ouest jusqu'à Daverdisse, où elle s'incurve subitement pour prendre la direction nord-est. Aux environs d'Han-sur-Lesse, elle reprend la direction du nord-ouest jusqu'à sa confluence avec la Meuse, à Anseremme, sur le territoire de la commune de Dinant.

Durant son parcours, la Lesse est rejointe par plusieurs affluents dont les plus importants sont l'Eau d'Our, la Marche, le Ry d'Ave, la Lhomme, la Wimbe, le Vachaux, le Biran, le Hilan et l'Ywenne.

Peu après sa source, aux alentours de Villance, la Lesse³ acquiert le statut de cours d'eau non navigable de première catégorie⁴. Elle est alors gérée par le Ministère de la Région Wallonne. Aux environs de Dréhance, elle change de statut et passe au statut de cours d'eau navigable. Elle est alors gérée par le Ministère de l'Équipement et des Transports.

Avant leur confluence avec la Lesse, l'Eau d'Our, la Marche, la Lhomme¹ et la Wimbe possèdent également le statut de cours d'eau non navigable de première catégorie. Le Vachaux, le Ry d'Ave ainsi que d'autres affluents précédemment cités font par contre partie de la seconde catégorie de cours d'eau non navigable et sont gérés par la Province.

La Lesse, à la station d'Eprave, présente de faibles débits annuels moyens (7 à 10 m³/s -données moyennes entre 1993 et 2003-), à peine plus élevés qu'à l'étiage (3 à 4 m³/s). Des fluctuations importantes de ces débits peuvent cependant subvenir plusieurs fois par an, faisant varier le débit de 4m³/s à 50m³/s d'un mois à l'autre. Un à deux événements de crue importants sont à noter tous les deux à trois ans environs.

Les vallées de la Lesse et de ses affluents offrent une diversité remarquable de biotopes et le paysage pittoresque d'une dissection marquée du plateau, avec des versants parfois raides, souvent boisés, et des grottes remarquables. Plusieurs réserves naturelles bordent ces cours d'eau comme par exemple le long du Biran et de la Wimbe.

La Lesse ne fait actuellement pas l'objet d'un contrat rivière, à contrario d'autres cours d'eau de même importance de notre pays. Son sous-bassin rencontre toutefois les conditions nécessaires pour la mise en place d'un tel contrat et pourrait dans ce cadre faire l'objet d'un contrat rivière sous peu.

Ces informations sont reprises sur la carte du réseau oro-hydrographique local.

Qualité des eaux

En terme de qualité des eaux, l'atlas de l'eau de la Wallonie indique que les eaux de la Lesse étaient de très bonnes qualités physico-chimiques (indice de qualité < 5), en 1986 comme en 1990, sur l'ensemble de son parcours à l'exception du point de confluence de la Lesse et du Biran qui présentait une bonne qualité physico-chimique (indice de qualité compris entre 5 et 7). Cette qualité des eaux a été évaluée à partir de la demande biologique en oxygène (DBO5) et des concentrations en oxygène et en azote ammoniacal.

En terme de qualité biologique, ce même atlas mentionne, qu'entre 1986 et 1992, les eaux de la Lesse étaient de globalement bonne qualité. Quelques points de qualité moindre sont cependant relevés : sur la Lesse dans la commune de Libin (moyenne à mauvaise) ainsi qu'aux points de confluence de la Lhomme (moyenne), du Vachaux (moyenne) et du Biran (mauvaise) avec la Lesse.

Entre 2000 et 2002, la qualité biologique globale des eaux de la Lesse était bonne à excellente selon les points de mesure, à l'exception du point de confluence du Biran avec la Lesse.

En 1996 et en 2002, la qualité des eaux en terme de contenu en matières azotées (hors nitrates) était globalement bonne sur l'ensemble des stations du bassin versant de la Lesse.

3 Notons que la pratique du Kayak est autorisée sur une bonne partie des parcours de la Lesse et de la Lhomme, du moins pendant une partie de l'année.

4 Selon la loi relative aux cours d'eau non navigables, les cours d'eau non navigables sont classés en trois catégories :

- première catégorie : les parties des cours d'eau non navigables en aval du point où leur bassin hydrographique atteint au moins 5000 ha.
- deuxième catégorie : les cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci qui ne sont classés ni en première, ni en troisième catégorie.
- troisième catégorie : les cours d'eau non navigables ou partie de ceux-ci, en aval de leur origine, tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la commune où est située cette origine.

Une légère amélioration de la qualité des eaux peut même être notée entre 1996 et 2002 pour ces stations.

Par contre, la qualité des eaux de surface en terme de contenu en matières organiques et oxydables, bien que globalement de bonne qualité, semble s'être légèrement détériorée entre 1996 et 2002 pour quelques stations de ce bassin versant.

Les traces de pesticides relevées dans le bassin versant ici étudié sont inférieures au seuil de danger pour l'homme. Ceci s'explique entre autres par la faible densité d'habitat de la région et la faible proportion de terres affectées aux cultures.

Ainsi, le faible niveau de pollution de la Lesse et, dans une moindre mesure, de la Lhomme permettent le bon développement de populations piscicoles (truite, ombre, vandoise) et d'une faune et flore benthique importante.

B.2.3 ORO-HYDROGRAPHIE LOCALE

La vallée de la Lesse constitue l'épine dorsale de la structure oro-hydrographique de Rochefort. Le fond alluvionnaire est tantôt plat, tantôt abrupt. Les versants sont abrupts et découpés. Durant des siècles, la Lesse, la Lhomme et le ruisseau d'Ave ont en effet attaqué le calcaire givetien, y creusant des cluses, des défilés et des grottes qui constituent autant de phénomènes karstiques remarquables observables dans la région.

La Lesse reçoit, sur la commune de Rochefort, plusieurs affluents sur ses deux rives : le ri des Boyês, le rau de la Planche, le ri d'Ave, la Lhomme, le ri Doyinle, la Wimbe, le Vachaux, le rau des Auges et le rau de Feneffe.

Le ri des Boyês provient des environs du village de Bure et se jette dans la Lesse à hauteur de Lomme. Il possède un affluent nommé le rau de la Vau de Telnal.

Le rau de la Planche prend sa source au Fond Saint Martin et rejoint la Lesse peu après la sortie des grottes de Han.

Le ri d'Ave débute à Fays Famenne et conflue avec la Lesse entre Han-sur-Lesse et Eprave.

La Lhomme prend sa source au nord de la Haute-Bras. Elle serpente au travers des communes de Libramont-Chevigny, Libin, Saint-Hubert, Tellin et Nassogne avant d'atteindre la commune de Rochefort où elle traverse Jemelle, Rochefort et Eprave avant de se jeter dans la Lesse au sud de ce dernier. Parmi les affluents de la Lhomme traversant la commune de Rochefort, citons la Wamme, le rau de Haie Lagaisse et le Biran.

Le ri Doyinle prend sa source au sud du bois de Famenne et se jette dans la Lesse après Lessive.

La Wimbe prend sa source dans le bois de Gerhène, au nord-ouest de Haut-Fays. Au fil de son parcours, elle passe à l'est de Froidfontaine, traverse Revogne et Lavaux-Sainte-Anne et contourne Villers-sur-Lesse pour se jeter dans la Lesse au nord de ce dernier. Différents affluents rejoignent ce cours d'eau au long de son parcours. Sur la commune de Rochefort, on note entre autres le rau de Gongon et le rau de Jawet.

Le Vachaux trouve sa source à l'ouest de Hogne (lieu-dit le Pachi). Il passe à l'est des villages de Frandeux et Briquemont avant de confluer avec la Lesse à l'ouest de Jamblinne, à proximité du Château Royal.

Le rau des Auges débute au nord-est du bois des Auges. Il rejoint la Lesse à Ciergnon.

Le rau de Feneffe trouve son origine dans le bois de Mont-Gauthier où il est rejoint par deux affluents : le rau de Mallosse ou de Catoye et le rau del Deffe. Il rejoint la Lesse à l'ouest de Ciergnon et au nord de Vignée.

Le relief engendré par ces cours d'eau s'accroît du sud-est vers le nord-ouest. Le plateau au substrat essentiellement limono-caillouteux dans lequel ils s'enfoncent est en effet incliné dans la direction sud-est/nord-ouest. Il présente parfois fortes pentes.

La Lesse quitte Rochefort au sud de Vignée, à une altitude de près de 140 mètres, tandis que le plateau culmine à plus de 250 mètres. Sur Rochefort, à proximité de la Lesse, on note des points de hauteur variable comme au niveau du Bois de Villers (200 mètres d'altitude) ou du Bois de Mont-Gauthier (250 mètres). D'autres sites montrent des altitudes supérieures.

B.2.4 PROBLEMATIQUE DES INONDATIONS

La Lesse et ses affluents sortent régulièrement de leur lit, en provoquant des dommages plus ou moins importants pour les riverains. Dans cette région, il est par exemple fréquent que des routes soient coupées en raison d'une crue.

Les causes de ces crues sont multiples:

- Modification intensive du degré d'imperméabilisation due à l'extension massive des zones d'habitat,
- Non adaptation des chenaux d'évacuation et des multiples ouvrages entravant ces écoulements entre autres à cause de l'extension de l'habitat,
- Non entretien des infrastructures destinées à évacuer les surplus d'eau,
- Suppression des zones humides,
- Modification des pratiques agricoles,
- Réduction des superficies boisées et suppression des bocages et des haies provoquant un écoulement plus rapide de l'eau vers la rivière,
- Succession d'années pluvieuses, laissant le sol gorgé d'eau.

Sur la carte intitulée « Cartographie du réseau hydrographique principal et des zones inondables les plus importantes de la commune de Rochefort », nous présentons les principales zones de sensibilité aux inondations mises en évidence aux abords de la Lesse et de la Lhomme sur la commune de Rochefort.

La superposition de la couche contenant les zones inondables avec celle du plan de secteur de la commune permet de constater que la majeure partie des zones inondables identifiées sont situées en zones agricoles ou d'espaces verts et n'influencent donc pas directement les riverains.

Le long de la Lesse, à Lessive, Eprave et Han-sur-Lesse, ces zones jouxtent cependant les zones d'habitats et recouvrent, du moins en partie, certaines zones d'habitat à caractère rural. Elles empiètent également partiellement sur des zones de services publics et d'équipements communautaires. Les risques de dommages pour les riverains y sont dès lors plus importants.

Aux abords de la Lhomme, les zones inondables situées au sud-ouest de Rochefort et entre Rochefort et Jemelle empiètent partiellement sur des zones d'habitats, des zones de services publics et d'équipements communautaires et une zone d'aménagement différé.

Il est à noter que dans la plupart des cas de crues de la commune, les dégâts sont faibles voire inexistantes pour les riverains. Les différentes zones à risques sont cependant connues par les services communaux. Il incombe dès lors aux autorités communales de prendre les dispositions nécessaires afin de protéger les habitants de ces zones ou de sauvegarder ces

zones pour qu'elles forment des bassins d'orage naturel lors des crues. Une liste des interventions à mener dans les premiers temps devra être établie dans ce sens.

Il existe différents types de solutions pour lutter contre les inondations:

- Solutions classiques :
 - Entretien des collecteurs et chenaux (éviter l'accumulation de déchets et/ou de boues),
 - Rectifications pour évacuer plus vite (défauts: destruction de l'environnement et déplacement du problème en aval)
 - Création de bassins d'orage ou conservation des zones inondables répertoriées, voire même mise sous eau permanente de certaines zones humides afin d'en révéler l'intérêt biologique (défaut: difficile à placer dans un milieu fortement urbanisé)
- Solutions nouvelles :
 - Etude de l'influence réelle des ouvrages sur les écoulements,
 - Multiplication de petits bassins d'orage plus facilement intégrables à l'environnement (création de petits bassins tampons, aménagements diffus comme des fossés enherbés et bourrelets de terre bien dimensionnés et entretenus aux abords des parcelles cultivées en vue d'éviter l'écoulement trop rapide des eaux de ruissellement des terres agricoles, etc.),
 - Utilisation de techniques de stabilisation des voiries moins "ruisselantes",
 - Réaménagement des zones humides,
 - Promotion des pratiques agricoles favorisant l'infiltration,

Il importe principalement de revoir la stratégie de gestion des cours d'eau dans leur ensemble, c'est-à-dire tout au long de leur parcours, et non pas au droit des zones inondées.

B.2.5 EAUX SOUTERRAINES

Nappes aquifères

La commune de Rochefort s'étend au-dessus de deux nappes aquifères libres : l'une d'elle se localise dans les massifs schisto-gréseux du Dévonien et l'autre dans les calcaires du Dévonien. On note également la présence de failles géologiques dans cette région.

Qualité des eaux souterraines

En 2004, la Région Wallonne publiait un rapport intitulé 'Etat des nappes d'eau souterraine de la Wallonie'. Ce rapport fournit des indications quant à la qualité des nappes phréatiques.

Il en ressort que les nappes situées sous la commune de Rochefort sont de qualités excellentes (0-10mg/l) à bonnes (10-25mg/l) en terme de leur concentration en nitrates et de très bonnes (<25ng/l) qualités en terme de concentration en atrazine.

On observe cependant une augmentation de la concentration globale en pesticides dans la nappe des calcaires du Dévonien (bonne avant 99 – moyenne après 99) et une légère diminution de cette concentration en pesticides dans la nappe des massifs schisto-gréseux du Dévonien (très bonne avant et après 99). Ceci peut s'expliquer entre autres par les temps de transfert très longs des pesticides au sein des nappes

Captages

Comme décrit ci-dessus, les captages sont réalisés au sein de deux nappes distinctes.

Sur le territoire de Rochefort et ses environs immédiats, on dénombre la présence de 68 prises d'eau dont 51 sont en activité et 17 sont non actives. Aucun piézomètre de la DGRNE ni établissement polluant n'est installé dans cette zone.

Les prélèvements d'eau sont effectués majoritairement à l'aide de puits forés et traditionnels mais également à l'émergence de sources ou à l'aide de drains.

Ces captages sont utilisés :

- Pour des activités agricoles (11)
- Pour des activités commerciales (4)
- Pour des activités de services (1)
- Pour une activité hospitalière (1)
- Pour des activités industrielles (4)
- Par un camping (1)
- Pour la distribution publique d'eau gérée par les communes (Rochefort, Nassogne, Marche) (22) ou par des sociétés privées (S.W.D.E.) et intercommunales (Intercommunale Namuroise des Services Publics) (7)
- Par des privés pour un usage particulier par exemple en cas de non raccordement au réseau de distribution (14)
- Par une société d'embouteillage de boissons (3) - Asbl Abbaye Notre-Dame De Saint-Remy

Outre les points de captage, cette carte identifie également le réseau de failles géologiques de la commune ainsi que les zones d'intérêt scientifique en terme notamment d'hydrogéologie et de géomorphologie.

Ces zones d'intérêt correspondent à des zones karstiques contenant des sites superficiels ou souterrains remarquables demandants un statut de protection. Ce statut peut être :

- le classement;
- la mise en réserve naturelle;
- la mise en zone naturelle au plan de secteur;
- le statut de "site archéologique".
- le statut de "Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS)".

Les éléments décrits ci-dessus sont cartographiés sur le document intitulé « Cartographie des points de captage et des zones d'intérêt scientifique à protéger sur la commune de Rochefort ».

Ci-après, nous détaillons les principales caractéristiques des captages actifs liés à la distribution d'eau publique, à l'activité hospitalière et à l'embouteillage de boissons.

Tableau 1. Liste des captages

N° EIE	Titulaire du Captage	Usage	Nappe exploitée	Coordonnées
Captage 1	Asbl Atelier St- Vincent	Activité hospitalière	Massif schisto-greux de l'Ardenne (Frasnien, Famennien)	210.300, 94.900
Captage 2	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Carbonifères du bord nord du bassin de Namur	211.449, 99.271
Captage 3	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	205.690, 91.625
Captage 4	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	207.190, 90.950
Captage 5	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	205.740, 88.340
Captage 6	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	208.410, 90.810
Captage 7	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Thalwegs de la Meuse et affluents	209.120, 88.430
Captage 8	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	207.850, 90.710
Captage 9	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	210.670, 95.100
Captage 10	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	210.610, 92.710
Captage 11	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	210.070, 92.560
Captage 12	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Massif schisto-greux de l'Ardenne (Gedinien, Siegenien, Emsien, Couvinien)	211.470, 92.840
Captage 13	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Massif schisto-greux de l'Ardenne (Gedinien, Siegenien, Emsien, Couvinien)	213.690, 92.000
Captage 14	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	212.730, 90.960
Captage 15	Administration communale de Rochefort	Distribution publique d'eau	Inconnu ou inexistant	199.380, 87.423
Captage 16	Service communal de Nassogne	Distribution publique d'eau	Massif schisto-greux de l'Ardenne (Gedinien, Siegenien, Emsien, Couvinien)	213.700, 92.010
Captage 17	INASEP	Distribution publique d'eau	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	199.100, 94.500
Captage 18	INASEP	Distribution publique d'eau	Inconnu ou inexistant	200.610, 92.900
Captage 19	S.W.D.E.	Distribution publique d'eau	Inconnu ou inexistant	202.853, 86.883
Captage 20	Asbl Abbaye Notre-Dame de St-Remy	Embouteillage de boissons	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	210.770, 96.710
Captage 21	Asbl Abbaye Notre-Dame de St-Remy	Embouteillage de boissons	Calcaires Devoniens du bassin de Dinant	211.350, 97.200

Rem : Les autres captages, non indiqués dans ce tableau, sont soit inactifs, soit voués à un des autres usages mentionnés précédemment.

Aucune zone de prévention précise n'a été définie pour ces différents captages. Les zones théoriques sont donc d'application à savoir :

- Zone I : Prise d'eau, 10 mètres
- Zone IIa : Prévention rapprochée, 25 mètres pour les galeries et 35 mètres pour les prises d'eau en surface
- Zone IIb : Prévention éloignée, 100 mètres dans les sables, 500 mètres en nappe graveleuse et 1000 mètres en nappe fissurée ou karstique.

Or, la commune de Rochefort se localise dans une importante zone karstique comme indiqué sur la carte « Cartographie des points de captage et des zones d'intérêt scientifique à protéger sur la commune de Rochefort ».

Si l'on croise cette carte avec la carte des points de captage, on s'aperçoit aisément qu'ils sont quasiment tous inscrits en zone karstique. Il importe donc de considérer sur Rochefort des périmètres de prévention de minimum 1000 mètres autour de ces captages.

B.2.6 CLIMATOLOGIE

Le climat tempéré et humide est caractérisé par les données de la station de Rochefort (Abbaye de Saint Remy, altitude 190 m, située au pied de la Calestienne).

Caractéristiques climatiques	Rochefort (190 m)	Uccle (100 m)
Température moyenne annuelle	8,5°C	9,4°C
Température du mois le plus froid (janvier)	1,5°C	5°C
Température du mois le plus chaud (juillet)	16,5°C	15,9°C
Nombre de jours de précipitations	222 jours	171 jours
Période végétative (seuil de 10°C)	5 V au 10 X	30 IV au 10 X
Période végétative (seuil de 5°)	20 III au 30 X	5 III au 20 XI
Précipitations annuelles	857 mm	835 mm

Remarque importantes pour bien comprendre ce tableau :

Nombre de jours de précipitation :

Le nombre de jours de précipitation est calculé à partir du nombre de jours de pluie, brouillard et rosée où 5 minutes suffisent à la prise en compte.

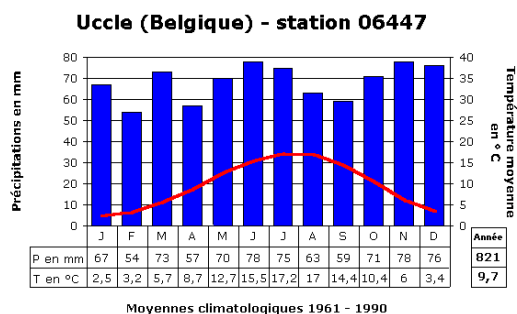
Une meilleure appréciation est possible à partir des précipitations calculées en temps réel :

Bruxelles : 1058 heures/an, soit 12,2% du temps.

Saint-Hubert : 1431 heures/an, soit 15,7% du temps.

Nombre de jours de gel :

Soit les jours où la température a été en dessous de zéro, 5 minutes peuvent suffire pour la prise en compte.



B.2.7 EVALUATION ET SYNTHESE

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EAU DE SURFACE	- cours d'eau d'excellente qualité globale - parcours des cours d'eau attractifs d'un point de vue touristique - relation existante entre certains noyau bâtis et les rivières - qualité écologique des berges	- inondations fréquentes avec coupure de voirie - concurrence entre le grand cormoran et les objectifs piscicoles des rivières - égouttage imparfait localement	- éco-tourisme rivière - programme de gestion natura 2000	- eutrophisation liée aux pratiques agricoles non raisonnées - surpopulation touristique locale
EAU SOUTERRAINE	- ressources exploitées - prescriptions du CWATUP (art. 40, 46, 136, 76)	- grande sensibilité environnementale des zones karstiques - absence de réel statut de protection	législation sur la protection des nappes phréatiques ou PCA spécifiques	pollution accidentelle des zones karstiques
CLIMAT		Périodes clémentes limitées durant la saison d'été		

B.2.8 ANNEXES

B.3. MILIEU NATUREL

B.3.1 METHODOLOGIE ET SOURCES

Cette partie de l'inventaire repose sur les documents et inventaires existants à savoir :

- Carte de la végétation de la Belgique - Planchette 185E Han-sur-Lesse - IRSIA 1965
- Inventaire du SSC de Rochefort, asbl AULNE, 1994
- Site internet : http://mrw.wallonie.be/dgrne/life1_ardenne_gaume/

B.3.2 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL

Dans le terroir, les tiennes calcaires alternent avec les dépressions et plaines agricoles. Entre les tiennes, coulent les rivières au travers des défilés étroits et sauvages.

Végétation forestière

La diversité des groupements forestiers rencontrés est en relation avec la grande variété de roches mères, de sols, de conditions topographiques et de régimes sylvicoles.

Notons-en ici quelques éléments, tels la chênaie xérophile présente sur les versants sud et sud-ouest de la Lesse et du Vachau, groupement à flore relativement riche et lié aux expositions chaudes. Sur la Calestienne se développent, hêtraie calcicole (versants ombrés des tiennes calcaires), hêtraie à mélisse et à aspérule (Bois Banal à Wavreille et Bois Niau à Ave-Et-Auffe), hêtraie à luzule blanche (Bois Banal à Wavreille).

Les chênaies xérophiles, ces chênaies claires et boisées présentent une écologie particulière suivant qu'elles occupent des sols calcaires (chênaie pubescente) ou des sols schisteux (chênaie thermophile à alisier).

La chênaie pubescente est tout à fait exceptionnelle dans notre pays. Elle occupe les versants les plus chauds et les plus secs des tiennes centrales du Givetien ; le Bois-Herimont à Ave-Et-Auffe, les tiennes de Han-Sur-Lesse (Turmont, Bottons, Bois de Boine et Grande Tinémont) et enfin les tiennes de Wavreille à Belvaux.

Sur les amoncellements de pierres et rocs de la Calestienne se développe la forêt de ravin en site calcaire. Forêt claire et fraîche propice au développement de deux très belles fougères et dont le plus bel exemplaire peut-être observé à Rochefort au Fond des Vaux.

Liste des principales végétations forestières rencontrées

Végétation forestière naturelle

Forêts marécageuses

Aulnaie bascline à *Cirsium oleraceum*

Aulnaie mésotrophe à *Glyceria fluitans* et *Cardamine amara*

Forêts alluviales

Saulaie ripicole

Aulnaie-frênaie alluviale

Hêtraie naturelle

Hêtraie calcicole à carex

Hêtraie eutrophe à *Melica uniflora* et *Allium ursinum*

Hêtraie mésotrophe à *Carex glauca*

Chênaie naturelle et chênaie de substitution

Chênaie pubescente

Chênaie à charme

Chênaie sessiliflore thermophile à alisier

Pelouses, landes et broussailles

Les pelouses calcaires colonisent les sols peu profonds chargés de débris calcaires ou de schistes calcacifères. La pelouse à brome dressé (*Bromus Erectus*) est spécialement bien représentée sur les plateaux et les sommets des tiennes.

Le biotope de ces pelouses est d'une excellente richesse.

Sont également représentés les fourrés calcaires, stade de dégradation de la chênaie pubescente, de la chênaie-charmaie à primevère ou même de la hêtraie calcicole.

Liste des principales végétations rencontrées

Série des calcaires compacts et des calcshistes

Pelouse à *Sesleria coerulea* et *Globularia willkommii*

Pelouse à *Bromus erectus* et *Koeleria pyramidata*

Fruticée thermophile à *Cornus mas*

Série des schistes faiblement calacarifères

Pelouse à *Potentilla argentea* et *Trifolium striatum*

Pelouse à *Festuca duriuscula* et *Genistella sagittalis*

Lande à *Callune vulgaris* et *Brachypodium pinnatum*

Fruticée mésotrophe à prunellier

B.3.3 ELEMENTS FAUNISTIQUES

La faune Ichtyologique (poissons)

La Calestienne est traversée par trois cours d'eau, la Lesse, la Lomme et le ruisseau d'Ave auxquels il faut ajouter la Wimbe venant de la basse Famenne et le Vachau, petit ruisseau, venant de la haute Famenne.

Tous sont salmonicoles, sauf la Lesse qui est mixte en aval du confluent avec la Lomme jusqu'à la Meuse. La faune ichtyologique de ces différentes rivières est encore riche ; barbeau, hotu, chevesne, vandoise, chabot, vairon, petite lamproie, ablette de rivière, ombre commun, truite de rivière et brochet.

Le barbeau connaît peu de problèmes dans la région, exception faite des pollutions organiques locales à Han-Sur-Lesse et à Rochefort, suite aux travaux de curage de la Lomme. Ce poisson possède une forte valeur halieutique mais sa situation pourrait devenir problématique à l'avenir s'il était pêché de façon abusive.

Les populations de hotus sont stables dans la Lesse ; par contre, le nombre de vandoises tend à s'accroître dans la Lomme et dans la Lesse. Cette espèce est beaucoup plus pollu-résistante que les autres cyprinidés d'eau vive (barbeau et hotu). Cette augmentation serait un indice d'eutrophisation et de lente détérioration de la qualité des eaux.

La truite de rivière est présente, également, du fait des rempoissonnements dans tout le bassin de la Lesse. Les populations d'ombres de la Lesse sont dans l'ensemble satisfaisantes. L'ombre est plus tolérant que la truite fario (de rivière) à la pollution organique modérée, à l'eutrophisation du milieu aquatique et aux réductions de débit. Cette tolérance permet d'expliquer pourquoi, lors des premières phases de ce processus, la diminution des populations de truites s'accompagne souvent d'une augmentation du nombre d'ombres.

Le Vachau, venant de la haute Famenne, est un petit ruisseau jalonné de gouffres, abritant lui aussi, une faune de poissons riche et variée. Il traverse principalement des campagnes herbagères.

La faune mammifère

Le grand gibier (sanglier et chevreuil) est abondant dans les vastes massifs forestiers. Dans le domaine de Ciergnon, on peut observer quelques cerfs. Le daim qui avait disparu de Belgique depuis le XVème siècle a été réintroduit au milieu du XIXème siècle dans les bois de Villers-Sur-Lesse et de Ciergnon (donation royale). C'est la seule population sauvage de daim sylvestrisente en Belgique. Ailleurs, le daim est maintenu en captivité (Han-Sur-Lesse et Lavaux-Sainte-Anne).

La loutre : disparue de la majeure partie du territoire belge, elle semble n'avoir jamais quitté les terres de la Donation royale et alentours. Cette population semble actuellement se développer.

Le castor : réintroduit illégalement, il reste discret et peu prolifique.

La marte et le chat sauvage : ces deux espèces sont encore localement observées.

Les chauves-souris : une douzaine d'espèces sont présentes dans la région.

L'avifaune

La bécasse est bien représentée sur le territoire.

La gelinotte est devenue rare.

Les pics (mar et noir) ont été observés en futaie.

Les oiseaux des cours d'eau sont bien présents : martin pêcheur, héron cendré, grand cormoran.

Les reptiles et les batraciens

On peut noter la présence de la couleuvre à collier, la coronelle et la vipère.

Les batraciens observés sont par exemple : l'alyte, le crapaud calamite, le triton crêté et la salamandre.

B.3.4 ACTIONS PARTICULIERES EN COURS

L'a.s.b.l. Ardenne et Gaume a débuté en octobre 2001 un projet, cofinancé par les fonds LIFE-Nature de la Commission Européenne, visant à restaurer et à gérer les milieux calcaires dans la région de Lesse et Lomme (Belgique).

Justification du projet

Issues des pratiques agro-pastorales passées, les pelouses sèches sur calcaire, qui représentent l'habitat principalement visé par le projet, comptent en Europe parmi les biotopes semi-naturels les plus diversifiés, tant pour la flore que pour la faune. Toutefois, en l'absence de gestions humaine et/ou animale, ces pelouses retournent naturellement vers la forêt.

En Belgique, la surface occupée par ces milieux s'est considérablement restreinte au cours des dernières décennies et n'est plus, actuellement, que de quelques dizaines d'hectares. Les deux techniques de gestion les plus couramment utilisées dans nos contrées restent le fauchage et, depuis peu, le pâturage par des ovins, le brûlis étant de plus en plus abandonné. Plusieurs travaux ont montré l'intérêt bénéfique du fauchage avec exportation, sur la biodiversité de la flore et de la faune. Cette technique, en rétablissant un ensoleillement maximal au niveau du sol, restaure les conditions micro-climatiques favorisant la reconstitution de la couverture végétale caractéristique de la pelouse et aussi de l'entomofaune floricole ou phytophage.

Principales menaces

La diversité biologique des sites concernés par ce projet est actuellement menacée par :

- Menace 1 : la fermeture du milieu par la colonisation naturelle

Les pelouses sèches sur calcaire sont les témoins de pratiques agro-pastorales aujourd'hui disparues (fauche et pâturage). En l'absence de gestion humaine, les sites se reboisent et les espèces héliophiles caractéristiques des milieux ouverts régressent en conséquence. Or, ce sont généralement ces espèces que l'on souhaite conserver. Il est donc indispensable d'intervenir pour stabiliser l'évolution de la végétation et conserver le milieu ouvert. Toutes les pelouses calcaires sont concernées par la fermeture naturelle du milieu.

La colonisation naturelle modifie peu à peu l'habitat qui passe d'un milieu ouvert à un milieu fermé, nettement moins intéressant du point de vue de la diversité biologique.

- Menace 2 : la fermeture du milieu par plantations sur pelouses calcicoles.

Des surfaces non négligeables de pelouses calcaires ont été boisées artificiellement au début du siècle, principalement à l'aide de résineux (pin sylvestre et pin noir d'Autriche). Ces milieux ne font plus actuellement l'objet de plantations. Cependant, les peuplements résiduels représentent une menace et ce à deux niveaux :

- en tant que tel ils réduisent les surfaces potentiellement occupées par les pelouses calcaires ;
- de par le potentiel élevé de dissémination des essences qui les constituent, ils représentent une menace pour les pelouses calcaires relictuelles.

La plantation modifie peu à peu l'habitat qui passe d'un milieu ouvert à un milieu fermé, nettement moins intéressant du point de vue de la diversité biologique.

- Menace 3 : l'eutrophisation

L'eutrophisation par percolation d'engrais représente un risque pour les pelouses calcaires directement en contact avec des zones de production agricole.

Certains sites en contact avec des zones agricoles, tels que les Pairées, Prelleu et Pesire, sont concernés par cette problématique d'eutrophisation. Le risque de modification de la composition floristique est important.

- Menace 4 : la surfréquentation

La surfréquentation d'un site et le piétinement important qu'elle peut entraîner, peut se révéler, à certaines périodes de l'année, néfaste pour la flore.

- Menace 5 : les dépôts sauvages d'immondices

Des dépôts d'ordures ménagères, de terres de creusement ou de remblais sont constatés à de nombreux endroits, notamment à proximité des centres urbains de Han-sur-Lesse et d'Ave-et-Auffe. Dans le cas des remblais de terre et de briquillons, la réhabilitation des sites touchés peut s'avérer très lente.

Résultats attendus

- Réflexion globale sur la gestion des milieux calcaires et inventaire

Étude bibliographique afin de connaître des lignes directrices en vue de l'élaboration des plans de gestion.

Des inventaires vont être réalisés pour permettre de suivre l'évolution de la qualité biologique des milieux gérés. Ces données feront l'objet d'une diffusion auprès du monde scientifique.

- 2. Élaboration de plans de gestion et agrégation des réserves naturelles

Les plans de gestion serviront plus tard pour les demandes d'agrégation de l'ensemble des sites auprès de la Région wallonne à l'issue du projet.

Les plans de gestion devront se faire pour les sites qui en sont dépourvus, soit l'ensemble des réserves concernées par le projet.

- 3. Achat de terrains et convention d'usage

Cette rubrique concerne l'acquisition de terrains privés et le passage de conventions d'utilisation avec les propriétaires. Un objectif de départ a été fixé; il vise à l'acquisition de +/- 40 ha de pelouses calcaires.

- 4. Réouverture des milieux

On entend par "réouverture des milieux" : le débroussaillage, l'abattage sélectif et l'évacuation des déchets de manière à restaurer un climat chaud et ensoleillé. Cela devra toucher une quarantaine d'hectares en terrains privés et communaux

- 5. Entretien par pâturage extensif

L'objectif premier en matière de pâturage est d'essayer de recréer un troupeau mobile mené par un berger qui suivrait un parcours pastoral. Un schéma de pâturage devra être élaboré.

De manière complémentaire, le pâturage en rotation dans les différentes parcelles au moyen de clôtures mobiles sera également pratiqué.

- 6. Sensibilisation du public et diffusion des résultats

Plusieurs actions de sensibilisation et d'information devront être menées par différents moyens :

- Plaquette de présentation du projet
- Toute-boîte
- Vulgarisation-information: visites, journées portes-ouvertes, conférences...
- Exposition itinérante
- Itinéraires de découverte: Création d'un "Jardin botanique du calcaire", itinéraires de découverte, panneaux didactiques...
- Séminaires
- Création d'un Site Internet

B.3.5 EVALUATION ET SYNTHESE

La commune de Rochefort possède un milieu naturel de très grande qualité. Les conditions géomorphologiques locales ont conduit à des milieux différenciés et une biodiversité importante.

Au plan de secteur les milieux les plus intéressants sont couverts par la zone naturelle ou forestière.

Les réserves naturelles ou les zones d'intervention particulière permettent une gestion ponctuelle des milieux.

Les zones natura 2000 (voir C. Enquête relative à la situation de droit) confirme l'importance des zones de grande qualité écologique. Cette désignation a permis la mise en place d'inventaire et d'identification actualisée.

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
MILIEU NATUREL	▪ Excellente qualité du milieu naturel ▪ Reconnaissance européenne de la qualité du milieu ▪ Espèces rares présentes ▪ Grand gibier bien présent ▪ Faune ichtyologique présente	▪ Manque d'organe de gestion communal (coordination - mise à jour des données,... « éco-conseiller » ▪ Contraintes supplémentaires pour le monde agricole et manque de dialogue entre les parties concernées (projet Natura 2000 en cours)	▪ Utilisation de la qualité écologique comme moteur de développement ▪ Création d'un espace dédié à la nature (éco-musé, jardins didactiques, conférences de spécialistes,...)	▪ Utilisation peu rationnelle des milieux naturels ▪ Utilisation touristique trop intensive ▪ Exploitation forestière non raisonnée ▪ Pratiques agricoles intensives ▪ Incivisme

B.4. AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

B.4.1 AGRICULTURE

Bibliographie

- Carte des sols de la Belgique - Han-sur-Lesse 185E - IRSIA 1959
- Statistique et information économique - Recensement agricole INS - 2005
- Rapport final de la subvention 1999 - Thème 7.3 - 7.4. Evaluation des impacts de la PAC et des orientations de l'Agenda 2000 sur le développement du territoire rural
- Ministère de la Région wallonne - CPDT - 1999

Régions agricoles et régions agro-géographiques

La Wallonie a été découpée en huit régions agro-géographiques (ou régions rurales) :

- Plateau Limoneux Hennuyer.
- Plateau Limoneux Brabançon.
- Hesbaye.
- Pays de Herve.
- Condroz.
- Fagne-Famenne.
- Ardenne.
- Lorraine.

Elles se situent en dehors des agglomérations et des axes industriels (axe industriel Sambre et Meuse) et sont parfois encore nuancées en sous-régions (l'Ardenne est ainsi divisée en Haute-Ardenne et Ardenne centrale).

La commune de Rochefort est située entièrement en Famenne (voir carte annexée).

On retrouve donc des caractéristiques historiques, culturelles de cette région. D'un point de vue strictement lié à la production agricole, la commune est également entièrement située dans la région famennoise.

Caractéristiques agricoles

Ce chapitre présente les principaux indicateurs qui caractérisent les agriculteurs de Rochefort.

Contexte général

De manière générale, la région wallonne présente des caractéristiques agricoles variables en fonction des types de sols rencontrés sur son territoire. Depuis 1978, on classe les exploitations agricoles selon leur Orientation Technico-économique déterminée par les contributions relatives des différentes spéculations pratiquées à la Marge Brute Standard de l'exploitation.

La carte annexée présente l'OTE dominante de chaque commune wallonne en termes de Marge Brute Standard en 1998. On y note la nette dominance des productions animales dans l'ensemble des régions situées au sud et à l'est du Condroz, les régions herbagères et la Haute Ardenne ne laissant même aucune place aux autres orientations que la laitière spécialisée.

Les exploitations de cultures générales se retrouvent quant à elles principalement en région limoneuse (centre et est) et sablo-limoneuse, ainsi qu'en Condroz. Cette dernière région est toutefois dominée par l'orientation « exploitation mixte grandes cultures - herbivores autres que bovins laitiers ».

L'Ardenne, la région jurassique et la partie est de la Famenne sont par contre dominées par les exploitations orientées vers l'élevage bovin.

La commune de Rochefort ne se démarque pas particulièrement de la région famennoise dont elle fait partie : l'orientation technico-économique est donc : Exploitations bovines spécialisées – Orientation élevage.

Agriculture à Rochefort

La commune de Rochefort présente les caractéristiques agricoles suivantes :

Tableau 2. Statistique du recensement agricole (source : INS)

	2004	1994	Evolution 94-04
Exploitations	103	165	-62 (-37,5 %)
Main-d'œuvre régulière	135 personnes (105 UTA)	236 personnes	-101 personnes (-42,8%)
SAU	5.671 ha principalement en location	5.677 ha principalement en location	-6,5 ha (-0,1%)
Bovins	12.904 (100 exploitations)	13.836 (140 exploitations)	- 932 (-6,7%) (-40 exploitations)
Porcins	181 (4 exploitations)	17 (5 exploitations)	+164 (+964,7%) (-1 exploitations)
Ovins	307 (5 exploitations)	0 (0 exploitation)	+307 (+5 exploitations)
Carpins	3 (1 exploitation)	46 (4 exploitations)	-43 (-93,5%) (-3 exploitations)
Volailles	8.925 (5 exploitations)	341 (22 exploitations)	+8.584 (+2517,3%) (-17 exploitations)

La tendance de l'évolution du secteur agricole est très claire. Les exploitations sont moins nombreuses, il reste des petites exploitations et quelques grosses. Les bovins sont toujours

aussi importants et constituent l'axe central du secteur. On voit également apparaître des orientations d'élevage nouvelles (secteur porcin et volailles).

En terme d'utilisation de la surface agricole utile, les graphiques ci-dessous illustrent leur évolution :

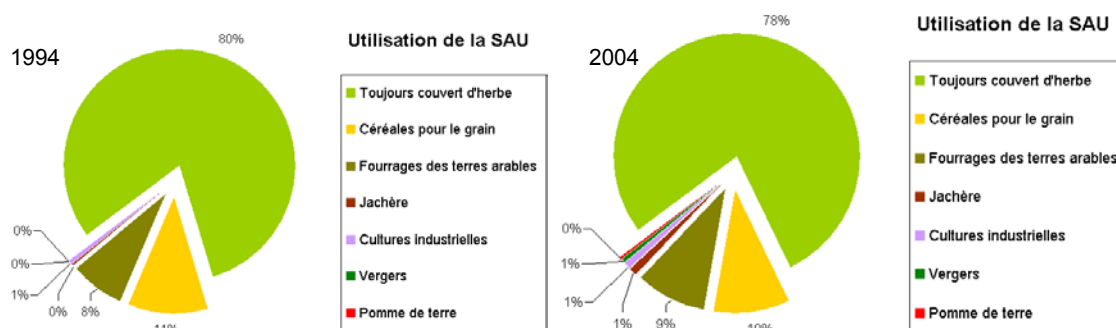


Figure 2. Evolution de la SAU entre 1994 et 2004

Les prairies permanentes sont toujours largement dominantes dans le paysage agricole alors que les cultures ne couvrent que 10% de la SAU.

Commentaires particuliers...

...au niveau social

Au-delà des statistiques agricoles, nos rencontres avec les agriculteurs lors de l'atelier spécifique ou lors d'une rencontre organisée par le centre culturel de Rochefort, montre certaine difficulté et une sensibilité forte du monde agricole.

Le sentiment de persécution est très important et les agriculteurs sont assez pessimistes sur leur avenir. Il s'explique par une « pression » extérieure visible lors des contrôles de respect des normes et des tâches administratives très nombreuses. La revendication principale du monde agricole est : « pas plus de contraintes ».

...au niveau environnemental

Les exploitants agricoles ont pourtant encore de nombreux défis à relever. Par exemple la concrétisation du réseau natura 2000 dans des programmes de gestion cohérents ou dans la valorisation de la biomasse issue de la production bovine par biométhanisation.

En effet, le potentiel « biométhanisation » sur la commune est important. Avec ses 13.000 bovins, le potentiel de production électrique pour plus de 15% de la population rochefortoise. Cette production électrique s'accompagne également d'une production de chaleur non négligeable pour l'exploitation et ses constructions.

...au niveau urbanistique

Enfin, signalons que l'agriculture locale a produit de remarquable ensemble ruraux de taille différente, allant de l'exploitation du manouvrier à la grosse ferme dominante. Aujourd'hui on peut regretter la banalisation des bâtiments d'exploitations nouveaux et l'absence de recherche d'intégration des volumes et des matériaux.

B.4.2 SYLVICULTURE

Bibliographie

- Rapport sur l'état de l'environnement wallon, *Tableau de bord de l'environnement wallon*, Ministère de la Région Wallonne – DGRNE, 2003 et 2004
- *Apport de l'outil informatique dans la gestion sylvicole d'un domaine forestier : application au domaine forestier de la Donation Royale de Rochefort (Ciergnon)*, Travail de fin d'études présenté par Axel Ziwny, FUSAGx, 2003.
- *Carte et texte explicatif de la végétation de la Belgique*, Planche n°185^E - Han-sur-Lesse, Comité pour l'établissement de la carte des sols et de la végétation de la Belgique, 1965.

Généralités

Avec les zones agricoles, les forêts sont une composante majeure de l'espace rural et du paysage. Selon le dernier inventaire disponible (pour l'année 2000), les surfaces forestières couvrent près de 545.000 ha, soit le tiers du territoire de la Région wallonne. Par leur caractère pérenne, elles protègent le sol contre l'érosion, régularisent les flux d'eau, jouent un rôle tampon dans le cycle des éléments notamment le CO₂), et offrent des zones d'habitats privilégiés pour une partie de la faune et de la flore.

La forêt wallonne actuelle est peu diversifiée, conséquence d'une sylviculture autrefois principalement orientée vers la production. En Ardenne, où le sol est en général naturellement pauvre, la proportion de peuplements mélangés est particulièrement faible.

Près de 90 % des surfaces forestières sont valorisées pour la production de bois. Outre les voiries, le solde inclut des milieux comme les landes, fagnes ou étangs, non productifs sur le plan sylvicole, mais qui ont souvent un intérêt faunistique et floristique. La forêt doit aussi faire face à différents problèmes comme les maladies (scolytes, ips), les dépérissements ou les fortes densités de gibier, sans oublier dans certains cas les pressions liées au tourisme. Globalement, l'état de santé des arbres s'améliore, mais reste préoccupant pour certaines espèces (hêtre, chêne).

Actuellement, les prélèvements de bois restent globalement inférieurs à l'accroissement en volume, ce qui entraîne une augmentation des volumes de bois sur pied. En forêt soumise, on constate une progression des peuplements feuillus, de la régénération naturelle ainsi qu'une limitation des superficies moyennes de mises à blanc. Ces tendances sont moins nettes en forêt privée, en partie à cause du morcellement des propriétés.

A l'échelle régionale, la production de bois reste une fonction majeure de la forêt. Elle est indispensable pour assurer une continuité de gestion des peuplements dans un contexte de rentabilité forestière réduite. Dans le même temps, la gestion forestière s'est progressivement adaptée à l'évolution des préoccupations environnementales, en y intégrant la multifonctionnalité.

En Fagne-Famenne, la superficie forestière représente de 30 à 50% du territoire. Les forêts y sont composées à plus de 75% de feuillus contre environ 25% de résineux.

Commune de Rochefort

La forêt, tant feuillue que résineuse recouvre environ la moitié du territoire communal. Elle est surtout bien représentée sur le Famennien où elle forme deux grands massifs séparés par la vallée du ri de Vachaux. Sur le Frasnien et le Givétien, elle est très morcelée. C'est une suite de petits massifs et de languettes forestières habillant collines, crêtes et versants abrupts des vallées de la Lesse et de la Lhomme.

Les forêts feuillues sont pour la plupart traitées en futaie sur taillis. Les taillis simples, moins nombreux, sont plutôt concentrés sur les roches carbonatées tandis que les futaies pleines sont localisées, presque uniquement, sur quelques grands versants ombragés du bourrelet calcaire.

L'extraordinaire variété des roches mères, des sols, des conditions topographiques et des régimes sylvicoles explique la diversité des groupements forestiers qui y sont implantés.

Les bois et forêts, implantés sur la commune de Rochefort, appartiennent chacun à l'une des catégories suivantes :

- Donation Royale,
- Propriétés communales,
- Parc de la Lesse et de la Lhomme,
- Propriétaires privés.

Ces quatre types de domaines présentent une composition et une gestion qui leur est propre.

La carte annexée illustre le statut juridique des forêts et bois de la commune, ainsi que les délimitations entre propriétés.

Domaine de la Donation Royale

Située sur les communes de Houyet, Rochefort, Beauraing et Ciney, le Domaine d'Ardenne de la Donation Royale s'étend très largement en Famenne et dans une moindre mesure en Condroz et en Calestienne.

Il s'agit de terres léguées en 1903 par la famille royale à l'Etat belge ; ce dernier s'engageant à conserver ces propriétés dans leur aspect original.

Ce domaine compte 6.800 ha répartis comme suit :

- 76% (~4.800 ha) sont occupés par la forêt,
- 22% (~1.500 ha) par l'agriculture,
- 1,4% (~100 ha) par des parcs et vergers à graines
- 0,6% de landes et friches

La faune y est largement diversifiée, témoin de l'importance de la fonction de conservation au sein du massif. Une large diversité de mammifères, d'oiseaux, de poissons, de reptiles et de batraciens y a été répertoriée.

L'ensemble de ce domaine se trouve dans le district mosan du domaine médio-européen, au niveau de la dépression de la Famenne. Les formations végétales sont surtout déterminées par leur position dans le relief faménien.

La figure ci-dessous décrit le relief et le tableau qui la suit permet d'associer aux différentes stations leur végétation climacique potentielle ainsi que la formation que l'on y trouve en général aujourd'hui.

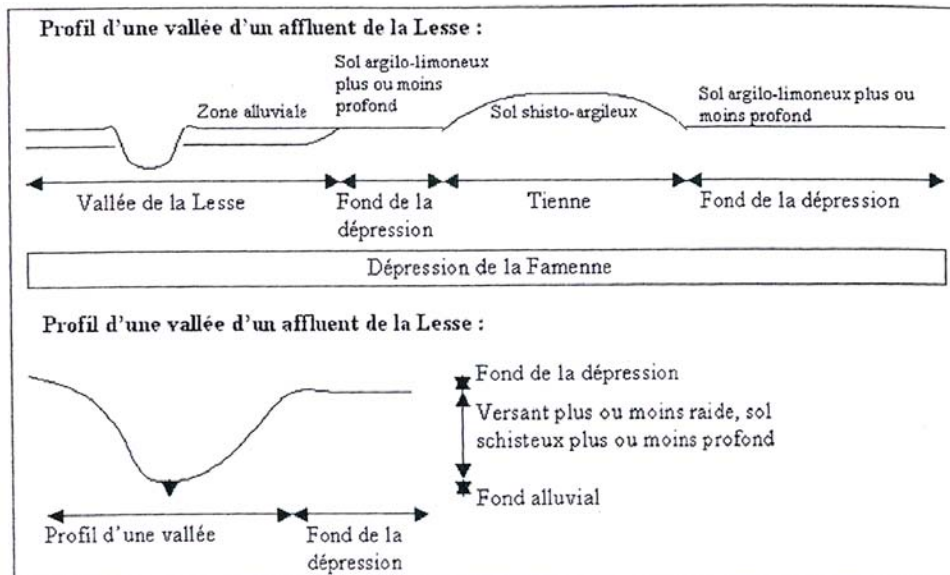


Figure 3. Relief en Famenne, ou facteur influençant les formations végétales – (source : TFE- A. Ziwny)

	Lieux	Caractéristique du Sol	Variantes éventuelle	Formation naturelle	Description de la formation naturelle	Intérêt biologique associé	Formation rencontrée en général
F A M E N N E	Bord de Lesse	Sol formé par les alluvions, riche.	Humide	Ulmox-fraxinetum	Forêt alluviale de type aulnaie-ormale-frênaie selon le degré d'hydromorphie	Grand, à mettre en réserve intégrale	Lambeaux de végétation naturelle. Terres agricoles (prairies surtout). Peupleraies remplaçant ces prairies ou prairie avec des peupliers en ligne le long de la rivière.
	les autres fonds de vallée	Sol alluviaux riche	Moins humide	Fraximo-quercetum	Forêt alluviale de type chênaie-frênaie	Grand	Vieille plantation d'épicéa. Remplacement progressif par des plantations d'aulne glutineux ou de frêne.
	Du Bas au haut de versant	Sol schisteux, caillouteux, peu profond	Fraîche	Pulmonario-carpinetum	Chênaie charmaie famennienne, avec un potentiel pour la hêtraie à mi ou bas de versant.	Normal	Chênaie (surtout pédonculée mais présence de sessile) avec enrichissement léger en hêtre au fur et à mesure que l'on monte.
	Versant abrupt	Sol schisteux plus ou moins profond, caillouteux	Sec et superficielle	Antherico-carpinetum	Charmaie à phalangère	Grand, à mettre en réserve intégrale	Chênaie (sessile).
			Frais, avec formation de sol	Primulo-carpinetum	Chênaie frênaie	Normal	Chênaie-frênaie
			Frais mais pas de sol, seulement éboulis	Tilio-Acéron	Erablière de ravin	Grand, à mettre en réserve intégrale	Erablière de ravin si ces versants sont suffisamment humide ou tillaie des côtés plus chauds.
	Plateaux ou fond de la dépression famennienne	Sol argilo-limoneux plus ou moins profond	Sec et superficielle	Antherico-carpinetum	Charmaie à phalangère	Grand, à mettre en réserve intégrale	
			Argileux	Pulmonario-carpinetum	Chênaie charmée famennienne	Normal	Chênaie (surtout sessile). Prairies de fauche extensive. Agriculture où le sol est le plus profond
			Enrichis en limon	Melico-fagetum	Hêtraie à mellique	Normal	Chênaie, plus de hêtre (sauf jeune plantation). Prairies de fauche extensive. Agriculture où le sol est le plus profond
	Tiennes	Sol schisto-argileux plus ou moins hydromorphe		Pulmonario-carpinetum	Chênaie charmée famennienne	Normal	Chênaie.
COND ROZ				Melico-fagetum	Hêtraie à mellique	Normal	Chênaie, plus de hêtre (sauf jeune plantation). Prairies de fauche extensive. Agriculture où le sol est le plus profond

Tableau 3. Récapitulatif des formations climaciques et rencontrées (source : TFE- A. Ziwny)

Ce tableau montre qu'en général, les végétations en place sont proches des formations naturelles. Certaines de ces formations présentent un haut intérêt biologique qu'il importe de conserver. L'enrésinement est modéré comparativement à d'autres régions (30% environ).

La forêt est composée à 70% de feuillus dont 80% sont des chênes indigènes (*Q. Petraea* et *Q. Robur*). La chênaie est composée de chênes en mélange avec les bouleaux, les peupliers, le frêne, l'érable et le merisier. Le hêtre, le chêne d'Amérique, l'aulne, le robinier, les tilleuls, le sorbier et l'alisier sont des essences beaucoup moins représentées.

La forêt résineuse, représentant les 30% restants, est quant à elle composée de pins sylvestres, de pins noirs d'Autriche, de pins de Corse et de Koekelaere, d'épicéas, de mélèzes européens et japonais, de douglas et des différentes espèces accessoires (sapins argentés, *Abies grandis*, etc.). Le régime rencontré est celui de la futaie équienne pure ou mélangée par petits groupes à la futaie feuillue.

Les principaux problèmes subis par ce site, comme les autres forêts, sont la forte densité de gibier qui ralentit la régénération naturelle et artificielle, les sécheresses estivales et les tempêtes.

Durant les saisons autorisées, la chasse et la pêche sont autorisées sur les terres de la Donation Royale.

En terme de gestion, cette forêt tend à répondre aux objectifs fixés dans les deux résolutions signées lors de la Conférence ministérielle d'Helsinki en 1993, c'est-à-dire à une gestion durable et à la conservation de la biodiversité des forêts en Europe. Elle tend également à intégrer les différentes fonctions attendues d'une forêt (économique, de production, sociale, récréative, conservation, etc.)

Ainsi, un suivi particulier est apporté à cette forêt. La régénération s'effectue principalement par la plantation par bouquets de feuillus ou résineux dispersés dans la futaie feuillue, ou par la plantation de surfaces d'un à deux hectares de résineux. Les régénérations naturelles, favorisée par la coupe du taillis, concernent davantage le frêne, l'érable et le merisier.

La quasi-totalité de la superficie de la Donation était à l'origine gérée en taillis. Aujourd'hui, le taillis a changé de fonction, passant d'une fonction de production de bois de feu à une fonction de production de bois d'œuvre. Pour ce faire, une partie du taillis sera progressivement transposée en une futaie jardinée alors qu'une autre partie du taillis a subi une mise à blanc pour permettre la plantation de résineux (épicée et douglas, un peu de pin) et de feuillus (hêtre et chêne rouge) avec l'obtention de parcelles de futaie équienne d'ici quelques années.

L'exploitation délivre chaque année entre 8.000 et 12.000 m³ de bois ainsi que plusieurs milliers de stères de taillis. La futaie feuillue inéquienne est traitée par des coupes d'améliorations à huit ans d'intervalle. Le taillis, n'étant plus rentable, est coupé en fonction des opportunités du marché. Les coupes qui y sont pratiquées permettent une régénération naturelle (frêne, érable, chêne). La futaie résineuse est exploitée par coupe à blanc lorsque le terme d'exploitabilité économique est atteint.

Enfin, les terrains improductifs ou difficilement exploitables (pente, roche nue, etc.) sont laissés à des fins de conservation. L'aulne remplacera à terme l'épicéa dans les fonds de vallées humides dans un double objectif de production et de conservation.

Autres domaines forestiers

Comme indiqué précédemment, la diversité des groupements forestiers rencontrés est en relation avec la grande variété de roches mères, de sols, de conditions topographiques et de régimes sylvicoles.

Quelques éléments en ont été noté ci-après, telle la chênaie xérophile présente sur les versants sud et sud-ouest de la Lesse et du Vachaux, groupement à flore relativement riche et lié aux expositions chaudes. Sur la Calestienne se développent, hêtraie calcicole (versants ombrés des tiennes calcaires), hêtraie à mélisse et à aspérule (Bois Banal à Wavreille et Bois Niau à Ave-Et-Auffe), hêtraie à luzule blanche (Bois Banal à Wavreille).

Les chênaies xérophiles, ces chênaies claires et boisées présentent une écologie particulière suivant qu'elles occupent des sols calcaires (chênaie pubescente) ou des sols schisteux (chênaie thermophile à alisier).

La chênaie pubescente est tout à fait exceptionnelle dans notre pays. Elle occupe les versants les plus chauds et les plus secs des tiennes centrales du Givetien ; le Bois-Herimont à Ave-Et-Auffe, les tiennes de Han-Sur-Lesse (Turmont, Bottons, Bois de Boine et Grande Tinémont) et enfin les tiennes de Wavreille à Belvaux.

Sur les amoncellements de pierres et rocs de la Calestienne se développe la forêt de ravin en site calcaire. Forêt claire et fraîche propice au développement de deux très belles fougères et dont le plus bel exemplaire peut-être observé à Rochefort au Fond des Vaux.

Le mode de gestion des différents domaines varie de l'un à l'autre. Nous ne possédons pas d'information relative à ce sujet pour ces autres domaines.

B.4.3 EVALUATION ET SYNTHESE

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
AGRICULTURE	▪ Exploitations importantes en activité ▪ Savoir-faire en production bovine ▪ SAU constante ▪ Exploitation au centre des villages	▪ Disparition des petites exploitations ▪ Difficulté globale du secteur ▪ Mauvaise intégration urbanistique d'extension d'exploitation	▪ Valorisation de la biomasse ▪ PCDR en cours ▪ Diversification locale et reconversion pour une petite partie des exploitants ▪ Nouvelle PAC	▪ Contexte international peu favorable
SYLVICULTURE	▪ Grande surface boisée (40% du territoire) ▪ Domaines de chasse réputés ▪ Ressource économique (bois d'œuvre et bois de chauffage) ▪ Dynamique de gestion durable des forêts en cours	▪ Densité de gibier trop importante (régénération difficile)	▪ Accentuer la production de bois d'œuvre ▪ S'inscrire dans la dynamique de type « Val Bois - Penser forêt agir bois » ▪ Meilleur usage du bois dans les constructions (en particulier agricole)	

B.4.4 ANNEXES

B.5. STRUCTURE PAYSAGERE

B.5.1 METHODOLOGIE ET SOURCES

En 2000, la Commune de Rochefort a initié une étude intitulée « Etude paysagère dans le cadre d'un programme d'innovation rurale Leader II ». Cette étude réalisée par le bureau AGUA a permis de déterminer :

- les unités paysagères principales
- les actions locales à mener sur le paysage urbain

Dans le cadre du schéma de structure nous reprendrons et compléterons l'analyse faites en 2000. Les documents de références sont donc :

- Les Territoires paysagers de Wallonie - Etudes et Documents CPDT - MRW - 2004
- Etude paysagère dans le cadre d'un programme d'innovation rurale Leader II - AGUA - 2000
- Inventaire du SSC de Rochefort, asbl AULNE, 1994

B.5.2 CONTEXTE PAYSAGER GENERAL

Sur la carte des territoires paysagers de la CPDT⁵, le territoire communal s'étend dans l'ensemble de la dépression Fagne-Famenne et de sa bordure sud. Cet ensemble paysager est constitué de la dépression Fagne-Famenne et de la bande calcaire de la Calestienne qui constitue une transition vers la bordure du plateau ardennais. Encadré par les horizons condrusiens et ceux de la bande calestienne omniprésents, la dépression, creusée dans les schistes à une altitude descendant sous les 200 m, présente des paysages de prairies sur un relief globalement calme qu'animent quelques tiennes boisés. Au sud, la Calestienne forme un replas supérieur à 250 m qui surplombe la dépression par un abrupt bien marqué. Il est suivi par une légère dépression creusée dans les schistes au pied du massif ardennais.

Le territoire communal se situe à cheval sur trois vastes paysages appelé « Faciès » par la CPDT :

- Faciès de la dépression famennienne (09012)

A l'est de la Meuse, la dépression famennienne est plus large et variée. D'une zone uniforme et plane, large et très humide entre la Meuse et la Lesse (à hauteur de Beauraing notamment), on passe, au centre, dans une zone de buttes matérialisant la ligne de partage des eaux entre Lesse et Ourthe. Au nord-est, le fond plat de la dépression s'affirme à nouveau, se prolongeant dans l'axe de l'Ourthe jusqu'à son confluent avec l'Aisne. Cette dépression famennienne, plus peuplée que sa correspondante fagnarde, présente un habitat groupé en villages et hameaux.

- Faciès des replats de Beauraing-Wellin (09023)

Ce faciès présente des paysages de replats dominés par les prairies montant haut sur les versants ardennais. Quelques boisements ponctuent les rares tiennes tandis que les labours s'étendent sur les zones les plus planes. Les villages s'égrainent au pied du massif ardennais.

- Faciès des collines des Lesse, Lomme et Wamme (09024)

⁵ CPDT : Conférence permanente du développement territorial / (ULB-UCL-ULg)

Les tiennes recreusées transversalement par la Lesse, la Lomme et la Wamme au sortir de leurs parcours ardennais, marquent des paysages plus mouvementés de collines, caractérisés par l'alternance des bois et des prairies. Ce faciès présente au nord un développement plus large des calcaires sur lesquels le dépôt d'une couverture limoneuse donne lieu à de belles étendues agricoles.

B.5.3 PRINCIPALES UNITES PAYSAGERES LOCALES

Nom	Description	Repère touristique	Repère paysager	Repère construit
Val de Lesse	Unité formée d'une large plaine autour de Wanlin et Hour		▪ Ferme d'Haroi ▪ Pont d'Havenne ▪ Parking autoroute ▪ Confluent du Biran et de la Lesse	▪ Ferme d'Haroi ▪ Pont d'Havenne ▪ Parking autoroute
Plan de Lesse	Vaste plaine alluviale orientée est-ouest qui s'ouvre sur le confluent entre la Lesse et la Lhomme, puis permet à la Lesse de s'étaler paresseusement en bras ramifiés et méandres	▪ Lesse ▪ Grotte de Han ▪ Ferme et Château de Villers ▪ Station de télécommunication	▪ Ferme de Naron ▪ Moulin ▪ Lesse ▪ Ferme Rose ▪ Lesse bordée d'arbres ▪ Moulin ▪ Grotte d'Eprave ▪ Grotte de Han ▪ Gouffre de Belvaux ▪ Eglise de Villers ▪ Ferme et Château de Villers	▪ Ferme de Naron ▪ Moulin ▪ Ferme Rose ▪ Moulin ▪ Eglise de Villers ▪ Ferme et Château de Villers
Val du Biran	Vallée évasée très plane et collines		▪ Village rue typique de Focant	▪ Village rue typique de Focant
Val du Wimbe	Vallée large et plane, collines boisées et nombreuses tiennes	▪ Château de Lavaux Ste-Anne	▪ Château de Lavaux Ste-Anne ▪ Tienne de Gongon ▪ Copu Tienne	▪ Château de Lavaux Ste-Anne
Val d'Ave et Auffe	Vallée du ri d'Ave, larges prairies et tiennes en bordure		▪ Monastère de Gothsemani ▪ Tienne d'Aise ▪ Chapelle (Auffe) ▪ Village de Auffe ▪ Réserve naturelle de Lesse et Lhomme ▪ Château de Resteigne	▪ Monastère de Gothsemani ▪ Chapelle (Auffe) ▪ Village de Auffe ▪ Château de Resteigne
Site de Han-sur-Lesse	Vallée à fond plat, relief accentué tout autour	▪ Grottes de Han ▪ Train touristique	▪ Grotte d'Eprave ▪ Rond Tienne ▪ Belvédère ▪ Vallée sèche ▪ Fond Tienne ▪ Réserve naturelle ▪ Gouffre de Belvaux ▪ Grottes de Han ▪ Anticlinal	

Nom	Description	Repère touristique	Repère paysager	Repère construit
Creux de Belvaux	Situé au bout de la vallée étroite de la Lesse, dans un élargissement situé en creux, entouré de toute part de sommets culminant à 280 m	▪ Lesse ▪ Grottes de Han ▪ Réserve naturelle	▪ Le Laid Potai ▪ Lesse ▪ Bois de Boine ▪ Grottes de Han ▪ Gouffre de Belvaux ▪ Réserve naturelle ▪ Falaise Trumont ▪ Falaise de Grignaux	
Val de Fenffe	Petite vallée entre deux crêtes longitudinales boisées		▪ Les étangs de Fenffe ▪ Cul del Gouffe ▪ Domaine Royal	▪ Domaine Royal ▪ Ferme Naron
Val de la basse Vachau	Vallée encaissée entre les crêtes de Mont-Gauthier et le bois Monsieur		▪ Le Vachau ▪ Drève à Navaugle ▪ Pont/Chapelle/Plantations à Briquemont ▪ Ferme rose ▪ Bois de Famenne	▪ Ferme à Frandeux ▪ Manoir et étangs à Frandeux ▪ Eglise / Cure / ancienne école à Laloux ▪ Pont / Chapelle à Briquemont ▪ Ferme rose
Val de la Haute Vachau	Vallée principale		▪ Le Vachau ▪ Eglise de Buissonville ▪ Cimetière d'Havrenne ▪ Pont et plantations à Havrenne	▪ Cimetière d'Havrenne
Crête de Mont-Gauthier	Zone de crête variant entre 300 et 340 m		▪ « Fosse du Loup » ▪ Fermes ▪ Placette ▪ Eglise ▪ Square ▪ Cimetière ▪ « Pirchamp »	▪ Fermes ▪ Placette ▪ Eglise
Val de Rochefort	Structure urbaine de Rochefort entourée de la Lhomme		▪ Abbaye Saint Remy ▪ Le Biran ▪ Parc des Pierres ▪ Réserve naturelle ▪ Château contal ▪ Eglise Notre-Dame ▪ La Lhomme	▪ Abbaye Saint Remy ▪ Parc des Pierres ▪ Château contal ▪ Eglise Notre-Dame
Plateau du Gerny	Plateau limoneux (300m)		▪ Carrières ▪ Station radio-astronomie ▪ Réserve naturelle	
Val de Jemelle	Confluence de la Lhomme et de la Wamme		▪ Lhomme ▪ Wamme ▪ Rubemont ▪ Etangs du fond des Valennes ▪ Château de Beauregard	▪ Château de Beauregard
Cuvette de Wavreille			▪ Tilleul de la Chapelle ▪ Mont de la Justice ▪ Chapelle ND d'Haur	▪ Chapelle ND d'Haur

B.5.4 PRINCIPAUX POINTS DE VUE

Point de vue	Description
1 Belvédère	Ce point de vue est l'un des plus spectaculaires. Il permet de voir le site de E Namié constitué de la plaine alluviale du ruisseau de la planche, le bois de Boine et l'ensemble de la vallée sèche.
2 Au tige	Depuis le sommet du lieu-dit « au tige » il est possible d'appréhender une vaste portion du territoire rochefortois vers Hamerenne et Rochefort.
3 Au Messaux	Ce point de vue complète le précédent et permet de voir les versant de la Lhomme, Rubiemont et au loin la carrière Lhoist.
4 Wavreille	Ce point de vue permet d'apprécier l'unité villageoise de Wavreille et son inscription dans le milieu naturel.
5 Lessive	En prenant un chemin depuis Auffe, on aperçoit au loin la station de télécommunication de Lessive et, plus près, le rond tienne et le tienne d'Aise.
6 Couture aux chênes	Cette vue prise à partir d'une aire de repos, permet d'appréhender une très large partie du territoire communal. Les massifs boisés alternent avec les prairies, au loin on aperçoit le château de Ciergnon.
7 Station de télécommunication	Depuis la route qui relie Genimont à Lessive, les antennes de la station de télécommunication sont très visibles et forment un paysage symbolique de Lessive.
8 Crois d'Alexis	Ce point de vue n'est pas le plus beau que l'on puisse avoir vers le château de Lavaux-Ste-Anne mais il est certainement le plus étonnant. Le contraste entre le château au premier plan, l'autoroute ensuite et les antennes de la station de télécommunication est assez interloquant.
9 Petit Foi	Cette vue classique du château de Lavaux-Ste-Anne permet de mieux comprendre la morphologie locale et l'inscription du noyau dans son milieu.
10 Ri de Vachau	Il n'est pas facile d'identifier l'ensemble des points de vues dans le ri de Vachau. C'est pourquoi nous considérons que tous les points de vues depuis un versant vers le versant opposé ont un intérêt. A titre d'exemple nous en avons fait figurer deux.
11 Mont-Gauthier	L'implantation du village sur une crête permet de dégager de nombreuses vues vers le sud, en particulier vers les prairies d' « Outre Champ »
12 Antenne	Depuis l'antenne située au nord de Buissonville, le sommet de la commune, il est possible de voir une très large portion de territoire : toute la partie nord est de la commune.
13 Havrenne	Ce point de vue permet d'apprécier un paysage ouvert sur des prairies ayant conservé de nombreux éléments ponctuels (arbres, haies,...). On aperçoit en arrière plan le bois de l'Abie.
14 Rocher des commandos	Depuis le rocher des Commandos, il est possible d'avoir une vue impressionnante sur l'ensemble de Jemelle.

B.5.5 EVALUATION ET SYNTHESE

Situé à l'articulation de plusieurs zones géologiques, géographiques, hydrologiques et climatiques, Rochefort ne pouvait qu'être complexe et, de ce fait, intéressant.

La qualité paysagère des unités est globalement très bonne. Cette qualité est d'ailleurs reprise largement au plan de secteur (périmètre d'intérêt paysager).

Les objectifs du schéma de structure et du plan communal de développement rural permettront d'envisager une gestion différenciée et adaptée à cette ressource prometteuse et fragile que sont les paysages de la Commune.

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
PAYSAGES	▪ Diversité ▪ Qualité d'ensemble ▪ Lisibilité et relief mouvementé ▪ Paysagère à forte identité locale ▪ Repères paysagers nombreux ▪ Actions de réaménagement des centres villageois en cours (Han-s-Lesse /Jemelle/...) ▪ Bonne représentation au plan de secteur	▪ Ressource peu exploitée tant du point de vue touristique que résidentielle ▪ Manque de connaissance et de conscience de la valeur du bien par la population ▪ Pas d'objectif spécifique ▪ Charte paysagère du projet Leader non signée ▪ Points de vues, peu ou mal, aménagés	▪ Touristes déjà attirés dans la commune ▪ Participe à l'image positive de la Commune	▪ développement résidentiel anarchique ▪ implantation agricole peu intégrée ▪ banalisation touristique (camping/surfréquentation/...) ▪ banalisation des espaces bâtis et des espaces publics

B.6. OCCUPATION DU SOL

B.6.1 SOURCES

Les informations qui sont présentées ci-après sont issues des statistiques publiées par l'Institut National de Statistiques. Ces données reposent sur les déclarations cadastrales.

B.6.2 OCCUPATION DU SOL EN 2003

Les 16.527 ha du territoire communal sont principalement couverts de bois (45%), de prairies (33%) et de terres agricoles (13%).

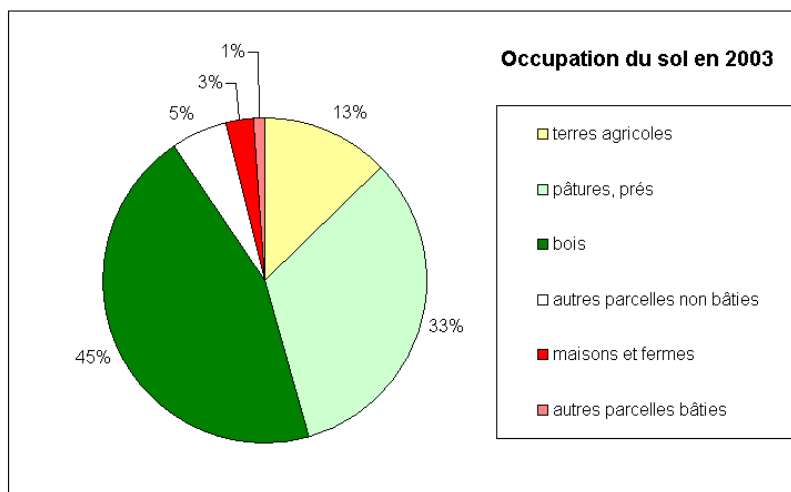


Figure 4. occupation du sol en 2003 (sources INS)

La répartition et l'organisation de cette occupation sont largement commentées dans les chapitres relatifs aux paysages, aux milieux physique et naturels.

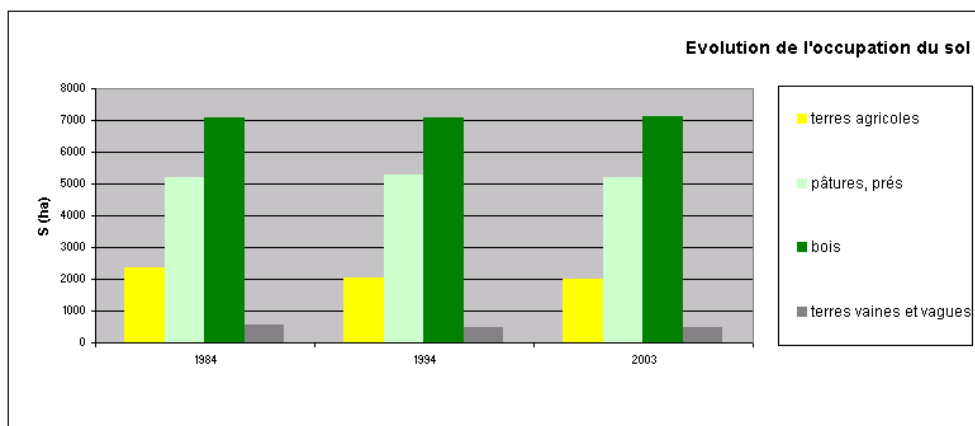
Les informations présentées ici visent à quantifier l'information.

B.6.3 EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL

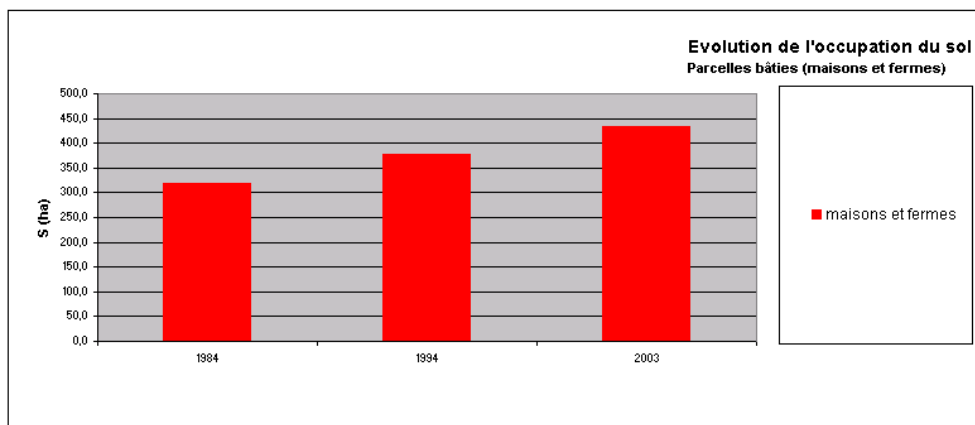
Le tableau suivant présente l'évolution de l'occupation du sol entre 1984 et 2003.

Occupation du sol	Superficie (ha)		
	1984	1994	2003
Terres agricoles	2352	2052	2017
Pâtures, prés	5216	5295	5186
Jardin et parcs	147	138	134
Vergers	61	45	50
Bois	7086	7095	7134
Terres vaines et vagues	564	477	472
Terrains récréatifs	13	19	22
Eaux cadastrées	15	19	19
Chemins cadastrés	33	35	35
Autres	57	126	134
Total non bâti	15545	15301	15203
Appartements	0,7	1,0	2,1
Buildings	0,1	0,5	0,7
Maisons et fermes	319,2	377,2	432,7
Annexes	11,4	15,6	18,6
Ateliers et bâtiments industriels	14,4	35,2	39,9
Bâtiments de stockage	6,7	14,2	22,9
Immeubles de bureaux	0,0	1,4	1,4
Bâtiments commerciaux	10,7	19,7	24,8
Bâtiments publics	6,8	5,2	3,0
Utilité publique	2,7	13,2	14,3
Aide social et santé	0,0	0,7	0,8
Enseignement, recherche et culture	12,7	14,4	15,6
Cultes	4,6	6,0	7,4
Loisirs et sports	12,6	30,2	37,4
Autres	0,0	7,7	7,6
Total des parcelles bâties	402,7	542,0	629,2
Superficie cadastrée	15544,7	15843,5	15831,9
Superficie non cadastrée	578,5	683,8	695,4
Superficie totale	16527,3	16527,3	16527,3

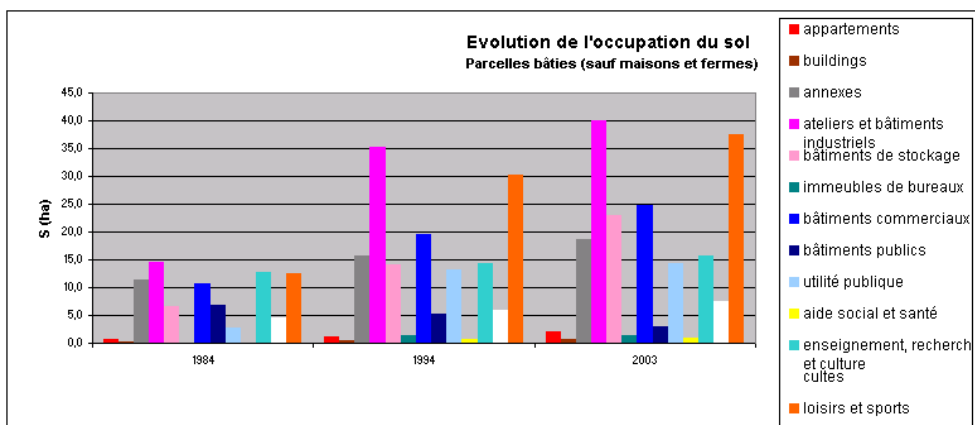
On constate d'une part qu'en 20 les parcelles bâties (parcelles sur lesquelles se trouve une construction) ont augmenté de plus de 50% en 20 ans. La croissance est liée au développement de l'habitat, des industries, des commerces et des équipements sportifs.



La superficie des parcelles non bâties est assez constante pour les bois et les prairies ; les terres de culture sont quant à elle en diminution.



Le développement de l'habitat a été important au cours de ces 20 dernières années (+35%) et s'est fait à un rythme relativement constant.



Les principales évolutions de l'occupation du sol pour les autres parcelles bâties sont liées à l'extension de la zones d'activité économique, l'implantation de surface commerciale et la création du vélodrome.

B.7. STRUCTURE DU BATI ET ESPACES PUBLICS

B.7.1 METHODOLOGIE ET SOURCES

La carte de la structure du bâti illustre de manière la plus précise possible l'époque des constructions et l'implantation du bâti par rapport à la parcelle. Cette carte détaillée a été établie à partir des sources suivantes :

- la dernière édition disponible de la cartographie de l'Institut Géographique National (IGN)
- l'édition la plus récente de la couverture photographique aérienne de l'Institut Géographique National (IGN).
- La carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, dite carte de « Ferraris » levée en 1771-1778, telle que publiée par le crédit communal de Belgique.
- Les observations faites sur place au cours des campagnes d'investigations sur le terrain effectuées entre Novembre 2004 et Février 2005.

Cette carte recense également l'implantation des nouvelles constructions.

Elle a permis de comparer la structure actuelle des villages avec la situation dressée dans le Schéma de Structure de 1994. Le but de cette carte exhaustive est de déterminer des aires de cohérence sur l'ensemble du territoire communal. Une aire de cohérence est un ensemble bâti présentant une homogénéité dans les axes de développement des fronts urbains et des similitudes d'implantation du bâti par rapport à la parcelle.

L'inventaire du cadre bâti a été réalisé sur l'ensemble des hameaux et villages de la commune. L'analyse a privilégié les zones de bâtis groupés susceptibles d'accepter de nouvelles constructions (proximité de Zones d'Aménagement Communal Concerté, anciennement ZAD), par rapport à l'habitat rural isolé en zone agricole.

Cet inventaire, bien que réalisé avec la plus grande attention peut s'avérer imprécis pour certains bâtis dont la période de construction fut difficile à déterminer.

B.7.2 ANALYSE

Organisation générale de la commune

Rochefort et Jemelle :

Comme de nombreuses villes de la région de Famenne, la ville de Rochefort présente à l'origine une structure de bourg rural implanté à la croisée de nombreux axes de communication (Nationales 86, 949 et 803) et non loin de la confluence de la Lhomme et du Biran.

La structure de la ville est liée au relief fortement marqué par endroit. Le centre ville est concentré dans une boucle de la Lomme mais les fortes dénivellations entre le cours d'eau et le centre historique marquent une profonde coupure urbaine vers le nord Est.

Dans la première moitié du XXème siècle, le développement de Rochefort s'est étendu sur la rive droite de la Lomme et a accompagné les axes de transport (quartier de la gare notamment).

La structure radio concentrique d'origine tend aujourd'hui à éclater :

Un axe de développement nord sud appuie le passage de la nationale vers Ciney (Zoning industriel et quartier de la Briqueterie) et Saint-Hubert (développement pavillonnaire vers Croix Saint-Jean et Hamerenne). La tache urbaine de Rochefort tend à s'allonger suivant un axe Nord Sud.

A l'ouest, Jemelle s'est développée au siècle passé grâce à l'implantation d'une importante carrière et d'une infrastructure ferroviaire de niveau régional.

Ses développements récents ne modifient pas sa structure cohérente liée à un développement rapide pendant la période industrielle.

Le long de la Nationale 86, la limite entre Jemelle et Rochefort est de plus en plus floue en raison d'implantations commerciales et d'équipements en bordure de nationale 86.

Jemelle et Rochefort tendent aujourd'hui à ne former qu'une seule aire urbaine.

Les axes d'urbanisation :

Le reste de la commune de Rochefort présente un tissu de villages et hameaux anciens peu dense, s'implantant suivant les contraintes naturelles liées au relief (massifs boisés, hydrographie, relief).

Les aires bâties s'organisent préférentiellement selon une direction Sud-Ouest, Nord-Est. Elles sont majoritairement connectées par des voiries reliant transversalement l'autoroute E411 aux nationales N 949 et N 803.

On peut distinguer quatre principaux chapelets de noyaux bâtis :

- l'axe Mont Gauthier - Buissonville
- l'axe Villers sur Lesse - Buissonville
- l'axe Lavaux Saint Anne - Eprave
- l'axe Ave - Han sur Lesse

Chacun de ces groupements présente des homogénéités d'organisation du tissu et d'architecture des bâtis.

Parmi ces groupes, des villages peuvent jouer un rôle structurant à l'échelle de la commune :

- mieux reliées au reste du territoire, Buissonville et Villers-sur-Lesse peuvent jouer le rôle d'articulations et de pôle d'appuis pour Rochefort,
- en raison de sa forte attractivité touristique (site des grottes), le village de Han sur Lesse subit plus intensément les récentes évolutions liées aux implantations de pavillonnaire et au développement d'équipements touristiques.

Pour des raisons d'excentrement ou de mauvaise liaison avec le reste de la commune, quelques entités se développent de manière indépendante, selon leurs propres règles. C'est le cas de Havrenne, Wavreille, Belvaux ou Vignée.

Les noyaux

Le domaine bâti s'organise autour des noyaux anciens, tous renseignés par la carte de Cabinet des Pays-Bas Autrichiens dite carte de Ferraris. Ces noyaux intègrent souvent un grand nombre d'exploitations agricoles exploitées à titre principal ou accessoire.

La structure des zones bâties est souvent organisée en agglomérations au maillage large. Des groupes d'habitations en ordre fermé ou semi fermé constituent le centre des noyaux : ils ne dépassent que rarement 5 à 6 logements.

L'attractivité de ces noyaux varie et la polarité créée par l'église ou la chapelle tend à s'estomper aujourd'hui (en raison des développements pavillonnaires excentrés qui change souvent la polarité du village). Par contre de nombreux villages, dont l'origine est liée à l'activité féodale conservent des sites marquant le paysage environnant et servant d'appui au développement d'un espace public (Château de Lavaux-Sainte-Anne, Villers-sur-Lesse, Frandeux, Navaugle).

B.7.3 METHODOLOGIE D'ANALYSE DES AIRES BATIES

L'analyse des domaines bâtis s'est appuyée sur l'examen de critères liés à la sitologie de l'implantation du village, au type de tissu rencontré et enfin à l'époque et à la typologie des bâtis observés. Ces critères sont explicités dans les développements suivants.

Sitologie

Le relief de la Famenne est très marqué sur Rochefort et engendre une multiplicité d'implantation des aires bâties. Sur l'ensemble de la commune de Rochefort, les villages et hameaux présentent tous les types d'implantations possibles :

- en éperon (Mont Gauthier)
- sur plateau (Jamblin)
- sur versant (Havrenne)
- en fond de vallée (Eprave)

Typologie du tissu

Sur la carte de la structure du bâti, la typologie de chaque noyau bâti a été caractérisée par une hachure de la parcelle. Les implantations de bâti ont été distinguées par type :

- isolée : bâtiment en milieu de parcelle isolé des autres constructions ;
- en ordre ouvert : bâtiment en milieu de parcelle, adjacent à une parcelle construite.
- en ordre semi fermé : bâtiment tangent à l'une des limites parcellaires ou entretenant des liens de composition avec les bâtis voisins,
- en ordre fermé : bâtiment tangent aux deux limites latérales de la parcelle et formant un front bâti continu.

Epoque du bâti

Sur la carte de structure du bâti, quatre grandes périodes ont été distinguées :

- Les bâtis de la période traditionnelle reprenant l'ensemble des constructions industrielle du XVIII et XIXème siècles.
- Les constructions du développement industriel s'étendant de la fin du XIXème siècle jusqu'au milieu du XXème siècle.
- La période moderne correspondant aux bâtis construits dans la deuxième moitié du XXème siècle.
- Enfin, les constructions récentes (après 1990) ont été distinguées afin de faciliter une lecture des principales tendances récentes d'urbanisation.

Typologie du bâti

L'ensemble du domaine bâti de Rochefort présente des caractéristiques de structures architecturales et urbanistiques très variées.

- Le type d'architecture le plus répandu dans les villages est le bâti de type **rural** regroupant les fermes, l'habitat rural (noyaux ruraux, habitats manouvriers, maisons patriciennes...) et l'architecture monumentale : châteaux, châteaux fermes, grandes demeures, bâtiments à l'usage de culte, bâtiments publics.
- Le type **urbain** (parcelle étroite, bâtiment en ordre fermé avec une forte densité) n'est présent que dans les centres de Rochefort, de Jemelle et de Han sur Lesse.
- Préférentiellement réservé aux villes, le terme de faubourg est utilisé ici pour désigner les développements bâtis adjacents au noyau historique. L'habitat de **faubourg** se caractérise par un bâti en ordre semi fermé où la densité reste élevée (quartiers ouvriers et sociaux...).
- Enfin, le type **périurbain** caractérise les extensions plus ou moins excentrées des aires bâties : ce sont les zones d'habitats en ordre ouvert (lotissements, habitats de loisirs...), les infrastructures en ordre ouvert (zoning, commerces, industries, services et infrastructures divers...). Par abus de langage, on parlera de développement « péri ruraux » pour caractériser les extensions des aires bâties rurales.

L'analyse de l'ensemble de ces critères a permis de déterminer des zones bâties aux caractéristiques proches : ce sont les aires de cohérence.

Une analyse de chacun des villages a été effectuée pour aboutir à la détermination de ces aires de cohérence.

B.7.4 ANALYSE DES AIRES BATIES

Mont-Gauthier

Mont Gauthier est un village en éperon dont le noyau ancien s'articule autour de deux rues parallèles (la route de Givet et le rue des Grelons) entre lesquelles se développent quelques espaces publics. La route de Givet constitue l'axe de développement principal pour les faubourgs ruraux.

Les urbanisations récentes tendent à recréer des liens entre quelques noyaux ruraux de production agricole et le centre ancien. Le tissu du centre est dense : les parcelles étroites sont peu consommatrices d'espaces. Mont-Gauthier dégage une structure lisible et cohérente et une seule aire de cohérence suffit à caractériser le tissu bâti.

Forzée

Forzée est un petit hameau au caractère agricole bien affirmé.

Le bas du village comporte beaucoup de fermes restaurées dont certaines sont encore en activité.

Les développements sur versants tendent à réaliser la jonction avec les grandes exploitations agricoles proches.

La centralité du hameau est faible et peu marquée. Le lotissement prévu en fond de vallée perturbera sûrement les perspectives sur les terres agricoles et rompra le lien entre les exploitations et les terres cultivées.

Forzée continue de se développer linéairement mais ne densifie pas son tissu central : l'allongement du hameau soulève le problème de l'espace public. Aujourd'hui, les équipements publics (théâtre, église) ne s'accompagnent d'aucune place et l'emprise publique se réduit à la chaussée.

Buissonville

Buissonville est un gros village au développement linéaire marqué par de grosses exploitations agricoles.

Le tissu se densifie logiquement selon les voies de circulation. La rue de Busson supporte le noyau historique et un tissu en ordre fermé dense (Aire de cohérence A) ; la rue du Thier constitue l'axe de développement privilégié d'un habitat pavillonnaire assez récent (aire de cohérence B).

Le manque d'épaisseur de la bande bâtie ne permet pas de dégager de grands espaces publics : l'école comme l'église ne ménagent qu'un léger recul par rapport à l'alignement des fronts bâtis mais n'offrent pas de réelle place.

Navaugle

Navaugle est un petit hameau sans centralité dont le développement linéaire en 4 façades suit la logique du lotissement.

Il n'est donc logiquement constitué que d'une seule aire de cohérence (A).

Frandeux

Frandeux s'est développé à partir de son château ferme.

A ce niveau, le réseau de voirie dédoublé offre des possibilités de densification du noyau. Le centre du hameau est dense, en ordre fermé (Aire de cohérence A) et contraste avec la relative lâcheté des tissus péri ruraux très consommateurs d'espaces (Aires de cohérence B et C).

Laloux

Laloux est un village fortement disséminé marqué par deux directions d'urbanisation concourantes. Le carrefour marque la centralité du village.

L'actuel centre est peu dense et de nombreuses parcelles restent constructibles (Aire de cohérence A).

Le fond de vallée du Vachau marque une coupure dans le tissu du village et un développement linéaire plus lâche se développe sur l'autre versant (Aire de cohérence B).

Briquemont

Le village se développe de façon homogène suivant trois axes : rue de Ciergnon, chemin des Aujes et rue de l'Espérance. (Aire de cohérence A)

Ni noyau central, ni centralité ne vient définir une réelle attractivité.

Le tissu est mité même s'il respecte souvent l'alignement sur rue. Le plan de secteur laisse la possibilité d'exploiter de nombreuses opportunités foncières.

Jambline

Jambline est un village scindé en deux par des pâtures.

Cette coupure assure une respiration essentielle pour le hameau qui est lu comme un centre historique (aire de cohérence A) séparé d'un développement périphérique linéaire (aire de cohérence B).

La centralité du hameau est décalée et ne correspond plus au réel centre de vie.

L'implantation en milieu de parcelle quatre façades se retrouve quelle que soit l'époque.

Villers-sur-Lesse

Le village de Villers-sur-Lesse est caractérisé par un réseau viaire étoilé ne supportant pas les mêmes types d'urbanisations.

Le noyau ancien (aire de cohérence A) s'articule autour du relief accidenté de l'église. Il forme avec les développements de faubourg au nord un ensemble homogène. Des éléments de patrimoine remarquables (château, ancien moulin, grosse ferme carrée) viennent ceinturer le développement de Villers au nord et préservent ainsi la cohérence de l'ensemble depuis le cours de la Lesse.

A cette première aire de cohérence viennent s'ajouter des développements linéaires récents sur des axes Est reliant la nationale 94 (Aires de cohérence B et C). Au plan de secteur, le développement du village vers l'Est est éventuellement possible par l'aménagement de la Z.A.C. A l'analyse de la configuration actuelle de Villers, le développement Est permettrait de redonner à l'église une place centrale, de préserver les perspectives vers les éléments patrimoniaux remarquables et de laisser dégagée la plaine de la Lesse. A terme, Villers peut devenir un petit centre d'appui pour Rochefort redonnant aux habitants une certaine proximité pour les commerces et les services les plus courants.

Havrenne

Havrenne est un des villages le plus proche de Rochefort ville.

La structure urbaine du noyau est très typée. Le village s'étend entre deux pôles : au nord ouest la place du village et au sud un ensemble dense de fermes articulées autour de l'église.

Entre les deux, la rue principale du village (rue de Humain) présente un tissu ancien dense en ordre fermé, avec des parcelles allongées, proche d'un tissu urbain classique. (Aire de cohérence A)

Au Nord, un développement linéaire de type quatre façades étire encore l'emprise urbaine du village (Aire de cohérence C). Au plan de secteur, la zone d'habitat à caractère rural permet un développement du village plus marqué au Nord Est de la place et au sud de la rue de Humain. Pour redonner une cohérence d'ensemble et une échelle à la place centrale, l'opportunité de densifier préférentiellement le sud du village (Aire de cohérence B) peut redonner de l'épaisseur au tissu et venir en contre point de l'étirement excessif du village, peu propices aux échanges et consommateur d'espaces.

Eprave

Eprave est un village fortement marqué par sa situation géographique. Le centre ancien (aire de cohérence A) se développe dans un triangle dont la pointe sud marque la centralité (église, moulin...).

Le développement sud du village a été contenu par sa situation de quasi confluence (confluence de la Lesse et de la Lhomme).

Au début du XXème siècle, l'arrivée du chemin de fer et de la gare provoque un étirement linéaire du village au Nord Est (Aire de cohérence B) puis plus récemment au Nord Ouest, rue Saint Nicolas (Aire de cohérence C) et rue du vieux moulin (Aire de cohérence D). Eprave présente aujourd'hui une situation ambiguë. Les extensions des faubourgs paraissent complètement déconnectées du noyau dense. Le plan de secteur permet d'ailleurs une poursuite de l'urbanisation en direction de Rochefort (rue Pecheron) et pourrait amplifier cette tendance.

L'axe historique de développement du village reliant l'ancien moulin à la gare (rue de l'Aujoule , rue Saint Roch) pourrait être densifié afin de redonner une direction principale au village qui s'étale actuellement au nord dans toutes les orientations.

Lessive

Séparé d'Eprave par la Lesse, le village de Lessive montre au nord un noyau historique dense et parcouru par de nombreuses rues et dessertes (Aire de cohérence A). L'espace public est donc essentiellement constitué par la rue. Aucune véritable place ne protège les activités du piéton. Les faibles trafics permettent une réappropriation occasionnelle des emprises de voiries pour le jeu ou les rassemblements.

Si cette situation est tolérable sur le plan des pratiques, ces aménagements ne permettent pas d'affirmer une centralité nette et claire.

Au sud du village, des développements résidentiels (fin du siècle passé) créent aujourd'hui un petit hameau quasiment indépendant (aire de cohérence B). Des constructions récentes affirment désormais le lien entre le noyau et les développements résidentiels sud. Aujourd'hui, Lessive apparaît comme un village étiré selon un axe nord sud.

Genimont

A la croisée de deux nationales, Genimont est un petit hameau au développement linéaire classique (Aire de cohérence A). Genimont est peu dense et peut renforcer son développement linéaire autour du carrefour principal.

Au plan de secteur Genimont et Lavaux-Sainte-Anne semblent appartenir à la même zone d'Habitat rural.

Pourtant, depuis Lavaux, la conservation de terres agricoles (en rapport avec une grosse exploitation) marque nettement l'entrée dans le hameau de Genimont. Cette séparation des noyaux se retrouve sur la carte de Ferraris. De plus, le passage de la E411 marque de manière indélébile une coupure nette entre les deux villages. Les aires de cohérence de Genimont et de Lavaux-Sainte-Anne sont bien distinctes.

Lavaux-Sainte-Anne

Le développement de Lavaux s'inscrit entre les deux ruisseaux de la Wimbe et du Gongon.

Rare exemple de village sur la commune dont le développement linéaire s'appuie sur un maillage de rues parallèles bien constitué (aire de cohérence A). Seul un développement linéaire récent (aire de cohérence B) vient troubler l'homogénéité d'ensemble. Le noyau est dense sur la rue Nord du village (rue de la Baronne Lemonnier). La densité décroît sur la rue de desserte sud (Rue de Sovette). Le bon maillage du tissu permet d'observer une variété de places très riche pour ce type de village : place ouverte du château, place de l'école, place principale à l'Est.

Le plan de secteur permet quasiment le doublement du village au sud vers la dépression du ruisseau.

Ave

Village articulé autour d'une place, Ave présente un tissu urbain très morcelé.

Le noyau historique (aire de cohérence A) ne rejoint pas les différents hameaux qui se sont développés autour des fermes (aire de cohérence B et C). Aucun axe majeur ne se dégage de la composition.

La densité du parcellaire est très hétérogène, laissant de nombreuses ruptures entre les fronts bâtis. Dans un premier temps, les développements de type « péri ruraux » se sont développés à l'est de la place de l'église. Mais le nombre important de parcelles bâtissables et la faible densité disloque le tissu urbain.

Au nord, les développements liés aux loisirs (aire de cohérence D) sont indépendants du village, de même que le hameau développé à front de la rue du Manège.

Il serait opportun de traiter les transitions entre l'espace public de l'église et les extensions du village.

Auffe

Auffe est un hameau dont le tissu est en plan allongé, marqué par la présence des exploitations agricoles (Aire de cohérence A).

Son développement au plan de secteur permet une densification de la partie sud. L'homogénéité architecturale des bâtisses formant le hameau (fermes et bâtisses du 19^{ème} siècle essentiellement) incite à émettre quelques réserves sur l'éventualité d'urbaniser la partie sud. De plus, l'échappée visuelle vers le sud ouest permet de conserver une relation directe entre les paysages agricoles et les exploitations.

Belvaux

Le village de Belvaux est marqué par le passage de la Lesse qui scinde le tissu urbain en deux aires de cohérence.

La partie Est assez dense présente des parcelles allongées alignées suivant l'axe du cours d'eau. Ce front bâti est très homogène du point de vue architectural et forme l'arrière scène du paysage villageois. (Aire de cohérence A)

La majeure partie du village se développe de manière plus aérée à l'ouest de la Lesse. Le tissu est peu dense et l'implantation en milieu de parcelle domine et donne un habitat très vert et aéré. (aire de cohérence B)

Les possibilités d'urbanisation données par le plan de secteur permettent de densifier les hauts de versants. Il conviendrait alors de ne pas créer des ensembles trop homogènes (types lotissements) qui viendraient troubler l'équilibre des rapports bâtis actuels.

Han-sur-Lesse

Le centre de Han-sur-Lesse s'articule de manière claire autour de la place centrale T.Lannoy.

Le tissu s'apparente au type urbain : parcelle étroite et bâti en ordre fermé. (Aire de cohérence A).

La Lesse marque une coupure dans le développement du village. La partie Ouest se développe de manière étoilée, l'urbanisation se faisant linéairement suivant chaque axe. (Aire de cohérence B).

La rapidité d'urbanisation du village se marque par l'homogénéité des caractéristiques architecturales du bâti composant les lotissements au sud et au nord de la ville. Mais ces deux extensions sont très consommatrices d'espaces et ne gèrent pas correctement la transition avec le tissu ancien.

L'urbanisation de la ZACC au Nord Ouest du village tendrait à asseoir l'existence d'un lotissement indépendant du centre. Le délaissement des faubourgs Nord marque une scission avec le centre.

Wavreille

Wavreille est un village très étendu dont l'implantation du bâti est indépendante du plan des rues.

On peut distinguer quatre aires de cohérence.

Le noyau ancien (A) s'articule autour de la place centrale entourée de grosses fermes. Des extensions linéaires au nord et au sud ouest (C) présentent les typologies habituelles des maisons quatre façades. Le lotissement Est (B) prolonge le maillage du centre ancien et développe et étend la ville jusqu'à l'axe Rochefort – Saint Hubert.

Un développement linéaire en bordure de cet axe marque la fin de l'urbanisation nord (D).

Jemelle

Jemelle est une petite ville liée au développement industriel. Trois quarts du tissu sont de type urbain avec des parcelles étroites et allongées dont le bâti forme des fronts fermés.

Délimitée à l'Est, au Sud et au Nord par des équipements de grandes emprises foncières (carrière, gare et entrepôt SNCB, Collège), la première aire de cohérence (A) recouvre tous les développements du début du XXème siècle concernant l'industrialisation.

Une poche d'urbanisation (C) s'est récemment développée sur une partie de la Z.A.C. Elle entretient peu de lien avec le centre de Jemelle et est isolée des axes principaux de circulation. (B)

Dans la deuxième partie du XXème siècle, un développement linéaire de pavillons en direction de Rochefort rapproche les deux tâches urbaines. Quelques commerces récents redéfinissent l'entrée ville depuis rochefort. (2)

(3 aires de cohérence)

Rochefort

Rochefort est une ville au développement concentrique.

S'inscrivant dans un des méandres de la Lesse, le noyau central se développe du Nord au sud, de la Lesse jusqu'au château (1).

Toutes proches du centre, deux aires de cohérence présentent une relative autonomie :

- Développés autour de fermes et de petits noyaux à l'origine ruraux, les faubourgs (B et C) s'apparentent plus au noyau d'un village rural. Ce sont les premières extensions historiques de la ville.

- Au sud, une zone pavillonnaire vient en contrepoint des développements nord de Rochefort. Elle présente toutes les caractéristiques des lotissements classiques : densité peu élevée, réseau de voie en boucle de desserte (aire de cohérence D).

A l'extrême ouest de Rochefort, un tissu étoilé articule les extensions récentes au nord (zoning et lotissement) avec le centre de Rochefort. (E)

Des implantations récentes de commerces forment une entrée de ville commerciale.

Des développements linéaires pavillonnaires se développent parfois selon un axe (F et G), dans l'épaisseur de deux axes parallèles (H) et (I) ou plus (J). Elles reprennent les directions d'extensions classiques de l'urbanisation des villes selon les axes principaux de desserte (axe Rochefort Han, Rochefort Ciney et Rochefort E411).

Entre les différentes ramifications de l'extension de la ville, le plan de secteur réserve des ZACC. Ces potentialités d'extension urbaine sont plus marquées au Nord et au Nord ouest de la ville. La ZACC du Préhyr au nord permet de rejoindre les extensions linéaires disparates qui suivent les rues Banneux et du Thiers d'Ohet.

Les autres ZACC viennent épaissir le tissu des extensions linéaires actuelles

Les extensions du zoning nord et du pavillonnaire donne au tissu de Rochefort une physionomie plus linéaire qui l'écarte du modèle radioconcentrique originel.

Hamerenne

Hamerenne est un petit hameau compact articulé autour d'une ferme et qui est accompagné d'un développement linéaire pavillonnaire rejoignant l'axe Rochefort Wavreille. (Aire de cohérence A).

Vignée

Vignée est un petit hameau coincé en fond de vallée comprenant un patrimoine bâti riche (château ferme carrée notamment).

B.7.5 SYNTHÈSE DES AIRES DE COHERENCE

Le tableau des pages suivantes fait la synthèse de la description des espaces bâtis.

Noyau d'habitat	Type	Sitologie	Structure au XVIII ^{ème} siècle	Structure actuelle	Centralité	Aires de Cohérence (AC)	Nature de l'A.C.	Structure dominante de l'A.C.
Mont Gauthier	village	En éperon	En plan allongé	En plan allongé	Forte	A	Noyau rural et faubourg	Linéaire en ordre fermé
Forzée	hameau	Sur versant de vallée secondaire	En plan allongé	En plan allongé	Moyenne	A	Noyau rural	Linéaire en ordre semi fermé
Buissonville	village	Sur versant de vallée secondaire	En plan allongé	En plan allongé	Faible	B	Développement « Péri » rural	Linéaire en ordre ouvert
						A	Noyau rural et faubourgs	Linéaire en ordre semi fermé
Navaugle	hameau	Sur versant de vallée secondaire	En plan allongé	En plan allongé	Aucune	B	Développement « péri » rural	Linéaire en ordre ouvert
						A	Développement « péri » rural	Linéaire en ordre ouvert
Frandeux	village	Sur versant de vallée secondaire	En plan allongé	En plan allongé	Faible	A	Noyau rural	Linéaire en ordre semi fermé
						B	Développement « péri » rural	Linéaire en ordre ouvert
						C	Développement « péri » rural	Linéaire en ordre ouvert
Laloux	hameau	Sur versant de vallée secondaire	En plan varié	En plan varié	Faible	A	Noyau rural	Linéaire en ordre semi fermé
						B	Développement « péri rural »	Linéaire en ordre ouvert
Briquemont	hameau	Sur versant de vallée secondaire	En plan varié	En plan varié	Aucune	A	Noyau rural étiré	En plan varié, en ordre ouvert.
Jamblin	Village	Sur plateau	En plan allongé	En plan allongé	Faible	A	Noyau rural	Linéaire en ordre ouvert
						B	Développement péri rural	Linéaire en ordre ouvert,
Villers sur Lesse	Village	Fond de vallée principale	En plan varié	En plan étoilé	Moyenne et excentrée	A	Noyau urbain diffus	Etoilée, en ordre semi fermé
						B	Développement pavillonnaire	Linéaire en ordre ouvert
						C	Développement linéaire	Linéaire en ordre ouvert

Noyau d'habitat	Type	Sitologie	Structure au XVIII ^{ème} S	Structure actuelle	Centralité	Aires de Cohérence (AC)	Nature de l'A.C.	Structure dominante de l'A.C.
Havrenne	Hameau	Versant de vallée secondaire	En plan varié	En plan varié	Forte	A	Noyau rural étiré	Linéaire en ordre fermé
						B	Faubourg rural	Plan varié en ordre ouvert
						C	Développement pavillonnaire	Plan varié en ordre ouvert
Eprave	Village	Fond de vallée principale	En plan varié	En plan étoilé	Moyenne, excentrée	A	Noyau rural	Plan varié en ordre fermé
						B	Faubourgs	Linéaire en ordre ouvert
						C	Développement pavillonnaire	Linéaire en ordre ouvert
						D	Développement pavillonnaire	Linéaire en ordre ouvert
Lessive	Village	Fond de vallée principale	En plan allongé	En plan allongé	Moyenne	A	Noyau rural	Linéaire, en ordre semi fermé
						B	Développement pavillonnaire	Linéaire en ordre ouvert
Genimont	Hameau	Fond de vallée principale	En plan allongé	En plan allongé	Aucune	A	Noyau rural	Linéaire en ordre semi fermé
Lavaux-Saint- Anne	Village	Fond de vallée principale	En plan allongé	En plan allongé	Forte	A	Noyau rural dense et épais	Linéaire, en ordre fermé
						B	Développement pavillonnaire	Linéaire en ordre ouvert
Ave	Village	Fond de vallée principale	Autour d'une place	En plan étoilé	Forte	A	Noyau rural et faubourg	En plan varié, en ordre fermé
						B	Développement péri rural	Quelconque, ordre semifermé
						C	Développement pavillonnaire	Linéaire en ordre ouvert
						C	Ensemble touristique	En plan varié et en ordre ouvert
Auffe	Hameau	Versant de vallée principale	En plan allongé	En plan allongé	Aucune	A	Noyau rural étiré	Linéaire en ordre semi fermé
Belvaux	Hameau	Fond de vallée principale	En plan varié	En plan étoilé	Moyenne	A	Noyau rural diffus et faubourgs	En plan étoilé, ordre semi-fermé
						B	Noyau rural	Linéaire en ordre semi fermé

Noyau d'habitat	Type	Sitologie	Structure au XVIII	Structure actuelle	Centralité	AC	Nature de l'A.C.	Structure dominante de l'A.C.
Han sur Lesse	Village	Fond de vallée principale	En plan allongé	En plan varié	Forte	A	Noyau urbain et faubourgs	En plan varié, en ordre fermé
						B	Développement pavillonnaire	En plan étoilé, en ordre ouvert
						C	Développement pavillonnaire	En plan varié, en ordre ouvert
Wavreille	Village	Tête de vallée	En plan quelconque	En plan quelconque	Forte	A	Noyau rural et faubourgs	Quelconque, ordre semi fermé
						B	Développement pavillonnaire	En plan varié, ordre ouvert
						C	Dévelop. Pavillonnaire	Linéaire en ordre ouvert
						D	Développement disséminé	Linéaire en ordre ouvert
Jemelle	Village	Fond de vallée principale	En plan varié	En plan varié	Forte	A	Noyau et faubourgs du développement industriel	En plan varié, en ordre fermé
						B	Développement pavillonnaire	En plan allongé, en ordre ouvert
						C	Développement pavillonnaire	En plan varié, en ordre ouvert
Roche fort	Ville	Fond de vallée principale	En plan varié	En plan varié	Forte	A	Centre historique	En plan varié, ordre fermé
						B	Faubourg	En plan varié, ordre fermé
						C	Faubourg	En plan varié, ordre fermé
						D	Développement pavillonnaire	En plan varié en ordre ouvert
						E	Développement périurbain	Etoilé en ordre semi fermé
						F, G, H, I	Développement pavillonnaire	Linéaire en ordre ouvert
						J	Développement pavillonnaire et zoning	Linéaire en ordre ouvert
Hamerenne	Hameau	Fond de vallée	En plan allongé	En plan allongé	Aucune	A	Noyau rural	Linéaire en ordre fermé
						B	Développement pavillonnaire	Linéaire en ordre ouvert
Vignée	Hameau	Fond de vallée principale	En plan varié	En plan varié	Aucune	A	Noyau rural	Linéaire en ordre semi fermé

B.7.6 ARCHITECTURE

La typologie des constructions est aujourd'hui assez hétérogène.

Si les typologies des constructions ont été respectées dans la première moitié du XXème siècle, les extensions périurbaines ont apporté les architectures et les matériaux les plus divers. Les lotissements et les villages de vacances montrent une hétérogénéité de style impressionnant (chalet en bois, simple auvent, caravanes, pavillons quatre façades avec toutes ces annexes...). Les zonings industriels viennent rompre l'harmonie des structures bâties. Plus ponctuellement, mais plus fréquemment, les extensions des exploitations agricoles ne tiennent pas compte du contexte et dénotent dans le paysage.

L'homogénéité architecturale de la commune n'existe plus, même s'il est encore possible de dessiner quelques tendances.

La pierre, utilisée traditionnellement pour la maçonnerie est aujourd'hui rattrapée par l'utilisation de la brique dans des constructions mixtes ou totalement en briques.

Pour des raisons de durabilité, le pisé traditionnel a souvent été remplacé par un remplissage briques. Il faut également noter que de nombreuses constructions à colombage et à structure bois subsistent dans le nord de la commune (Forzée, ...).

Le matériau de couverture dominant est l'ardoise naturelle.

Ce matériau est remplacé depuis le début du XX ème siècle par des matériaux meilleurs marché comme la tuile, la tôle ondulée tôle nervurée en acier prélaqué, ou l'ardoise en ciment.

Le mode de couverture en chaume a lui totalement disparu.

B.7.7 SYNTHESE GENERALE ET EVALUATION

Les différents axes d'urbanisation de la commune ne sont pas sujets à la même pression foncière.

Les chapelets de noyaux bâtis nord (l'axe Mont Gauthier – Buissonville et l'axe Villers sur Lesse – Buissonville) n'ont pas été affectés de manière forte par l'urbanisation récente. Généralement la structure et la polarité du village ne s'écartent que très peu de celle d'origine.

Par contre, les axes d'urbanisation sud (l'axe Lavaux Saint Anne Eprave et l'axe Ave - Han sur Lesse) subissent des transformations plus importantes par l'adjonction de zones de lotissements très étendue. Ces lotissements redéfinissent parfois une nouvelle hiérarchie au sein du village et perturbe son fonctionnement.

RocheFORT tend à perdre son modèle de développement concentrique pour s'allonger dans un axe nord sud. Les tâches urbaines de RocheFORT et Jemelle tendent à se rejoindre. L'organisation et le développement des deux entités semblent aujourd'hui fortement liées.

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
STRUCTURE DU BATI URBAIN : ROCHEFORT	- Centre ville existant et polarisant (effet de ville) - Bonne implantation du noyau central de la ville et bonne exploitation du relief - Nombreuses ouvertures paysagères - Rives de la Lhomme sont bien aménagées à RocheFORT - Tache urbaine maîtrisée - Bonne concentration des activités économiques - Rue centrale concentre bien les fonctions principales - Bonne intégration des logements sociaux - Repère symbolique fort du Château contal	- Accumulation d'enseignes peu intégrées à la qualité d'ensemble de la ville de RocheFORT - Manque d'habitat collectif - Localisation étonnante de certains équipements du centre ville (terrain de football,...) - Carrefour du centre de RocheFORT mal aménagé - Lotissement mal positionné en plein centre - Mauvaise liaison entre le parc des Roches et le centre ville - Faiblesse de l'espace public en face des pompiers - Banalisation de l'architecture récente (extension résidentielle)	- Possibilité de repenser un habitat dense dans ces noyaux - Parcours bucoliques le long de la Lhomme à exploiter - Reconversion d'espace industriel à poursuivre - Concentration d'éléments de grande qualité patrimoniale à RocheFORT	- Perte d'attractivité du centre (ne répond plus à la demande) - Banalisation de l'architecture

STRUCTURE DU BATI URBAIN : JEMELLE et HAN-s-LESSE	▪ Tache urbaine maîtrisée ▪ Bonne concentration des activités économiques ▪ Aménagements urbains récents de qualité	▪ Manque d'habitat collectif ▪ Banalisation de l'architecture récente (extension résidentielle) ▪ Perte générale d'attractivité (Jemelle) ▪ Risque d'hyper-concentration d'attraction touristique	▪ Rénovation urbaine en cours à Jemelle ▪ Possibilité de repenser un habitat dense dans ces noyaux ▪ Reconversion d'espace industriel à poursuivre	▪ Banalisation de l'architecture
STRUCTURE DU BATI RURAL	▪ Noyaux ruraux biens conservés : éléments remarquables dans le tissu villageois, petit patrimoine présent, identité forte des noyaux,... ▪ Repères patrimoniaux de grande qualité ▪ Aménagements urbains récents de qualité ▪ Gabarits sont respectés et homogènes ▪ Les villages plus concentrés proposent souvent un espace de vie publique, même s'il n'est pas bien aménagé	▪ Manque de hiérarchisation entre les villages et hameaux ▪ Banalisation de l'architecture récente (manque de repères architecturaux) ▪ Deux villages (Mont-Gauthier et Havrenne) sont peu polarisés par Rochefort ▪ Les villages étirés ont des problèmes de centralité et ne propose pas de réels espaces publics	▪ Certains noyaux villageois permettent l'aménagement d'un espace public ▪ Amplification de l'attractivité touristique grâce à la qualité des espaces ruraux ▪ Possibilité de repenser un habitat dense	▪ Perte de lisibilité et de cohérence des tissus de certains villages ▪ Banalisation de l'architecture ▪ Différenciation des évolutions des noyaux ▪ Perte d'activité agricole au sein des noyaux ruraux

B.8. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET EMPLOI

B.8.1 SOURCES DE DONNEES

Données statistiques

- Institut National de Statistiques (INS) :
 - Données démographiques (populations, nationalités, évolutions de populations, mouvements migratoires, répartitions en classes d'âges, tailles des ménages).
 - Statistiques fiscales (revenus).
 - Enquêtes du recensement 2001 (satisfaction des services publics et privés).
 - Données sur le tourisme (nuitées et arrivées hôtelières).
- Office National de l'Emploi (ONEM) : Données relatives aux chômages.
- SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale : Données relatives à la population active et ses composantes, et aux chômages.
- Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (I.N.A.S.T.I.) : Données sur les travailleurs indépendants.

Données cartographiques

Donnée cartographique des communes, anciennes communes et secteurs statistiques tels que définis par l'INS.

Plan de Localisation Informatique (PLI) : contour des parcelles et du bâti (Voir chapitre fonction du bâti).

Base de données cartographiques de l'Ulg-Segefa pour le commerce, enquête réalisée en 2000 : les pôles commerciaux et leurs zones d'influence.

B.8.2 INTRODUCTION

Les politiques d'aménagement du territoire, au niveau régional et communal, se doivent de rencontrer les besoins sociaux et économiques de la collectivité, tout en assurant la conservation du patrimoine culturel, naturel et paysager (Cfr article 1^{er}.§1^{er} du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, C.W.A.T.U.P.).

L'analyse du contexte socio-économique existant de Rochefort, dans l'inventaire du Schéma de Structure, permet de déterminer ces besoins.

L'analyse se portera avant tout sur les thématiques portant directement à conséquence sur l'aménagement du territoire : la densité de population, l'évolution de la population, la structure d'âge, la taille des ménages, le niveau social des habitants, la population active et le taux de chômage, ainsi qu'un inventaire des équipements économiques, sociaux et touristiques sur la commune. Pour ce dernier élément, nous analyserons les résultats disponibles de l'enquête socio-économique 2001 sur la satisfaction des habitants pour les équipements publics et privés de la commune.

Les résultats statistiques obtenus pour la commune de Rochefort seront mis en comparaison avec ceux de la province et de la Région Wallonne. Au niveau communal, ils seront dès que possible ventilés par anciennes communes et/ou secteurs statistiques (afin de déterminer les contrastes socio-économiques au sein de la commune).

B.8.3 POPULATION

La commune de Rochefort dans l'arrondissement de Dinant

La commune de Rochefort présente 11.920 habitants au 1^{er} janvier 2004 (INS, 2004), avec une densité démographique de 72 hab/km².

La commune de Rochefort étant située à la frontière est de l'arrondissement de Dinant, nous comparerons ses données démographiques avec les communes de l'arrondissement en y ajoutant cinq communes voisines situées à l'Est et au Sud (Marche-en-Famenne, Nassogne, St-Hubert, Tellin, Wellin). Elle se situe en 4^{ème} position de cet ensemble de communes en population (sur 20), juste après Dinant et devant Beauraing.

Tableau 4. Populations communales en 2004

	Communes de l'arrondissement et périphérie de Rochefort	Population 2004	Hab/Km ² _2004
1	Marche-en-Famenne	16.803	138
2	Ciney	14.769	100
3	Dinant	12.719	127
4	Rochefort	11.920	72
5	Beauraing	8.263	47
6	Yvoir	8.223	145
7	Anhée	6.907	105
8	Hamois	6.649	87
9	St-Hubert	5.673	51
10	Hastière	5.186	92
11	Nassogne	4.896	44
12	Havelange	4.797	46
13	Somme-Leuze	4.461	47
14	Houyet	4.439	36
15	Gedinne	4.353	29
16	Bièvre	3.103	28
17	Onhaye	3.080	47
18	Wellin	2.918	43
19	Vresse-sur-Semois	2.836	28
20	Tellin	2.272	40
	Arrondissement de Dinant	101.175	69
	Wallonie	3.380.498	201

La commune de Rochefort représente 11,72 % de la population totale de l'arrondissement de Dinant en 2004. Sa densité de population y est fortement inférieure aux trois premières communes en ordre décroissant de population. La commune de Rochefort a une densité qui est presque 3 fois inférieure à la moyenne wallonne.

Le poids démographique de la commune repose sur les deux anciennes communes de Rochefort et Jemelle, les noyaux villageois, et sur les développements de l'habitat résidentiel (lotissements ...). Le chapitre ci-après détaille la population communale par sections de commune et quartiers statistiques.

La commune de Rochefort est reprise comme « *commune non urbaine ayant un équipement moyen* », et avec un caractère dominant de « *communes résidentielles* » d'après la hiérarchie urbaine et typologie socio-économique du Bulletin du Crédit Communal (E. Van Hecke, 1998).

Signalons que trois autres communes de notre échantillon sont représentées avec ces mêmes caractéristiques socio-démographiques : Dinant, Ciney, et Beauraing. La Commune de Marche-en-Famenne est également considérée comme non-urbaine mais ayant un équipement urbain fort, avec des fonctions commerciales, scolaires et de travail plus développées.

Cette dernière se distingue démographiquement de la commune de Rochefort par une densité presque 2 fois plus importante (+/- 138 habitants/km²), pour un volume de population supérieur d'environ 5000 habitants.

La carte B81 représente les résultats pour les communes reprises dans notre échantillon (Densité et population en 2004 par commune). Les densités de population par commune nous montre Rochefort à une échelle plus globale, mettant en évidence le dégradé des densités de population.

Répartition de la population au sein de la commune

La répartition de la population de Rochefort au niveau infra-communale peut s'analyser par section de commune (soit les onze anciennes communes de Rochefort avant la fusion des communes de 1977) et par secteurs statistiques. Ces derniers découpent le territoire des anciennes communes en différents quartiers, jugés homogènes sur les plans urbanistiques, morphologiques, et socio-économiques.

L'analyse par secteurs statistiques permet de la sorte de déterminer plus efficacement la structure spatiale de la commune, indépendamment des limites administratives plus « arbitraires ».

La carte B.8.2 ci-jointe nous représente le découpage de la commune de Rochefort en ses 11 sections de commune (Rochefort, Jemelle, Wavreille, Han-Sur-Lesse, Eprave, Lessive, Ave-et-Auffe, Lavaux-Sainte-Anne, Villers-sur-Lesse, Mont-Gauthier, Buissonville) et ses 46 secteurs statistiques.

Les données démographiques les plus récentes mises à disposition par l'INS, au niveau des sections de communes et secteurs statistiques remontent à 2001.

Le tableau ci-dessous ventile la population communale par sections de commune, pour l'année 2001. Ensuite, dans les tableaux suivants, la population de ces différentes sections de commune est répartie suivant les noyaux villageois, noyaux d'habitats, et grands lotissements, et ce sur base de la délimitation des secteurs statistiques. Pour des raisons statistiques, nous reprenons dans notre analyse uniquement les secteurs statistiques qui ont une population supérieure à 50 habitants.

Tableau 5. Population par noyau d'habitat en 2001

		Population en 2001		Densité 2001 (Hab./km²)
Wallonie		3.346.055		199
Province de Namur				
Commune de Rochefort	Total Commune	11.863	(100 %)	71
	Rochefort	4806	(40,5%)	168
	Jemelle	1939	(16,3%)	195
	Wavreille	838	(7 %)	66
	Han-Sur-Lesse	938	(7,9%)	99
	Eprave	552	(4,6%)	52
	Lessive	257	(2,2%)	49
	Ave-et-Auffe	357	(3%)	30
	Lavaux-st-Anne	363	(3%)	32
	Villers-Sur-Lesse	562	(4,7%)	22
	Mont-Gauthier	573	(4,8%)	25
	Buissonville	677	(5,7%)	37

Tableau 6. Populations par secteurs statistiques

Rochefort	Population 2001	hab./km²
	4806	
ROCHEFORT-CENTRE	731	3303
CARREFOUR	849	2471
LE THIER	542	1424
DEWOIN - CROIX-ST-JEAN	623	773
LORETTE - CROIX-ST-JEAN	401	649
MONTRIVAL	226	1172
SOUS LES FALIZES	11	58
THIER DES FALIZES	79	71
ROCHEFORT - HABITATIONS DISP.	12	2
HAMERENNE-SUD	231	430
FOND-SAINT-MARTIN - JUSTICE	11	4
LA BRIQUETERIE - NEUF ETANGS	1063	1656
PARC INDUSTRIEL	7	10
ST-REMY - BEHOGNE - TIGE	20	1

JEMELLE	Population 2001	hab./km²
	1939	
JEMELLE-CENTRE	774	1995
AUX CHAVEES	253	2242
LES THIERS	751	2307
GERNY	12	6
RABANISSES - LAMSOU	149	21

WAVREILLE	Population 2001	hab./km²
	838	
WAVREILLE-CENTRE	427	1101
WAVREILLE-CENTRE NORD EST	82	217
BELLE-VUE	179	1643
WAVREILLE - HABITATIONS DISP.	21	3
BELVAUX-WAVREILLE	17	236
BELVAUX-RESTEIGNE	112	428

HAN-SUR-LESSE	Population 2001	hab./km²
	938	
HAN-SUR-LESSE-CENTRE	577	2150
RIVE GAUCHE	184	832
LES MASURES	176	385
HAN-SUR-LESSE - HAB. DISP.	1	0

EPRAVE	Population 2001	hab./km²
	552	
EPRAVE-CENTRE	543	1100
EPRAVE-HABITATIONS DISPERSEES	9	1

AVE-ET-AUFFE	Population 2001	hab./km ²
	357	
AVE-CENTRE	241	926
ROPTAI	75	91
AVE- HABITATIONS DISPERSEES	15	2
AUFFE- CENTRE	26	406

LAVAU-SAINTE- ANNE	Population 2001	hab./km ²
	363	
LAVAU-SAINTE- ANNE-CENTRE	329	1187
LAVAU-SAINTE- ANNE-HAB. DISP.	34	3

BUISSONVILLE	Population 2001	Hab./km ²
	677	
BUISSONVILLE- CENTRE	220	698
NAVAUGLE-CENTRE	106	469
FORZEE-CENTRE	28	234
FORZEE- HABITATIONS DISPERSEES	3	1
HAVRENNE-CENTRE	320	1037

LESSIVE	Population 2001	hab./km ²
	257	
LESSIVE- CENTRE	238	2322
LESSIVE- CENTRE	19	4

VILLERS-SUR- LESSE	Population 2001	hab./km ²
	562	
VILLERS-SUR-LESSE- CENTRE	330	832
VILLERS-SUR-LESSE - HAB. DISP.	43	3
JAMBLINNE-CENTRE	132	1028
JAMBLINNE - HABITATIONS DISP.	13	2
GENIMONT	23	9
VIGNEE	21	9

MONT-GAUTHIER	Population 2001	hab./km ²
	573	
MONT-GAUTHIER-CENTRE	310	1206
FRANDEUX-CENTRE	88	680
FRANDEUX - HABITATIONS DISP.	5	1
LALOUE-CENTRE	88	583
BRIQUEMONT-CENTRE	82	733

Les populations des secteurs statistiques cartographiés en bâtonnets sur les cartes B.8.

Ces cartes présentent également en fond de plan les densités de population (cartographie par pages) des secteurs statistiques habités.

La quasi-totalité de la population est située dans des secteurs statistiques de plus de 50 habitants (97% en 2001). Seulement 352 personnes sont localisées dans des secteurs statistiques de moins de 50 habitants.

Il ressort les constatations suivantes à la lumière des tableaux et cartes présentés ci-dessus, sur la répartition de la population au sein de la commune :

Importance démographique des sections de commune de Rochefort et Jemelle

A elles seules, ces deux anciennes communes représentent plus de la moitié de la population de la commune de Rochefort (respectivement : 4806 et 1939 en 2004, env. 57%). Rochefort est de loin la section de commune la plus peuplée, représentant 40,5% de la population communale.

Son importance démographique au sein de la commune s'explique bien entendu par la présence du centre de Rochefort (731 habitants), et de plusieurs groupes d'habitations importants, Carrefour(849 habitants), La Briqueterie Neuf Etangs (1063 habitants).

En terme de densité de population, l'ancienne commune de Rochefort (168 hab/km²) apparaît moins densément peuplée que Jemelle (195 hab/km²), qui est une agglomération historiquement plus dense, de par son passé industriel. L'ancienne commune de Jemelle est aussi un lieu de connexion ; d'une part avec la commune de Marche-en-Famenne où le bâti est presque continu le long de la RN836 et d'autre part un lieu de communication ferroviaire important avec sa gare SNCB située sur l'axe Bruxelles-Luxembourg.

Villages de la commune

La densité moyenne des secteurs statistiques de Rochefort et Jemelle de plus de 50 habitants, sont respectivement de 978 et 2152 hab./km² en excluant le secteur Rabanisses-Lamsoul dont la surface est importante pour une population de 149 hab. en 2001.

On retrouve dans les sections de commune des vallées du Vachau et de La Wimbe des tailles de populations fort semblables au sein des centres villageois. Ainsi, les centres de Briquemont, Frandeux, Laloux, Navaugle et Jamblinne ont des volumes de population très semblables qui varient entre 82 à 106 habitants.

Quant à la population du centre de Buissonville, elle rejoint plutôt le volume de population des centres de Mont-Gauthier et de Havrenne qui forment un groupe de trois centres villageois de taille équivalente rythmant ainsi le nord de la commune de Rochefort.

Au Sud-Ouest de la commune de Rochefort, on observe une symétrie en terme de population (330 et 329) et de densité (832 et 1187 hab./km²) pour les centres de Villers-Sur-Lesse et Lavaux-Sainte-Anne.

Les centres villageois d'Eprave et de Lessive ont une densité de population qui dépasse celles des secteurs statistiques de Rochefort avec 1100 hab./km² pour Eprave et, avec ses 2322 hab./km², Lessive est le secteur statistique le plus dense de la commune.

B.8.4 EVOLUTION DE LA POPULATION

Evolution de la population communale de Rochefort

La commune de Rochefort enregistre une légère croissance démographique.

Sa population résidente est passée de 11.226 habitants en 1991 à 11.920 habitants en 2004 (INS ; 2004), soit une augmentation de 5,82 % en 13 ans.

Le coefficient d'accroissement annuel moyen Am de la population de Rochefort s'élève à 1,0045 calculé entre 1981 et 2004, soit un taux d'accroissement annuel de +0,45 %.

$$\text{pop. 2004} = \text{pop.1981} \times Am \exp 23$$

Il s'élève à +1,0046 % calculé entre 1991 et 2004. On notera ainsi juste un léger ralentissement de la croissance démographique au cours des dernières années.

Tableau 7. Evolution de la population communale ente 1981 et 2004

Année	1981	1991	2001	2002	2003	2004
Population rochefortoise	10758	11226	11863	11558	11598	11920

Evolution comparée à l'arrondissement, communes limitrophes et à la Région wallonne

La carte B.8.5. ci-après de l'évolution de la population par commune, sur 12 années, dans et autour l'arrondissement de Dinant, entre 1992 et 2004. La croissance démographique de Rochefort pendant ces années s'apparente plus à celle des communes du Sud de

l'arrondissement de Dinant qu'à ses communes voisines à l'est et au Nord qui connaissent toutes une croissance plus soutenue.

La carte de l'évolution de la population pour la Wallonie met en évidence une évolution différente le long des deux grands axes autoroutiers. Les communes bordant l'E25 (Liège-Bastogne) ont en effet connu une croissance démographique plus importante que celle observée le long de l'E411. Plus près de Rochefort, ce sont les communes au Nord-Est de la N4, l'ancien axe routier, qui connaissent une augmentation de population analogue.

Composante de l'évolution de la population

L'évolution de la population est tributaire de deux facteurs démographiques : le solde naturel (les naissances moins les décès) et le solde migratoire (les immigrants moins les émigrants). Il convient également de tenir compte d'un facteur minoritaire, à caractère administratif : les « ajustements statistiques » (changements de registre, radiations, réinscriptions, ...).

L'atlas de Wallonie 2001 « repères pour une dynamique territoriale » nous présente confirme l'évolution de la population de Rochefort, comme positive, avec une composante du solde migratoire plus forte que celle du solde naturel.

Cependant les composantes de l'évolution de la population de Rochefort entrent dans une période de mutations où la prédominance de l'influence des soldes migratoires et naturels est de plus en plus disputée. En effet, entre 2001 et 2002, la commune de Rochefort a connu une baisse de population pour connaître entre 2003 et 2004, une croissance annuelle de 2,70 %.

Cette évolution démographique récente combinée à la construction de nouvelles habitations pourraient affirmer la tendance d'un changement de prédominance du solde naturel vers le solde migratoire.

Le solde migratoire positif sur la commune de Rochefort s'explique par l'arrivée de nouveaux résidents dans une commune qui dispose de réseau routier, autoroutier et ferroviaire de premier plan. Ces infrastructures la rendent ainsi aisément accessible aux pôles d'emplois comme Namur situé à trente minutes à peine de Rochefort.

Cette migration résidentielle pour les lotissements concerne souvent des ménages avec enfants, avec un niveau de revenu plus élevé que la moyenne communale.

Signalons que ce solde migratoire positif peut s'accompagner d'un renforcement du solde naturel, grâce à une natalité plus importante créée par la structure d'âge induite (d'avantage de jeunes couples).

Un suivi des composantes de l'évolution de la population dans les années à venir, combiné à une analyse de la structure d'âge, devrait infirmer ou confirmer la présence de ce phénomène sur la commune de Rochefort.

Répartition de l'évolution de la population au sein de la commune

Les contrastes dans l'évolution de la population au sein du territoire communal de Rochefort peuvent s'étudier au niveau des sections de communes et des secteurs statistiques (dont l'INS fournit des chiffres de population jusqu'en 2001).

A cette échelle d'analyse, nous avons choisi d'étudier l'évolution sur 10 années, entre 1991 et 2001, afin de disposer d'une évolution significative.

Le tableau ci-dessous nous présente pour les sections de communes de Rochefort les gains de population enregistrés entre 1991 et 2001 et le % d'évolution par rapport à 1991.

Tableau 8. Evolution de population par section de commune

Sections de communes	Pop.1991	Pop.2001	Gain 91-2001	% d'évolution 91-2001
ROCHEFORT	4796	4806	10	0,21%
JEMELLE	1868	1939	71	3,80%
WAVREILLE	747	838	91	12,18%
HAN-SUR-LESSE	894	938	44	4,92%
EPRAVE	487	552	65	13,35%
LESSIVE	212	257	45	21,23%
AVE-ET-AUFFE	268	357	89	33,21%
LAVALUX-ST-ANNE	313	363	50	15,97%
VILLERS-SUR-LESSE	510	562	52	10,20%
MONT-GAUTHIER	478	573	95	19,87%
BUISSONVILLE	629	677	48	7,63%
Total Communal	11202	11862	660	5,89%

La croissance démographique concerne toutes les sections de commune de Rochefort. On observe une croissance de +5 à +33% pour les sections de communes villageoises. La faible croissance en 10 ans des sections de communes les plus densément peuplées combinée à celles de Rochefort et Jemelle-centre (+0,21% et +3,8%) abaissent la croissance moyenne communale à 5,37 %.

Malgré sa forte croissance en %, Ave-et-Auffe reste peu important sur le plan démographique à l'échelle de la commune (gain de 89 habitants pour atteindre 357 habitants en 2001).

Quand on se penche sur les secteurs statistiques de plus de 50 habitants de l'ensemble de la commune de Rochefort, on y observe une croissance légèrement supérieure à celle de l'ensemble de la commune (7,29% contre 5,89% en 2001). L'ensemble des secteurs de moins de 50 habitants sont, eux, en régression de 29,18% entre 1991 et 2001. Cela représente en terme d'habitants, une réduction de 145 habitants (1991 : 497 et en 2001 : 352 habitants).

La carte de l'évolution de la population par secteurs statistiques nous permet de mieux cerner la logique spatiale de cette évolution de la population, en permettant de distinguer les différents ensembles urbanistiques, au-delà de limites purement administratives.

Il apparaît à la lumière de cette carte la présence d'importants contrastes à l'échelle locale dans l'évolution de la population :

1. Les espaces en décroissance démographiques (moins de -7,5%)

Des décroissances démographiques préoccupantes sont observées sur des secteurs statistiques des communes plus densément peuplées (cf. infra). Au niveau de la section de commune de Rochefort, les secteurs de Rochefort-centre, Le Thier et Montrival et Lorette-Croix-St-Jean, perdent en 10 ans respectivement 11,82%, 9,52%, 7,76% et 5,65% de leur population.

A Jemelle, c'est le secteur « Les Thiers » qui perd plus de 10% de sa population.

Ces secteurs en décroissance représentent une perte totale de 198 habitants pour Rochefort et de 85 habitants pour Jemelle.

2. Des espaces en faible croissance démographiques (0 à +10%).

Comme nous l'avons vu au niveau des sections de commune, la croissance est plus faible dans les villages de Han-sur-Lesse, Buissonville. Cette observation s'explique par le fait que les secteurs de Buissonville-centre et de Han-sur-Lesse-centre perdent respectivement quelques habitants (3 et 11 habitants, respectivement).

3. Croissance démographique des centres villageois (de +10% à +25%)

La plupart des secteurs de centre villageois sont en croissance. Seuls les centres de Buissonville et de Han-sur-Lesse qui sont en stagnation voire en décroissance démographique font exception à cette tendance.

4. Quelques espaces à forte croissance démographique (+ de 25%)

Ces secteurs se dégagent fortement de l'analyse par des croissances artificiellement élevées, c'est-à-dire qu'elles s'expliquent par l'intervention d'une politique foncière et/ou par la construction de logements sociaux groupés ou encore par l'apparition de lotissements.

Des croissances démographiques appréciables sont observées dans plusieurs secteurs, Rabanisses – Lamsoul (+129 entre 91 et 2001), Belvaux-Resteigne, Wavreille-centre-nord, Hamerenne-Sud, Frandeux et Laloux-Centre, Roptai.

Les zones à bâtir de ces villages se sont en effet vues colonisées par l'habitat pavillonnaire, qui attire les nouveaux résidents sur la commune.

B.8.5 REPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSES D'AGES

Structure d'âge de la commune de Rochefort.

Le tableau ci-dessous nous présente les proportions des différentes classes d'âges en 2003 sur Rochefort ainsi que l'arrondissement de Dinant et la Région wallonne, à titre de comparaison.

Tableau 9. Structure d'âge

	0-17 ans	18-64ans	plus de 65 ans	total
Rochefort	2.769	7.187	1862	11818
	23,43%	60,81%	15,76%	100,00%
Arrondissement Dinant	22.115	61.462	17142	100719
	21,96%	61,02%	17,02%	100,00%
Région wallonne	745.899	2.049.441	563220	3358560
	22,21%	61,02%	16,77%	100,00%

La structure d'âge de Rochefort montre incontestablement un certain nombre de traits communs par rapport à celle de l'arrondissement de Dinant :

- Une proportion de jeunes (0-17 ans) relativement importante, supérieure à la moyenne de l'arrondissement et de la Région wallonne, en raison de la prédominance de ménages avec enfants dans les zones de lotissements.
- La proportion des adultes (18-65 ans) suit assez bien la tendance de la Région wallonne. Entre 2000 et 2003, cette tranche d'âge est restée stable avec une baisse de 150 unités pour les moins de 45 ans qui a été compensée par une hausse équivalente chez les plus de 45 ans.
- La proportion de personnes âgées est plus faible sur Rochefort (15% de + de 65 ans), par rapport à la moyenne wallonne. On trouve une proportion plus importante de cette tranche d'âge dans l'arrondissement où certaines localités ont des infrastructures qui attirent plus de personnes retraitées. Rochefort ne constitue pas une destination privilégiée des « migrations de retraite », et présentent moins de services et équipements nécessaires aux personnes âgées.

Variation de la structure d'âge de Rochefort

D'importantes variations dans la structure d'âge peuvent être observées au sein des différents quartiers de la commune, suivant qu'il s'agira de lotissements, centres-villageois, zones rurales, quartiers urbains.

Le diagramme triangulaire suivant définit les grandes typologies démographiques (jeunes, peu d'adultes, beaucoup d'adultes, personnes âgées, situation équilibrée), sur base des proportions des classes d'âges 0-19 ans, 20-59 ans, et 60 ans et plus (les 3 axes du diagramme).

Les composantes (classes d'âges) et les limites des catégories optées pour ce diagramme triangulaire sont issues de l'Atlas de Wallonie, édité par la DGATLP en 1998.

Sur ce diagramme ont été reportés l'arrondissement de Dinant, la commune de Rochefort, ses onze anciennes communes et ses secteurs statistiques.

Malgré les surreprésentations de certaines tranches d'âges exposées dans le paragraphe ci-dessus, Rochefort et ses anciennes communes présentent une structure d'âge en situation d'équilibre (zone blanche au centre du diagramme), sur base des catégories d'âges du diagramme triangulaire.

Sur Rochefort, l'analyse doit se porter jusqu'au niveau des secteurs statistiques afin de déceler des zones correspondant à des typologies démographiques particulières. Les typologies démographiques des secteurs statistiques du diagramme triangulaire sont cartographiées.

Les zones occupées par des maisons unifamiliales modernes dans les lotissements (Hamerenne-Sud, Rabanisses-Lamsoul, Belle-Vue), les centres villageois en croissance démographique importante (Eprave, Lessive, Briquemont, Frandeux, Mont-Gauthier, Lavaux-Sainte-Anne), sont généralement surreprésentées en populations jeunes 0-19 ans (maisons occupées par des familles avec enfants 0-19 ans).

Les zones occupées par des lotissements de maisons unifamiliales plus anciennes, plus proches des agglomérations sont par contre classées en surreprésentation d'adultes, probablement en raison d'une proportion de jeunes de moins de 19 ans moindre dans ces quartiers (La Briqueterie-Neuf Etangs, Dewoin-Croix-Saint-Jean, Aux Chavées).

Les centres-villageois de Villers-Sur-Lesse, Jamblinne, Belvaux-Resteigne et Wavreille-Centre-Nord-Est présentent par contre une structure d'âge plus équilibrée (zone centrale du diagramme).

Dans la section de commune de Rochefort, ce sont les secteurs périphériques au centre-ville qui ont une structure d'âge équilibrée : Le Thier, Thier des Falizes, Carrefour, Lorette Croix St-Jean. Le mélange des différentes catégories d'âges et la mixité sociale y sont bien meilleures.

Le corollaire de cette observation, ce sont les secteurs centraux de Rochefort et de Jemelle qui sont en surreprésentation de personnes âgées ; à savoir, Rochefort-Centre et Jemelle-Centre.

Enfin, les centres villageois de Navaugle et de Han-Sur-Lesse étant les seuls en surreprésentation de personnes âgées.

B.8.6 TAILLE DES MENAGES

Sur la commune de Rochefort

Le tableau ci-dessous fait varier le nombre de ménages suivant leurs tailles pour la commune de Rochefort en 2001, en valeurs absolues et en % du nombre total de ménages. Les montants en % sont également donnés pour l'arrondissement de Dinant et la Région wallonne à titre de comparaison.

La synthèse dans cette distribution de la taille des ménages nous est fournie par la taille moyenne des ménages (nombre d'individus/ménages).

Tableau 10. Taille des ménages

	Rochefort 2001	Arr. de Dinant 2001	Région wallonne 2001	Rochefort 2004	Arr. de Dinant 2004
Personnes seules	1.437 (30,21%)	29,83 %	32,0 %	1.618 (32,71%)	31,41%
2 personnes	1.393 (29,28 %)	30,01 %	30,1 %	1.464 (29,60%)	30,20%
3 personnes	777 (16,33 %)	16,14 %	16,9 %	746 (15,08%)	15,69%
4 personnes	691 (14,53 %)	14,31 %	13,2 %	679 (13,73%)	13,61%
5 personnes	307 (6,45 %)	6,40 %	5,3 %	292 (5,90%)	6,06%
6 personnes	97 (2,04 %)	2,19 %	1,6 %	98 (1,98%)	2,03%
7 personnes	27 (0,6 %)	0,61 %	0,5 %	25 (0,51%)	0,49%
8 personnes et +	17 (0,36 %)	0,28 %	0,2 %	14 (0,28%)	0,28%
Ménages collectifs	11 (0,23 %)	0,23 %	0,2 %	10 (0,20%)	0,21%
Total des ménages	4.757 (100 %)	100 %	100 %	4946 (100%)	100%
Taille moyenne	2,48 individus/ ménage	2,48	2,40	2,40	2,42

Le tableau ci-dessus nous montre que pour l'année 2001, la taille des ménages de Rochefort se comporte de manière semblable à celle des ménages de l'ensemble de l'arrondissement de Dinant. On trouve des proportions inférieures à celles de la Région wallonne pour les ménages composés de moins de 4 personnes. Au-delà de 4 individus/ménages, un point d'inflexion est franchi. En effet, ces tailles de ménage sont présentes dans des proportions sensiblement plus élevées dans l'arrondissement de Dinant (2,48) comparativement à la Région wallonne (2,40).

La commune de Rochefort connaît une augmentation d'habitations pavillonnaires. Celles-ci accueillent le plus souvent des adultes avec enfants qui quittent l'habitat de centre-urbain moins adaptés aux familles nombreuses. Ainsi, les nouveaux résidents enregistrés dans les lotissements (voir chapitre évolution de la population ci-avant) engendrent également une taille moyenne des ménages plus élevée sur Rochefort.

Ce phénomène n'est pas le seul facteur explicatif de la taille des ménages de Rochefort. Une croissance importante avec surreprésentation de jeunes est observée dans les centres

villageois où sont remarquables des ménages de tailles semblables à ceux résidant dans les nouveaux lotissements.

La tendance générale de la taille des ménages entre 2001 et 2004 est à la baisse. Elle est clairement affirmée dans la commune de Rochefort (2,40) puisqu'elle diminue de manière plus importante que la taille moyenne du ménage de l'arrondissement de Dinant. Quant à la taille moyenne du ménage wallon, il passe de 2,40 en 2001 à 2,33 en 2004.

Autre élément notable de l'analyse de l'évolution entre 2001 et 2004, c'est le nombre de ménages privés à personnes seules qui augmente de manière significative. Dans une mesure plus modérée, cette observation est valable pour les ménages composés de 2 personnes.

3.3.1. Les variations au sein du territoire communal

Comme exposé ci-dessus, la taille moyenne des ménages varie beaucoup en fonction du type de logements en présence. Elle marque surtout une opposition entre les centres urbains (logements exigus) et l'habitat pavillonnaire (lotissements modernes, habitations dispersées).

Afin de remarquer ces différences au sein du territoire communal, nous avons choisi de présenter une cartographie de la taille moyenne des ménages par secteurs statistiques (et non par anciennes communes dont les contours ne sont pas assez « fins » que pour isolés des ensembles urbanisés avec une même typologie de logements).

Cette carte nous confirme les contrastes entre d'une part les zones de lotissements et zones d'habitations dispersées où la taille des ménages atteint des valeurs supérieures à la moyenne communale (de 2,6 à 3,5) et d'autre part les centres villageois (habitats plus exigus) où la taille des ménages se situe le plus souvent entre 2,1 et 2,8 personnes/ménages.

Les principaux centre-villageois de la commune présentent ainsi des valeurs relativement plus faibles bien que beaucoup d'entre eux atteignent des moyennes situées entre 2,7 et 2,8 personnes par ménages : Villers-Sur-Lesse (2,62), Lavaux-Sainte-Anne (2,79), Mont-Gauthier (2,78) et Briquemont et Havrenne(2,73).

Des tailles de ménage très élevées sont présentes dans les lotissement Rabanisses-Lamsoul (3,24), Thier des Falizes (3,43), La Briqueterie Neuf-Etangs (2,93), Hamerenne-Sud (2,89), et à Vignée qui est une zone d'habitations dispersées de moins de 50 habitants située à l'ouest de Villers-Sur-Lesse (3,5).

B.8.7 COMPOSANTES SOCIALES

Niveaux de richesse

Le tableau ci-dessous nous montre que le revenu moyen par habitant sur la commune de Rochefort (9.602 euros/an) est sensiblement inférieur à la moyenne wallonne (10.088 euros).

Ce revenu relativement faible s'inscrit dans le contexte socio-économique du sud de la Wallonie, caractérisé par des niveaux de richesses plus faibles, comme nous le montre ci-dessous le revenu moyen de son arrondissement de Dinant (9.811 euros) et de l'arrondissement voisin de Neufchâteau (9.787 euros) donnés à titre de comparaison.

Remarquons cependant que l'arrondissement voisin de Marche-en-Famenne sort de ce contexte et présente des niveaux de richesse proches de la moyenne wallonne.

Tableau 11. Niveaux de revenus de la population (exercice 2002)

	Total Imposable	Habitants imposables	Revenu (en €) par habitant/an
Rochefort	113.688.684	11.840	9.602
Arr. de Dinant	986.116.754	100.508	9.811
Arr. de Neufchâteau	547.005.992	55.891	9.787
Arr. de Marche-en-Famenne	513.468.253	51.006	10.067
Région wallonne	33.724.658.444	3.342.923	10.088

En outre, la carte du revenu moyen/habitants par secteur statistique (exercice 2001) nous montre que la géographie des niveaux de richesse est loin d'être homogène au sein de la commune.

Ainsi les zones urbaines avec en particulier les quartiers urbains de « Le Thier » dans la ville de Rochefort et celui de Jemelle-centre, ainsi que certains centre-villageois anciens (Havrenne, Briquemont, Laloux, Mont-Gauthier, Buissonville) apparaissent plus paupérisés que les zones de lotissements pavillonnaires modernes présentes notamment entre Rochefort et Jemelle (Lorette-Croix-St-Jean) ou au sein de certains noyaux villageois (Jamblinne, Frandeux, Navaugle,...).

B.8.8 COMPOSANTES DE LA POPULATION ACTIVE

Dans ce chapitre, nous nous baserons sur les statistiques du marché du travail fournies pour le 30 juin 2002 par le SPF Emploi, travail et concertation sociale, bureau d'étude dépendant du Ministère de la Région wallonne.

La population active, soit la population susceptible de travailler, représente une partie de la population en âge de travailler, c'est-à-dire dans la tranche d'âge 15-65 ans.

Cette tranche d'âge représente 7.666 individus sur la commune de Rochefort le 30 juin 2002, c'est-à-dire environ 65,5 % de la population totale (une valeur comparable à l'ensemble de l'arrondissement de Dinant et légèrement supérieur à la moyenne wallonne).

Dans la population active sont regroupés d'une part les travailleurs (la population active occupée), et d'autre part les chômeurs et demandeurs d'emplois.

Sur la commune de Rochefort, la population active occupée au 30 juin 2002 s'élevait à 5.089 individus.

Indicateurs de la population active

La population active et ses composantes définies ci-dessus permettent de déterminer deux indicateurs, qui constituent en quelque sorte des indices de dynamisme du marché du travail. Ceux-ci sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le taux d'activité : le rapport entre la population active et la population totale en âge de travailler (tranche d'âge de 15-65 ans).

Le taux d'emploi : le rapport entre la population active occupée (les actifs au travail) et la population totale en âge de travailler.

Principaux indicateurs de la population active des communes de l'arrondissement de Dinant et Marche au 30 juin 2002 (Hommes + femmes)						
	Population en âge de travailler	Population active			Taux	
		Population active occupée		Total population active	d'activité	d'emploi
		Total actifs occupés	Population active inoccupée (chômeurs DEI)			
Arrondissement de Dinant	64.380	37.515	5.720	43.235	67,16%	58,27%
Arr. de Marche-en-Famenne	32.701	19.740	2.190	21.930	67,06%	60,36%
Rochefort	7.666	4.431	658	5.089	66,39%	57,81%
Marche-en-Famenne	10.898	6.515	750	7.265	66,66%	59,78%
Région wallonne	2.178.950	1.217.742	212.589	1.430.331	65,64%	55,89%

Le tableau ci-dessus nous montre que pour les taux d'activité et taux d'emploi, indicateurs de mise au travail de la population, Rochefort présente des niveaux semblables mais légèrement inférieurs à ceux des arrondissements de, Dinant, Marche-en-Famenne. Ce sont des chiffres un peu plus avantageux que dans l'ensemble de la Wallonie.

Avec un taux d'emploi de 57,81 % qui est certes plus élevé que celui de la Wallonie (55,89%), Rochefort est cependant loin d'atteindre l'objectif gouvernemental de 70 %.

B.8.9 CHOMAGE

Le tableau ci-dessous nous présente les chiffres des chômeurs complets indemnisés au 30 juin 2001, et les taux de chômage, pour la commune de Rochefort, ainsi que pour l'arrondissement de Dinant, l'arrondissement de Marche et la Région Wallonne à titre de comparaison.

Tableau 12. Chômage au 30 juin 2001.

	Population active (assuré au chômage)	CCI (Chômeurs complets indemnisés)	Taux de chômage (2001)
Rochefort	3125	556	17,8%
Arr. de Dinant	27007	4939	18,3%
Arr. de Marche-en-Famenne	13408	2034	15,2%
Arr. de Neuchâteau	13330	1804	13,5%
Région wallonne	983091	187892	19,1%

Sources : ONEM - Direction statistique – Publications.

Le tableau ci-dessus nous montre un taux de chômage plus faible sur la commune de Rochefort (17,8%) relativement à la moyenne wallonne (19,1%). Il en est de même pour l'arrondissement de Dinant, dans une moindre mesure (18,3%), alors que les taux de chômage pour les arrondissements de Neufchâteau (13,5%) et de Marche-en-Famenne (15,2%) sont sensiblement plus faibles.

La carte du taux de chômage par commune sur les arrondissements de Dinant, Neufchâteau et de Marche-en-Famenne nous montre des taux de chômage plus élevés pour les communes disposant d'un tissu urbain ancien, aujourd'hui affaibli économiquement : Dinant, Ciney et Hastière et certaines communes de la vallée de l'Ourthe (Hotton, Barvaux).

Remarquons également des taux de chômage élevés dans les communes frontalières du sud-ouest, en raison de la déprise des activités forestières, très présentes dans ces communes.

Au contraire les communes faiblement urbanisées et disposant d'une bonne accessibilité au réseau routier et ferroviaire, font apparaître des taux de chômage sensiblement plus faibles (Libin, Daverdisse, Libramont, ...).

Il en résulte un taux de chômage plus élevé pour l'arrondissement de Dinant, globalement plus urbanisé et relativement moins bien desservi par rapport aux arrondissements de Neufchâteau et Marche-en-Famenne (traverse de la E411, N4, la voie ferrée Bruxelles-Luxembourg).

La commune de Rochefort, située dans la partie nord-est de l'arrondissement de Dinant, apparaît légèrement « privilégiée » au sein de son arrondissement, avec un taux de chômage de 17,8%. La commune dispose certes d'un pôle urbain ancien, mais partiellement reconverti aux activités touristiques, et a bénéficié en outre d'une excellente accessibilité routière (E411), mettant la commune à 30 minutes de l'important pôle d'emploi de Namur.

B.8.10 SYNTHÈSE ET ÉVALUATION

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
COMPOSANTES SOCIO-ECONOMIQUES	▪ population en faible croissance ▪ commune attractive pour des ménages à relativement hauts revenus	▪ solde naturel en déclin ▪ dualisation de la croissance démographique et des niveaux de richesse (lotissements / centres urbains)	▪ réadapter l'offre commerciale et en services aux nouveaux arrivants ▪ adapter l'offre en logement à l'évolution de la taille des ménages	▪ structure d'âge moins équilibrée ▪ vieillissement de la population ▪ appauvrissement des centres urbains

B.8.11 ANNEXES

B.9. PARC DU LOGEMENT

B.9.1 SOURCES ET METHODOLOGIE

Ce chapitre vise à plusieurs objectifs :

- Montrer quelle est l'offre en logement actuellement sur le territoire communal et quelle est son évolution tendancielle
- Inventorier les disponibilités de terrains encore disponibles en zone destinée à l'urbanisation

Les sources utilisées pour répondre au premier point sont celles des recensements nationaux effectués par l'Institut National de Statistiques (INS) en 1991 et en 2001.

Pour le second point, l'inventaire repose sur les informations contenues dans le cadastre informatisé de 2000 (RW-PLI) qui a été complété des bâtiments plus récents par un inventaire systématique sur le terrain. Le traitement des informations et le calcul des surfaces a été opéré sur ArcGis, logiciel de cartographie.

B.9.2 OFFRE EN LOGEMENT ET EVOLUTION

La commune de Rochefort comptait 4.476 logements privés occupés en 2001. Ces logements se répartissent comme suit :

Logement situé dans un bâtiment destiné :					Type de logement									
Total	Exclusivem ent à l'habitation	Principale ment à l'habitation	Principale ment à une autre fin	Pas de réponse à la question	Total	Maison unifamiliale				Apparte ments, studio,...	autres	Pas de réponse à la question	Caravan e résidenti elle	Formu laire incom plet
						séparée	jumelée	mitoyen ne	Non spécifié					
4.476	3.573	328	222	353	4.476	2.231	769	773	27	540	19	117	19	198

On constate que 85% des logements sont de type « maison unifamiliale » ce qui paraît important comparé à d'autres communes comme Ciney ou Marche-en-Famenne. Avec seulement 12% de ses logements en appartements, Rochefort, et plus particulièrement son centre ville, n'assume pas réellement son rôle de pôle.

Cette analyse est confirmée par les statistiques relatives à la délivrance des permis d'urbanisme : entre 1996 et 2004, la commune de Marche a octroyé des permis d'urbanisme pour créer 462 appartements, la commune de Ciney 124, la commune de Dinant 268, la commune de Rochefort 49 seulement, du même ordre de grandeur que Beauraing (35) qui a une population plus faible.

A titre indicatif, le tableau suivant renseigne la ventilation par type de logement pour les permis octroyés durant cette période.

Tableau 13. Nombre de logements octroyés entre 1996 et 2004

	Maisons	Appartements	Total des logements octroyés entre 96 et 04
Marche-en-Famenne	49%	51%	908
Ciney	74%	26%	479
Dinant	49%	51%	522
Beauraing	86%	14%	247
Rochefort	85%	15%	331

On constate que, tant en nombre absolu, que sur l'évolution récente, la commune de Rochefort n'a pas suivi la dynamique de communes comparables qui ont cherché à renforcer la centralité de leur noyau urbain en densifiant le tissu bâti. A terme cette tendance pourra être fâcheuse pour le centre ville. La population de jeune seul ou en couple sans enfant, les personnes âgées et les personnes isolées risquent de désertier la commune au profit d'autre centre urbain ayant des logements mieux adaptés.

Il faut toutefois souligner que des initiatives visent à améliorer l'offre à Rochefort et Jemelle :

- la réhabilitation effectuée d'une zone industrielle en logements sociaux dans le centre de Rochefort,
- le projet de rénovation urbaine qui vise la création de logements mixtes proches de la gare

Ces deux actions sont et seront très positives pour les centres urbains de Rochefort et de Jemelle. D'autres actions de ce type sont à encourager afin d'améliorer l'offre en quantité, et en qualité.

B.9.3 PRIX DES IMMEUBLES

Le prix des immeubles est généralement très variable d'un bien à l'autre. Il est fonction de la nature du bien, de son état, de sa localisation micro et macro,...

Consciente de ces différences et de la pertinence ou non des moyennes, la maison des notaires de la Province de Namur a réalisé une étude comparative des prix moyens des biens immobiliers en 2001 dans la province. Les éléments principaux de cette étude sont présents ci-dessous.

Tableau 14. Sondage réalisé auprès des 59 études de la Province de Namur sur le prix moyen des immeubles (année 2001)

Régions	Prix en € par type de bien							
	Terrains à bâtir /m²	Maisons jointives	Maisons 4 façades	Appart. 2ch	Appart. neuf au m²	Studio	Garage	Terres & pâtures (1)
Nord de la Province	37 à 50	75.000 à 100.000	115.000 à 140.000	± 90.000	± 1.000	50.000 à 60.000	10.000 à 12.000	9.000 à 20.000
Grand Namur à l'exception de Namur Ville	45 à 60	90.000 à 125.000	120.000 à 150.000	90.000 à 140.000	± 1.500	20.000 à 50.000	± 10.000	3.000 à 12.000
Andenne	22 à 25	62.000 à 64.000	80.000 à 100.000	80.000 à 90.000	± 1.200	20.000 à 40.000	4.000 à 7.000	5.000 à 12.500
Basse-Sambre	25 à 32	50.000 à 75.000	100.000 à 125.000	60.000 à 75.000	/	/	3.500 à 5.000	6.500 à 12.500
Condroz (Ciney, Assesse)	22 à 50	75.000 à 80.000	100.000 à 110.000	± 90.000	/	± 35.000	± 7.500	6.200 à 12.000
Dinant	20 à 30	90.000 à 110.000	110.000 à 150.000	/	/	/	± 10.000	5.000 à 12.000
Rochefort	± 19	60.000 à 70.000	± 100.000	± 60.000	± 870	± 20.000	± 5.000	3.000 à 5.000
Beauraing	± 12,5	± 40.000	± 80.000	± 80.000	/	/	/	3.700 à 7.500
Couvin, Viroinval	± 12	± 50.000	75.000 à 90.000	/	/	/	± 4.000	3.000 à 4.000
Walcourt-Thy-le-Château	20 à 25	50 à 90	95.000 à 110.000	/	/	/	± 4.000	3.700 à 8.500

Les cases non remplies dans le tableau sont dues au fait que les transactions pour ce type de bien ne sont pas significatives dans la région concernée.

Depuis 2001 les prix indiqués ont augmenté dans l'ensemble des régions. Il faut donc plutôt regarder les valeurs relatives et constater le gradient de prix qui se fait ressentir du sud vers le nord. La commune de Rochefort se situe dans un niveau bas comparé à Namur, et est légèrement plus faible que Ciney.

B.9.4 INVENTAIRE DES DISPONIBILITES EN TERRAIN A BATIR

Potentiel général de la Commune

L'objectif de ce chapitre est d'estimer les disponibilités de terrains à bâtir dans les différentes entités de la commune. L'analyse ne prend en compte que les zones d'habitat et d'habitat à caractère résidentiel. Les zones d'aménagement communal concerté sont traitées dans la partie « D. Analyse synthétique des ZACC ».

Le potentiel à bâtir qu'offre le plan de secteur sur le territoire communal est de 757 ha. Ce potentiel est la surface des parcelles destinées à accueillir une construction. Cette parcelle bâtie comprend donc, un ou plusieurs bâtiments, ses annexes et son jardin. Il ne s'agit pas de la surface bâtie totale ou de la surface bâtie au sol.

Les constructions qui se sont développées dans ces zones sont de natures diverses (voir B.7. Structure du bâti). La consommation d'espace urbanisable est donc fonction de ces modes d'occupation.

Sur les 757 ha de terrain à bâtir, il reste actuellement 337 ha, soit 44,4 % du potentiel. Le tableau suivant ventile ces informations par noyau d'habitat.

Tableau 15. Urbanisation en zones d'habitat en 2005

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
MONT-GAUTHIER	17,9	2,4%	5,8	12,1	1,6%	68%
FORZEE	24,4	3,2%	16,9	7,5	1,0%	31%
BUISSONVILLE	27,7	3,7%	17,4	10,2	1,4%	37%
NAVAUGLE	9,7	1,3%	4,4	5,4	0,7%	55%
FRANDEUX	7,9	1,0%	4,5	3,5	0,5%	44%
TICHESSE	14,0	1,9%	5,7	8,3	1,1%	59%
LALOUX	14,7	1,9%	7,4	7,3	1,0%	50%
BRIQUEMONT	12,6	1,7%	8,4	4,2	0,6%	33%
JAMBLINE	11,2	1,5%	4,9	6,3	0,8%	56%
VILLERS-SUR-LESSE	31,6	4,2%	18,6	13,1	1,7%	41%
HAVRENNE	27,8	3,7%	13,5	14,3	1,9%	51%
EPRAVE	44,1	5,8%	17,2	26,8	3,5%	61%
LESSIVE	21,8	2,9%	9,3	12,4	1,6%	57%
GENIMONT	11,3	1,5%	8,1	3,2	0,4%	29%
LAUAUX-SAINTE-ANNE	35,8	4,7%	20,6	15,2	2,0%	42%
AVE	24,6	3,3%	12,1	12,6	1,7%	51%
AUFFE	12,9	1,7%	6,6	6,3	0,8%	49%
BELVAUX	22,0	2,9%	12,1	9,9	1,3%	45%
HAN-SUR-LESSE	78,4	10,3%	38,9	39,5	5,2%	50%
WAVREILLE	52,9	7,0%	22,7	30,3	4,0%	57%
JEMELLE	51,1	6,7%	16,5	34,6	4,6%	68%

ROCHEFORT	203,0	26,8%	65,3	137,8	18,2%	68%
Total communal	757,5	100,0%	336,7	420,8	55,6%	

Potentiel particulier par noyau d'habitat

Les paragraphes suivants détaillent et commentent la saturation de la zone d'habitat par noyau.

1. Mont-Gauthier

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
MONT-GAUTHIER	17,9	2,4%	5,8	12,1	1,6%	68%

Le noyau de Mont-Gauthier est actuellement saturé à 68%, ce qui est un taux de saturation élevé en milieu rural. Les quelques terrains encore disponibles se situent à l'ouest, en fin de village (rue des Tègnîres) et après la chapelle N-D de Lourde. Le PCA déroatoire approuvé devrait revoir sensiblement à la hausse le potentiel de développement du village et répondre à la demande locale.

2. Forzée

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
FORZEE	24,4	3,2%	16,9	7,5	1,0%	31%

Le petit noyau de Forzée présente un faible taux d'urbanisation : 31%. Le potentiel d'urbanisation se situe dans le prolongement de la rue de Saint-Willibrod et dans le bas du village. Un lotissement est d'ailleurs en cours dans cette région. Enfin le dessus de la rue du Bonnier présente également un bon potentiel. Globalement, le hameau de Forzée pourrait tripler d'importance.

3. Buissonville

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
BUISSONVILLE	27,7	3,7%	17,4	10,2	1,4%	37%

Buissonville a déjà connu un bon développement de son tissu bâti le long de la rue Thier des Longhier. Ses réserves de terrain à bâtir se trouve principalement rue de Busson et rue de la Fontaine. Le potentiel d'urbanisation local est très important.

4. Navaugle

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
NAVAUGLE	9,7	1,3%	4,4	5,4	0,7%	55%

Navaugle est un petit noyau bien urbanisé. Le potentiel de 4,4 ha de terrain à bâtir est surestimé. En effet, les terrains du fond, proches du ruisseau sont peu apte à la construction. Le village peut-être considéré comme saturé.

5 et 6. Frandoux-Tichesse

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
FRANDEUX	7,9	1,0%	4,5	3,5	0,5%	44%
TICHESSE	14,0	1,9%	5,7	8,3	1,1%	59%

Frandoux et Tichesse présentent des espaces urbanisables non négligeables. A Frandoux les rues du Doneux et du Pèlerin offrent encore de nombreuses parcelles en voirie ou dans son prolongement. A Tichesse, il reste quelques grandes parcelles en voirie et un potentiel de plus petites unités le long de la rue de Vachaux. Le développement qu'a pris Tichesse n'est toutefois pas remarquable d'un point de vue urbanistique (développement linéaire).

7. Laloux

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
LALOUX	14,7	1,9%	7,4	7,3	1,0%	50%

Laloux connaît des développements récents dans l'axe perpendiculaire à celui de la vallée (rue Haumont, rue Florichamps,...). Le village est à moitié rempli, les terrains restant sont situés principalement en remontant la rue Florichamps.

8. Briquemont

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
BRIQUEMONT	12,6	1,7%	8,4	4,2	0,6%	33%

Briquemont a encore beaucoup de potentiel urbanisable (67%). Une opération de lotissement est possible au sud du village (rue de Ciergnon).

9. Jambline

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
JAMBLINE	11,2	1,5%	4,9	6,3	0,8%	56%

Jambline a connu une urbanisation importante sur le dessus du village. Son potentiel de 44% de développement se situe le long de la rue principale, rue de Jambline. Le village n'est donc pas saturé.

10. Villers-sur-Lesse

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
VILLERS-SUR-LESSE	31,6	4,2%	18,6	13,1	1,7%	41%

Ce noyau présente un bon potentiel d'urbanisation : 18,6 ha. Cet espace se concentre principalement rue de Nanfal, où la dynamique d'urbanisation est en cours et dans un vaste pré humide à l'ouest du village. Cette zone mériterait un PCA et une mise en oeuvre prioritaire. En effet, Villers-sur-Lesse apparaît comme un village-centre dont le développement est encore largement possible. Son développement devrait s'accompagner d'une mixité suffisante pour jouer un rôle polarisateur des villages du Ri de Vachau.

11. Havrenne

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
HAVRENNE	27,8	3,7%	13,5	14,3	1,9%	51%

Situé au nord-est de Rochefort, cette unité villageoise présente une urbanisation assez importante mais conserve, à l'extrémité nord de nombreux terrain à bâtir nécessitant pour certain une ouverture de voirie. Bien que la réserve mobilisable soit légèrement surestimée, le village n'est pas réellement saturé. On pourrait regretter la localisation des développements futurs qui s'éloignent du centre alors qu'une vaste prairie existe derrières les habitations à l'est de la rue du Petit Bois.

12. Eprave

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
EPRAVE	44,1	5,8%	17,2	26,8	3,5%	61%

Le village est largement urbanisé. Le potentiel restant (légèrement surestimé) se situe rue Pêcheron, dans un espace de haute qualité paysagère. On regrettera que ce potentiel ne

soit pas localisé le long de la rue des Hirondelles ce qui aurait pu renforcer la centralité du village.

13. Lessive

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
LESSIVE	21,8	2,9%	9,3	12,4	1,6%	57%

Ce village est déjà bien urbanisé. Le potentiel restant rue Sur le Ban n'a pas connu le même développement des deux côtés de la route. Il constitue pourtant un potentiel non négligeable. A défaut de sa mise en oeuvre, la vaste ZACC constitue l'espace d'extension potentiel le plus important.

14. Genimont

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
GENIMONT	11,3	1,5%	8,1	3,2	0,4%	29%

Les 8 ha potentiels de Genimont constituent un développement linéaire regrettable d'un point de vue urbanistique.

15. Lavaux-Ste-Anne

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
LAVAUX-SAINTE-ANNE	35,8	4,7%	20,6	15,2	2,0%	42%

Le village de Lavaux-Sainte-Anne présente un grand potentiel d'habitat le long de l'ancienne chaussée romaine, parallèle à la rue Sovette. Cet espace urbanisable est toutefois coincé entre deux zones natura 2000 et son développement nécessite la création d'une voirie équipée. Le potentiel de développement de Lavaux-Sainte-Anne est donc assez problématique. Des objectifs de qualité spécifiques s'ajoutent à la réflexion, le village est en effet soumis au RGBSR.

16. Ave

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
AVE	24,6	3,3%	12,1	12,6	1,7%	51%

Le village d'Ave a atteint environ la moitié de sa capacité d'accueil. Les réserves sont présentes le long de voiries existantes ou dans leur prolongement, rues du Manège,

Tchésau, Moncai, Tienne-des-Solins. Hormis son extension ouest, la structure villageoise est assez groupée. Le village n'est pas saturé.

17. Auffe

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
AUFFE	12,9	1,7%	6,6	6,3	0,8%	49%

Le hameau de Auffe présente un taux d'urbanisation de 49%. Les réserves sont toutefois légèrement surestimées (intérieur d'îlot) mais sont assez importantes : rue de l'Ermitage et rue du Tienne d'Aise.

18. Belvaux

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
BELVAUX	22,0	2,9%	12,1	9,9	1,3%	45%

Les réserves foncières de Belvaux sont assez dispersées. Il reste quelques terrains à bâtir entre des constructions existantes. Les zones plus vastes sont situées à l'entrée du village, rue des Onais et rue du Tchéné.

19. Han-sur-Lesse

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
HAN-SUR-LESSE	78,4	10,3%	38,9	39,5	5,2%	50%

La potentialité de terrains à bâtir à Han-sur-Lesse est de 50% mais elle paraît surestimée. En effet, une partie de cet espace est inexploitable (arrière de maison, natura 2000, terrain de football, enclave, pente trop forte,...). Le rôle de Han-sur-Lesse dans la structure et la hiérarchie actuelle invite à prendre toutes les précautions d'usage pour la mise en oeuvre de ces réserves et nécessite de définir des objectifs clairs pour le futur.

20. Wavreille

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
WAVREILLE	52,9	7,0%	22,7	30,3	4,0%	57%

Wavreille possède un taux d'urbanisation assez élevé. Les réserves de terrains à bâtir s'éparpillent au sein de la zone d'habitat, soit à proximité du centre ancien, soit dans le prolongement des lotissements existants.

21. Jemelle

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
JEMELLE	51,1	6,7%	16,5	34,6	4,6%	68%

Le noyau de Jemelle est, comme tout centre urbain, largement bâti. Une réserve importante subsiste toutefois entre la Lhomme et la rue J. Wauters. Cette espace pourrait faire l'objet d'un PCA et d'une dynamique en phase avec la rénovation urbaine en cours.

22. Rochefort

Noyau d'habitat	Total des parcelles en zones d'habitat (ha)	% des zones d'habitat communales	Surface des parcelles libres (ha)	Surface des parcelles occupées (ha)	% des zones d'habitat communales occupées	Taux d'urbanisation du noyau
ROCHEFORT	203,0	26,8%	65,3	137,8	18,2%	68%

Le centre de Rochefort et sa périphérie est déjà largement urbanisée. Il reste globalement 32% de terrains destinés à l'habitat.

On notera les potentialités des sites de l'extrémité nord de Rochefort (proximité de la zone industrielle), des terrains de la « Briqueterie » et de ceux situé entre la Lhomme et la rue de France.

En ce qui concerne les développements plus résidentiels ouverts, Hamerenne conserve certaine possibilités le long de la rue des Ecureuils ou le long de la rue de Saint-Hubert. Ces développements linéaires sont toutefois peu structurants.

Si la ville de Rochefort et sa « banlieue » conserve certaines potentialités, le noyau peut-être considéré comme en phase de saturation. La mise en oeuvre des ZACC déjà réalisée ou en cours de réalisation semble donc opportune.

Conclusions

En termes de disponibilité, le territoire communal présente un taux de saturation de sous-estimé de 55 à 60%. Les disponibilités sont assez différentes d'un noyau à un autre.

Les noyaux urbains sont proches de la saturation (Rochefort et Jemelle).

Certains villages sont également déjà largement urbanisés (Mont-Gauthier, Eprave, Tichesse, Lessive, Wavreille, Navaugle)

D'autres présente des réserves assez importantes (Havrenne, Ave, Laloux, Auffe) voir très importantes (Belvaux, Frandeux, Villers-sur-Lesse, Buissonville, Briquemont, Forzée, Genimont).

Par ailleurs, certains villages ont des réserves surestimées et doivent faire l'objet d'une attention particulière (Han-sur-Lesse, Lavaux-Ste-Anne).

L'ensemble de ces réserves doit être mis en oeuvre de manière structurée et adaptée aux objectifs de développement que se fixera la Commune (phase 2 du SSC).

B.9.5 EVALUATION

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
TYPE DE LOGEMENT	Le territoire communal a été capable de répondre largement aux demandes de maisons unifamiliales séparés	Les centres urbains offrent peu de logements de type « appartements »	- La demande pour les appartements existe - Renforcer les caractéristiques urbaines de certains noyaux	- Perte d'attractivité de la commune pour certaines catégories de population - Manque de dynamisme des centres urbain
PRIX DU LOGEMENT	Les prix des logements sont assez attractifs pour les navetteurs vers Namur			
POTENTIEL FONCIER	Réserves encore nombreuses (44%)	- Peu d'extension possible pour les centres urbains - Extension des noyaux villageois parfois peu adaptée urbanistiquement	Possibilité de renforcer le rôle de Villers-sur-Lesse	Consommation de l'espace trop rapide à cause de densité mal adaptée à la structure territoriale

B.10. EQUIPEMENTS, SERVICES COLLECTIFS

Les services publics de la commune présentent une bonne localisation au sein du centre-urbain rochefortois, et bénéficie de la sorte de toute l'accessibilité requise (piétonne, transports en commun) : Maison communale, CPAS, FOREM, Police, Pompiers, Poste, Ecoles, Maison du tourisme, Centre culturel.

Quelques villages possèdent des équipements d'intérêt collectif :

A Mont-Gauthier, Buissonville, Laloux, Havrenne, Eprave, Lessive, Lavaux-Sainte-Anne, Han-sur-Lesse, Villers-sur-Lesse, Wavreille et Jemelle se trouve une école (voir liste en annexe).

Les villages de Mont-Gauthier, Forzée, Laloux, Havrenne, Lavaux-Sainte-Anne, Han-sur-Lesse, Jemelle possèdent chacun un équipement d'intérêt public tel un centre pour personnes âgées, un équipement culturel, une maison communal, une salle municipale, des équipements sportifs.

Ces éléments sont cartographiés au 20.000ème.

B.11. ACTIVITES ECONOMIQUES

B.11.1 GENERALITE

Cette partie est extraite du Rapport sur le positionnement compétitif de la Wallonie réalisé par la DGEE en 2004. Ce rapport conclut que : *Les performances globales de la Région wallonne en matière de compétitivité et d'emploi apparaissent insuffisantes si l'on se réfère aux principaux indicateurs que sont le PIB par habitant, le taux d'emploi et le taux de chômage.*

L'analyse détaillée des facteurs clés de compétitivité permet de relever les principaux points forts et faibles de la Wallonie. Elle révèle en outre que malgré certaines dynamiques positives, celles-ci restent pour l'instant insuffisantes pour assurer le rattrapage de la Région par rapport au référentiel européen.

Les performances wallonnes en matière d'innovation restent insuffisantes, en particulier sur le plan des résultats (brevets). Par rapport à la moyenne communautaire, la Wallonie enregistre de bonnes performances relatives en matière de dépenses R&D et de personnel R&D, les efforts doivent néanmoins poursuivis sur ce plan afin de rencontrer les objectifs européens en la matière.

Les activités innovantes à haute valeur ajoutée ne sont pas assez développées en Wallonie ; la Région reste en outre marquée par un développement insuffisant des services marchands, en particulier des services aux entreprises.

Bien que les taux d'investissements wallons s'inscrivent dans la moyenne nationale, les efforts d'investissement des entreprises apparaissent insuffisants pour assurer un développement de la base productive wallonne et donc un rattrapage sur le plan du PIB.

Les efforts de formation de la population wallonne devraient également être renforcés, que ce soit au niveau de l'éducation supérieure ou de la formation tout au long de la vie. Il s'agit là d'un élément clé pour assurer le développement d'activités innovantes, l'intensification des efforts de recherche, et la hausse du taux d'emploi.

La dynamique wallonne à l'export est relativement bonne. Il apparaît néanmoins nécessaire de renforcer l'inscription des entreprises wallonnes, et en particulier des PME, dans des activités d'internationalisation, tant en matière d'exportation que d'expansion à l'étranger.

La dynamique entrepreneuriale wallonne est encore trop faible au regard de la densité actuelle du tissu d'entreprises. Malgré un taux de création brut se situant dans la moyenne, les taux de disparition restent supérieurs à la moyenne belge. Comme conséquence, la Wallonie a enregistré une évolution nette négative au cours des dernières années. Des nuances doivent néanmoins être apportées à ce constat global en faisant la distinction entre indépendants et entreprises.

De manière plus générale, les différents indicateurs relatifs à la propension à entreprendre indiquent que les efforts doivent être poursuivis dans ce domaine afin d'impulser davantage l'esprit d'entreprise.

Les indicateurs disponibles en matière de TIC indiquent que des progrès importants ont été réalisés en matière d'accès à Internet.

Les initiatives prises récemment en Région wallonne en matière de mise en réseau des entreprises s'inscrivent dans les recommandations du rapport sur la compétitivité. Il s'agira

d'en évaluer les effets concrets et d'amplifier la dynamique afin de généraliser ce mode de fonctionnement en réseau à l'ensemble du tissu économique wallon.

L'analyse plus ciblée des pôles urbains wallons indique que ceux-ci ne jouent pas leur rôle de moteur de polarisateurs de croissance en Région wallonne. Il s'agit là d'une dimension à intégrer de manière plus volontariste dans les politiques à mettre en œuvre.

Dans son rapport au Conseil européen de printemps 2004 sur le processus de Lisbonne, la Commission met l'accent sur les différents domaines d'action qui apparaissent prioritaires pour la poursuite de la concrétisation des objectifs de Lisbonne ; on peut en particulier citer :

- *Nécessité d'augmenter les taux d'emploi ;*
- *Renforcer l'utilisation et la diffusion des TIC ;*
- *Accroître le niveau d'investissement, notamment l'investissement dans la connaissance (dépenses de R&D, éducation et formation) ;*
- *Renforcer la compétitivité industrielle ;*
- *Tirer davantage parti des potentialités du Marché intérieur, tirer parti de la dynamique de l'élargissement ;*
- *Renforcer les synergies entre environnement et compétitivité ;*
- *Prendre en compte la problématique du vieillissement de la population.*

L'analyse des performances wallonnes montre la nécessité pour la Région de s'inscrire de manière volontariste dans les orientations stratégiques de Lisbonne afin d'assurer son rattrapage par rapport à la moyenne européenne en termes de PIB par habitant et de taux d'emploi, et son développement économique à long terme. Cela nécessite de dégager un différentiel de croissance par rapport à la moyenne européenne conséquent et durable, et donc de cibler les actions sur les activités susceptibles de générer un tel différentiel. L'anticipation et la vision prospective doivent également être développées afin d'inscrire l'économie wallonne dans une réelle dynamique de croissance. En particulier, il apparaît prioritaire de :

- *Développer l'entrepreneuriat et l'esprit d'entreprise, stimuler la création d'entreprises ;*
- *Renforcer les secteurs à forte valeur ajoutée (secteurs technologiques, services aux entreprises,...) et les pôles de croissance par le biais d'une politique industrielle intégrée et la mise en réseau des acteurs ;*
- *Dynamiser la compétitivité et la croissance des entreprises, tant au niveau des secteurs technologiques que des secteurs traditionnels, en agissant sur les principaux facteurs de compétitivité : formation, recherche et valorisation de la recherche, commercialisation, innovation au sens large, investissement, diffusion des TIC, internationalisation, mise en réseau,...*
- *Intégrer davantage la dimension territoriale dans la politique économique afin de renforcer le rôle des pôles urbains en tant que polarisateurs de croissance, et d'assurer un développement territorial équilibré.*

Il est en outre nécessaire de mener une réflexion globale au niveau wallon dans la perspective de la programmation 2007-2013, afin d'assurer une utilisation optimale des fonds européens qui seront disponibles dans le cadre des politiques européennes de compétitivité et de cohésion.

B.11.2 TYPOLOGIE COMMUNALE

Dans la « typologie socio-économique des communes » du Bulletin du Crédit Communal (1998/3), la commune de Rochefort est qualifiée de commune « non urbaine bien équipée », ainsi que de « commune touristique ».

Elle constitue un pôle d'emploi représentant une population active occupée de plus de 3000 personnes (source : INS recensement de la population), soit 30 % de la population active communale (au lieu de résidence). Bien entendu, la bonne accessibilité de la commune permet à la majorité de la population active résidente de "navetter" vers les pôles d'emploi de Marche, Namur.

B.11.3 FONCTIONS COMMERCIALES

La ville de Rochefort constitue un pôle commercial d'achats courants et semi-courants. Son recrutement porte sur 10 à 15.000 habitants pour les achats courants (Source : Merenne-Schoumaker ; Atlas Commercial de Belgique).

Le noyau urbain concentre une part importante de cette fonction commerciale :

- La rue commerçante principale de Behogne et la rue de Jacquet où se répartissent les petites surfaces commerciales dans le domaine de l'alimentaire, l'habillement, soin de la personne, chaussures, maroquinerie, cadeau, équipement de la maison, décoration, etc. De multiples services tels qu'hôtel, restaurant, café, assurance, banque, coiffeur, institut de beauté, etc. sont également présents.
- Le supermarché Eurospart qui constitue une « locomotive » pour le centre-urbain.

La périphérie présente plusieurs supermarchés, situés le long l'axe routier : rue de la libération. Leur localisation excentrée, les rend davantage en concurrence qu'en synergie avec le centre-ville. L'axe routier de l'avenue de Ninove n'est pas encore pourvu de commerce, cependant un projet est en cours d'élaboration. Jemelle situé non loin du centre de Rochefort a un résidu de liseré commercial à l'autre extrémité de cette avenue de Ninove.

Les centres-villageois de la commune sont pratiquement dépourvus d'équipements commerciaux, mis à part quelques services et commerces de proximité situés dans les villages implantés au sud de la commune de Rochefort : Villers-sur-Lesse, Lavaux-Sainte-Anne, Ave-et-Auffe, Belvaux. Ces villages s'orientent d'ailleurs davantage sur le secteur touristique. C'est Han-sur-Lesse qui présente le plus d'équipements de services et de commerces (commerces d'accessoires, poste, équipements de loisir et de sport, écoles) en lien avec les activités touristiques présentes.

B.11.4 ACTIVITES ARTISANALES ET INDUSTRIELLES

Des entreprises artisanales sont présentes dans les zones d'habitat et zone d'habitat rural au plan de secteur, et ce, sans porter atteinte à la destination résidentielle principale de ces zones du plan de secteur. Les exploitations agricoles sont présentes dans chaque village.

Signalons en particulier plusieurs entreprises artisanales et PME regroupées au sud ouest de la ville (le long de la rue sous le Château et de rue de l'abattoir) : Gilles Matériaux, A.F.M. new s.a., Entreprise Lambry et le service technique communal des travaux.

Parc industriel de Rochefort

La commune de Rochefort présente un zoning industriel situé au nord ouest de la ville en bordure de la nationale 949, avec comme entreprises : Hermann location véhicules, déménagement Michel Toussaint, Artisanat Diner d'art, Rouart Aluminim, Cowalcasa distribution d'eau, Ardenne Wood, Location petits chapiteaux et tentes, équipements pour l'Horeca, Peugeot, Audi ww, Tes Système, Skoda, market Sallet, Dubois Dauwance transport, Carrosserie Goosens, Nissan, Levony pépinière, Europcar, Jean Pol Poncelet, Agré Hobby, Opel, Mon marché André, Rochefrais José Randale, Roch épices, Lancier, Gilet Granier, ESE s.a., Louis, Espace jardins, Monseu Nutrition animale, Alusign, Tec Famenne, L.S.P. et Béton de la Lomme.

Tableau 16. Caractéristiques du parc industriel (sources BEP)

Parc d'Activités Economiques de ROCHEFORT	
Type	parc industriel
Localisation	
■ N° code postal	5580
■ Arrondissement	de Dinant
■ Distances	40 km -> Namur 106 km -> Bruxelles 85 km -> Charleroi 96 km -> Liège
Nombre d'entreprises installées	65
Emplois	581
Superficie disponible	25,29 ha
Equipements	
■ Electricité	H.T (11.5 KV) - B.T - E.P.
■ Alimentation eau	900 m ³ /jour - 9 kg/cm ²
■ Egouttage	oui
■ Station d'épuration	non
■ Autres	signalisation uniformisée
Prix de vente (2004)	6,25 euros/m ²
Principales activités exercées	constructions métalliques (ferronnerie ; charpentes et toitures ; articles en béton ; signalisation routière) pierre (sciage) construction (matériaux) agro-alimentaire (abattage ; distribution produits alimentaires ; fromagerie, confiture, chocolaterie) services garages et carrosserie
Autres informations	Présence de deux halls relais pour les jeunes entreprises en phase de démarrage

B.11.5 FONCTION TOURISTIQUE

L'inventaire touristique communal reprend intégralement les documents officiels suivants :

- Situation de l'hébergement touristique reconnu dans la Maison du tourisme de Val de Lesse Houyet-Rochefort
- Maison du tourisme de Val de Lesse Houyet-Rochefort : Typologie et structure du tourisme

B.11.6 SYNTHÈSE ET ÉVALUATION

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - COMMERCE	Noyaux commerciaux de proximité existants dans les centres urbains	Population des centres urbains en décroissance	Développement de l'offre commerciale en périphérie	Perte d'attractivité des centres urbains
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - ENTREPRISES / INDUSTRIES	- Espaces d'accueil bien équipés et suffisants - Entreprises diversifiées - Extraction encore en activité	- Peu ou pas de synergie avec la gare de Jemelle - Potential de développement limité (Marche-en-Famenne est le pôle) - Peu d'entreprises innovantes liées aux ressources locales - Localisation non optimale par rapport aux axes N4 et E411	- Réaffectation de la zone d'extraction des limites (proximité autoroute) - Spécialisé une partie du zoning pour accueillir des entreprises sur un thème particulier	
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - TOURISME	- Grande qualité intrinsèque des attractions principales - Dynamique existante et reconnue au niveau du public régional	- Coordination de l'offre (passage d'un site à l'autre) - Signalisation peu homogène et de qualité moyenne - Corrélation entre l'offre en hébergement et le potentiel d'hébergement - Nord de la Commune quasiment inexploité	- Développement d'un tourisme spécialisé autour de la thématique « nature » et pouvant avoir un impact international - Potentiel de tourisme culturel « haut de gamme »	

B.12. VOIES DE COMMUNICATION ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

B.12.1 RESEAU DE VOIRIES

Description du réseau routier

Le réseau routier de la commune de Rochefort se présente comme suit :

L'axe autoroutier A4-E411 passe à l'ouest de la commune de Rochefort et traverse celle-ci au sud-ouest de la commune. Elle relie Bruxelles à Luxembourg et est connectée à la commune de Rochefort et ses environs par trois échangeurs :

- N°22 – accès Beauraing et Rochefort via la N94
- N°22a – accès Lavaux-Ste-Anne via la N955
- N°23 – accès Han-sur-Lesse et Rochefort via la N94 et la N86 passant un peu plus au nord

L'échangeur N°21, accès Celles et Houyet, permet également de rejoindre le nord de la commune de Rochefort via la N982 qui croisent, au sud de l'échangeur, les nationales N929 et N94 traversant la commune de Rochefort. La première, la N929, passe dans la partie nord de la commune ; la seconde, la N94, traverse la commune du nord-ouest au sud.

La N94 relie entre autres les échangeurs autoroutiers n°22 et 23 entre eux. Plus au nord, elle rejoint également la N97 qui présente selon les tronçons de trois à plus de quatre bandes de circulation, le plus souvent séparées par une berne centrale.

La N86, comme la N911 et la N949, supporte un trafic de transit important. Elle traverse la commune de Rochefort de l'est au sud et relie ainsi Jemelle et Rochefort à la N94 et l'autoroute E411 via l'échangeur n°23. Elle croise la N4 au sud de Marche-en-Famenne.

Autre axe d'importance déjà cité, la N4 passe au nord-est de la commune de Rochefort. Selon les tronçons, il s'agit d'une route à chaussées séparées ou d'une route à au moins quatre voies de circulation.

Ces axes, associés à un réseau de voiries péri-urbaines et au réseau de voiries locales assurent donc à la commune une desserte et une circulation locale aisées. En effet, le réseau de voiries péri-urbaines a pour fonction d'assurer la liaison entre la commune et les grands axes (N86, N94, E411) et entre Rochefort et les communes voisines. Le réseau de voiries locales assure quant à lui la liaison entre les divers villages et éléments structurants de la commune.

Ces deux réseaux de voiries sont relativement étendus et desservent bien l'ensemble de la commune. Les connections avec les communes voisines sont assurées en grande partie par les voiries précédemment citées (N86, N911, N949, etc.) mais également par des voiries de moindre importance comme illustré dans le chapitre consacré à la mobilité.

Les définitions exactes des différents réseaux, de leur hiérarchie et de leur statut sont données dans le chapitre « B.13. Mobilité ». Ces différentes informations ont été cartographiées et sont reprises sur les cartes relatives à ce chapitre.

L'état des voiries de la commune est globalement bon, sauf en quelques points comme par exemple dans Buissonville et rue Reine Astrid à Rochefort où des fissures et trous

apparaissent dans le revêtement. Devant les écoles et les principaux lieux publics, on note un changement de revêtement et/ou de coloration attirant l'attention des usagers de la voirie sur ces zones. Ces aménagements sont pour la plupart récents et en bon état.

B.12.2 RESEAU FERROVIAIRE

La ligne ferroviaire L162 traverse la commune et relie Namur à Luxembourg. Cette ligne dessert un arrêt sur la commune de Rochefort comme indiqué sur la carte relative à la mobilité. Il s'agit de la station Jemelle, gare de troisième catégorie. La gare de première catégorie la plus proche est celle de Namur.

Outre l'arrêt Jemelle situé sur le territoire de la commune de Rochefort, d'autres arrêts peuvent être empruntés. Parmi ceux-ci citons les arrêts Marloie (3^e catégorie) et Ciney (4^e catégorie) et les arrêts Grupont, Forrières, Aye, Haversin, Chapois et Leignon (6^e catégorie) tous situés au nord ou à l'est de la commune de Rochefort.

Depuis Rochefort, il est en outre aisé de rejoindre la gare de Liège-Guillemins via la ligne L43.

Autre ligne passant à proximité, la ligne L166 reliant Dinant à Bertrix traverse les communes de Houyet et Beauraing localisées à l'ouest de celle de Rochefort.

B.12.3 RESEAUX D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Dans le cadre de ce chapitre, nous nous attacherons à décrire les principaux réseaux d'impétrants actuellement en place au sein de la Commune de Rochefort. Nous pourrions ainsi mettre en évidence les zones d'habitats non couvertes par ces réseaux.

Différents réseaux d'impétrants sont présents sur le territoire communal. Ils sont illustrés sur les cartes relatives aux réseaux d'équipements techniques. A l'exception du réseau de lignes haute tension indiqué en orange sur la carte, les autres réseaux sont implicitement liés à la commune et ses activités :

- Réseau de distribution d'eau,
- Réseau d'égouttage et de collecte,
- Réseau électrique dont lignes à haute tension,
- Réseau de gaz,
- Réseau RTT,
- Réseau de fibres optiques.

Réseaux de distribution d'eau et d'égouttage

Ces réseaux sont respectivement gérés par la Société Wallonne de Distribution d'Eau et le service communal des travaux, et par l'Intercommunale Namuroise des Services Publics.

Une analyse de la desserte actuelle des zones d'aménagement concerté et des autres zones destinées à l'urbanisation de la commune en matière de distribution et de collecte des eaux a été effectuée par le service technique communal. Cette analyse est présentée ci-après.

Infrastructures existantes dans les zones non urbanisées des zones d'habitat et ZAD		
	Eau	Egouttage
AVE ET AUFFE		
Extrémité nord-ouest de Ave	néant	néant
Reste du village	oui	oui
A Auffe, voirie descendant vers le sud-est	en partie	néant
BELVAUX		
Le village est actuellement inscrit dans les priorités à égoutter (zone de baignade)		
seules existent des canalisations de voirie		
Aux Communes	néant	néant
Route de Auffe	oui	néant
HAN SUR LESSE		
Pointe nord-ouest	en cours	en cours
Pointe nord-est	oui	néant
Centre	néant	néant
Zone sud	oui	oui
WAVREILLE		
Route de Tellin sud-ouest	en cours d'extension	en cours d'extension
nord-est	néant	néant
Route de St Hubert pointe sud-ouest	lotissement en cours d'étude	
Bietrenne (rue des Châlets)	oui	oui
Toutes les zones inscrites dans le périmètre d'habitat	oui	oui
JEMELLE		
Route de Rochefort	oui	néant
Rive droite de la Lhomme	néant	néant
HAVRENNE		
Extrémité de la zone nord	néant	néant
Entre les rues de Serinchamps et de la Truquerie	lotissement en cours	
BUISSONVILLE		
Pointe vers le nord	SWDE	
FORZEE		
Pointe sud-ouest	Lotissement privé à l'étude	
MONTGAUTHIER		
Toutes les extrémités	SWDE	néant
Les villages du VACHAUX		
Tous vont passer en épuration individuelle	SWDE	néant
JAMBLINNE		
Partout	SWDE	oui
VILLERS SUR LESSE		
Zone ouest	SWDE	antenne en attente
Zone sud-est	SWDE	épuration individuelle
Zone sud le long de la route régionale	SWDE	oui
Zone sud à l'arrière	SWDE	néant
VIGNEE		
Tout le village	SWDE	néant
LAVAUX SAINTE ANNE		
Aux canards	oui	néant
Route de Froidlieu	oui	néant
Traversée du village	oui	oui
Aval autoroute	oui	néant
Au carrefour de Genimont vers Lessive	néant	néant
LESSIVE		
Au Doyere	néant	néant
traversée du village	oui	canalisations de voirie
EPRAVE		
Zone nord-est	partiel	partiel
zone nord-ouest	oui	néant
ROCHEFORT		
Zone d'habitat	oui	oui
Zoning industriel au nord	partiel	partiel
autres zones (ZAC, zones destinées à l'urbanisation)	néant	néant

Tableau 17. Infrastructures dans les espaces libres en zone d'habitat et ZACC (Source : Service technique communal)

Le réseau de distribution d'eau couvre globalement toutes les zones d'habitats de la commune, du moins les zones habitées. En dehors de ces zones, l'alimentation de quelques fermes isolées, de la plupart des zones d'aménagement concerté ainsi que de la majeure partie des autres zones destinées à l'urbanisation, n'est pas encore assurée. Il faudra donc veiller à accorder une attention toute particulière à ces zones lors de leur urbanisation.

En ce qui concerne le réseau d'égouttage, seules Rochefort, Jemelle et Han-sur-Lesse peuvent prétendre posséder un réel réseau d'égouttage. Ces entités sont raccordées aux deux stations d'épuration que compte la commune. Celles-ci sont localisées à l'ouest des zones d'habitat de Han-sur-Lesse et de Rochefort.

Deux autres stations d'épuration sont localisées en périphérie de la commune : l'une au nord de la carrière de Ronchi, au sud de la commune ; l'autre au nord du Domaine Provincial de Chevetogne, au nord de la commune. Le réseau d'égouttage de la commune de Rochefort n'y est cependant pas raccordé.

Pour les autres villages de la commune, le réseau d'égouttage existant permet essentiellement de contenir et d'évacuer les eaux pluviales des voiries. Les rejets d'eaux usées se font pour l'essentiel soit directement en rivière comme à Auffe et Briquemont, soit par puit perdant comme à Wavreille. Certains villages tels que Laloux et la zone d'habitat sud de Frandeux ne sont desservis par aucun système d'égouttage.

Le réseau d'égouttage compte en outre de nombreux tronçons à l'air libre ou fosses pouvant entre autres entraîner des problèmes d'odeur pour les riverains.

En matière d'égouttage, il conviendra donc d'améliorer le système actuel afin de limiter autant que possible les rejets non traités en milieu naturel.

En effet, comme indiqué dans le chapitre consacré aux eaux de surface et aux eaux souterraines, une partie de la commune de Rochefort est située en zone karstique. Ces zones karstiques sont sensibles aux pollutions car les effondrements de terrain communiquent par des fissures avec la nappe. Il convient donc de protéger ces zones contre d'éventuelles pollutions, d'autant qu'une partie de l'alimentation en eau courante de la commune est directement prélevée dans les nappes souterraines.

La carte annexée présente le réseau de distribution d'eau et d'égouttage (Source : SWDE, service technique communal (2005), INASEP (2000-2001))

Réseaux de distribution de gaz et d'électricité

Ces réseaux sont tous deux gérés pour partie par l'IDEG et pour partie par Electrabel.

Bien qu'ayant effectué les demandes nécessaires dans le courant du mois de février, nous ne possédons actuellement pas de données actualisées concernant ces réseaux. Les plans relatifs à ces réseaux ne nous ont en effet pas été communiqués malgré les rappels formulés auprès des sociétés compétentes.

La carte éditée dans le cadre du précédent schéma de structure de la commune sera donc commentée à ce stade. Les infrastructures qu'elle contient ne doivent en effet qu'avoir ponctuellement évolué au cours de ces dernières années. Une actualisation de ce chapitre sera effectuée lors de la réception des plans mis à jour.

Au vu de la carte relative au réseau électrique, il appert que le réseau de distribution d'électricité couvre globalement toutes les zones d'habitats de la commune, du moins les zones habitées. Les extrémités de certaines zones d'habitat ne sont pas toujours desservies.

En dehors de ces zones, l'alimentation de la plupart des zones d'aménagement concerté ainsi que de la majeure partie des autres zones destinées à l'urbanisation, n'est pas encore assurée. Il faudra donc veiller à accorder une attention toute particulière à ces zones lors de leur urbanisation. Seule la zone urbanisable localisée au nord de Rochefort est partiellement desservie. Notons que le réseau actuel doit y être plus étendu, à l'instar des réseaux de distribution d'eau et de fibres optiques, en raison du développement de ce zoning au cours de ces dernières années.

Le réseau de distribution d'électricité [Source : IDEG (1995)] est cartographié en annexe.

Réseaux RTT, de télédistribution et fibres optiques

Ces réseaux sont respectivement gérés par Belgacom, Brutélé et le MET.

Bien qu'ayant effectué les demandes nécessaires dans le courant du mois de février, nous ne possédons actuellement pas de données actualisées concernant les réseaux RTT et de télédistribution. Les plans relatifs à ces réseaux ne nous ont en effet pas été communiqués malgré les rappels formulés auprès des sociétés compétentes. La carte éditée dans le cadre du précédent schéma de structure de la commune sera donc commentée à ce stade. Les infrastructures qu'elle contient ne doivent en effet qu'avoir ponctuellement évolué au cours de ces dernières années. Une actualisation de ce chapitre sera effectuée lors de la réception des plans mis à jour.

Le réseau de fibres optiques présenté a quant à lui été actualisé selon les tracés établis par le MET.

Il appert sur la carte relative à ces réseaux que l'ensemble des zones d'habitat est desservi par les réseaux téléphoniques et de télédistribution. Les zones non encore habitées en sont pour la plupart dépourvues. Les zones urbanisables ne semblent de mêmes pas entièrement desservies actuellement. Notons que le développement du zoning de Rochefort a dû voir le développement des réseaux de communication, à l'instar des autres réseaux déjà cités.

Le réseau de fibres optiques nouvellement implanté dans la commune relie Marche à Jemelle par la N836. Il emprunte ensuite la N86 et la N949 jusqu'au zoning industriel de Rochefort. Il longe la N911A, le rai de la Behotte et un tronçon du RAVeL avant de contourner Eprave et Lessive par l'ouest. Le tracé se poursuit enfin par la rue de l'Antenne, la station de Lessive et la N955 avant de finalement rejoindre l'autoroute E411. [Voir cartographie annexe : Réseaux RTT et fibres optiques (Source : Belgacom (1995), MET (2004))]

B.12.4 SYNTHÈSE ET ÉVALUATION

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
VOIES DE COMMUNICATION ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	Présence d'un réseau de fibres optiques nouvellement instauré	- Nombreux points de rejets d'eaux usées en milieu naturel (fosses et rivières) - Desserte de ces réseaux pas toujours optimale dans les différents villages		

B.13. MOBILITE

B.13.1 HIERARCHIE ET STATUT DU RESEAU

Définition des statuts

La hiérarchisation du réseau de voiries est basée sur la nature de la circulation qui y est souhaitée, c'est-à-dire une circulation locale ou de transit.

Deux fonctions s'expriment dans l'usage de l'espace public de la voirie : la fonction de séjour, liée aux activités riveraines et la fonction de circulation, liée à la circulation des transports en commun, des véhicules automobiles, des deux-roues et des piétons.

En d'autres termes, un réseau routier se caractérise par deux fonctions majeures : la mobilité et l'accessibilité. Sur cette base, la Région wallonne a structuré son réseau. On distingue désormais le réseau à grand gabarit – Rgg – ou réseau primaire, et le réseau interurbain – Resi – ou réseau secondaire. Ces réseaux et le RAVeL sont gérés par la région et les provinces. Les voiries périurbaines, intervillages et locales sont quant à elles gérées par les communes.

Tableau 18. Hiérarchie des voiries

Réseau à Grand Gabarit (RGG)	Autoroutes Routes pour automobiles Autres voies rapides
RESeau Inter-urbain (RESI)	Routes de liaisons régionales
Routes péri-urbaines / intervillages	Voiries périurbaines Voiries intervillages
Routes urbaines	
Voiries locales	
Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL)	
Sentier et chemins	

La spécialisation des voiries s'articule selon ces niveaux.

Notons que seul le réseau à Grand Gabarit a valeur réglementaire. Les autres réseaux ont valeur indicative (catégories proposées par Planeco).

Ces différents réseaux se définissent comme suit :

Réseau à Grand Gabarit (RGG)

Ce réseau est constitué de l'ensemble des voies à grand trafic motorisé. Il assure l'accessibilité aux différents secteurs d'une région. Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Evite autant que possible les traversées de localité
- Voiries 2x2 voies (généralement) avec carrefours dénivelés
- Interdit aux modes de déplacement doux

- Vitesses de 90km/h ou de 120km/h (parfois de 70km/h)
- Pas de stationnement sauf zones spécifiques
- Circulation de transit (véhicules particuliers et poids-lourds)

Il assure également l'accessibilité aux différents secteurs de la ville ou de la commune et les flux d'échange à l'échelle de l'agglomération ou de la commune.

- Liaisons de type pénétrantes radiales et roades d'évitement
- Définit les zones qui ne doivent pas être traversées par du trafic de transit
- Voiries 2x2 voies avec des carrefours dénivelés ou à niveau
- Vitesse de 70km/h à 90km/h (parfois 50km/h en agglomération)
- Peu emprunté ou traversé par les modes doux
- Peu de fonctions riveraines
- Pas de stationnement sauf zones spécifiques
- Circulation de transit (véhicules particuliers et poids-lourds)

Réseau Inter-urbain (RESI)

Ensemble des voiries qui sont le vecteur des déplacements urbains ou inter-urbain à courte ou moyenne distance, et qui assurent l'unité de la ville ou de la commune entre les différents secteurs de cette ville ou de cette commune.

Les routes de liaisons régionales interurbaines ont pour fonction de relier entre eux les différentes communes et villages.

- Axes modérés dans les traversées de localité
- Voiries 2x1 voie avec des carrefours à niveau (moyen à grand gabarit)
- Localisation des liaisons principales de bus
- Vitesse de 70km/h à 90km/h (50km/h en traversée de localité, maîtrise ponctuelle des vitesses aux points sensibles)
- Pas de stationnement (sauf exception en milieu urbain)
- Circulation de transit interurbain (véhicules particuliers et poids-lourds)

Réseau Périurbain / Intervillage

Les routes péri-urbaines de distribution ont pour fonction de relier entre eux les différents secteurs de la commune et de ses alentours.

- Axes modérés dans les traversées de localité
- Voiries 2x1 voie avec des carrefours à niveau (moyen gabarit)
- Localisation des liaisons principales de bus
- Vitesse de 50 à 70km/h (50km/h en traversée de localité, maîtrise ponctuelle des vitesses aux points sensibles : 30 km/h)
- Stationnement longitudinal (plus fréquent en milieu urbain)
- Circulation de distribution périurbaine (véhicules particuliers et poids-lourds)

Les routes du réseau intervillage ont pour fonction de relier entre eux les quartiers et villages voisins, d'assurer l'irrigation de ces quartiers et d'en rabattre la circulation sur les voies du réseau primaire.

- Liaisons de type pénétrantes radiales et roades d'évitement
- Définit les zones qui ne doivent pas être traversées par du trafic de transit
- Voiries 2x1 voie avec des carrefours à niveau (petit à moyen gabarit)
- Localisation des liaisons bus
- Vitesse de 50km/h (parfois 70km/h, maîtrise ponctuelle des vitesses aux points sensibles 30 Km/h)
- Stationnement longitudinal
- Circulation intervillages (véhicules particuliers)
- Livraisons (poids-lourds)

Réseau local

Ensemble des voiries de trafic de proximité et de faible débit.

- Assure l'irrigation des quartiers et villages, à partir du réseau principal et secondaire en tant que collecteur
- Assure la desserte fine des quartiers et villages, depuis le réseau collecteur en tant que voirie locale
- Assure un rôle d'animation pour la vie du quartier
- Liaisons sans rôle important ni caractère de continuité (pas de trafic de transit)

En milieu dense :

- Vitesse de 30km/h à 50km/h
- Très forte présence de fonctions riveraines
- Liaisons bus limitées aux axes bordés d'activités
- Modes doux intégrés à la circulation, voire dominants
- Maîtrise globale des vitesses
- Certains axes peuvent être exclusivement réservés aux piétons ou aux transports collectifs y compris aux carrefours avec des axes circulés.
- Stationnement longitudinal
- Circulation locale (véhicules particuliers) et livraisons locales (poids-lourds)

Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL)

Il vise à réaliser un réseau d'itinéraires réservés aux piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite et aux cavaliers, là où la situation le permet. Ce réseau emprunte des chemins de halage et des voies ferrées désaffectées. Lorsque cela s'avère nécessaire, des itinéraires de liaisons sont créés pour constituer un maillage entre les différentes parties d'un même tronçon.

Sentiers et chemins vicinaux

Il s'agit de chemins ou de sentiers publics inscrits à l'atlas des chemins vicinaux.

Le réseau de communications vicinales est constitué par les chemins et sentiers publics communaux qui sont nécessaires pour assurer les communications publiques, soit à l'intérieur d'une même commune, soit avec les communes voisines, et qui est soumis au régime de la Loi du 10 avril 1841.

La hiérarchisation des voiries consiste donc à attribuer à chaque axe son rôle et sa fonction, en l'affectant à une des catégories précédentes.

Hiérarchie existante

La carte B13.1. illustre la hiérarchie des voiries actuellement en place sur le territoire de la commune de Rochefort.

La E411, marquées en rouge sur cette carte, est le seul axe du Réseau à Grand Gabarit traversant la commune. Elle a pour principale fonction d'assurer les flux d'échanges à l'échelle de la région.

Les voies marquées en orange représentent les axes du Réseau Inter-urbain de Rochefort. Elles ont pour fonction de relier entre eux les différentes communes et villages.

Les voiries marquées en jaune identifient les voiries périurbaines et intervillages. Elles ont pour fonction d'une part de relier entre eux les différents secteurs de la commune et de ses alentours, et d'autre part de relier entre eux les quartiers et villages voisins, d'assurer l'irrigation de ces quartiers et d'en rabattre la circulation sur les voies du réseau primaire.

Les autres voiries identifiables sur le fond de plan IGN et non marquées sont les voiries locales et les sentiers vicinaux. Elles assurent, depuis le réseau inter-urbain, la desserte locale des quartiers et villages.

Notons encore la présence du RAVeL n°2 qui traverse la commune de Rochefort d'ouest en est. Son tracé suit celui de l'ancienne ligne ferroviaire 150.

Les voiries appartenant aux RGG, RESI et routes périurbaines et intervillages possèdent toutes un revêtement en dur et sont praticables actuellement. Leur état est globalement bon sauf sur quelques tronçons particuliers.

Notons enfin que la route allant de Villers-sur-Lesse (rue de la Wimbe) à Lessive (rue des Kassis) est inondable et peu dès lors être coupée à la circulation durant certaines périodes de l'année.

La carte B13.2 met en évidence les largeurs de voiries des RGG, RESI et routes périurbaines et intervillages.

Pôles générateurs de déplacements

Dans le cadre de cette étude, les différents pôles générateurs des déplacements de la commune de Rochefort ont été relevés (cf. carte générale sur la mobilité, 1/20.000).

Ces pôles générateurs de déplacements sont d'ordres divers :

- Ecoles,
- Commerces
- Services,
- PME et industries,
- Equipements publics sportifs,
- Equipements publics de santé,

- Equipements de culte,
- Autres (espaces verts, etc.).

Les gares et autres nœuds intermodaux étant générateurs de déplacements, ils sont également indiqués sur la carte de synthèse.

Signalisation

Il ressort de nos relevés sur le terrain et de l'atelier portant sur le tourisme organisé dans le cadre de la présente étude, que le jalonnement, y compris le jalonnement identifiant les lieux touristiques, mis en place dans la commune est nettement insuffisant. Il conviendra donc de revoir entièrement cet aspect.

B.13.2 STATIONNEMENT

Saison touristique

Lors de la saison touristique et des festivals, les flux de véhicules traversant la commune et la ville de Rochefort sont très importants.

Deux nouveaux parkings destinés à accueillir les touristes sont programmés afin de répondre à cette importante demande saisonnière. Le premier sera situé à Han-sur-Lesse, près du terrain de football, et offrira environ 70 places de parking. Le second sera mis en place à l'entrée de Rochefort et pourra accueillir près de 100 véhicules.

Afin de réduire les désagréments causés par les cars à proximité des lieux touristiques, ceux-ci seront encouragés à rejoindre les dits parkings.

Covoiturage

Lors de nos repérages, nous avons relevé la présence d'un parking destiné au covoiturage sur la N94 à hauteur de l'échangeur n°22 de la E411. Ce type d'initiative doit selon nous être encouragé.

Stationnement des poids-lourds

Le principal problème lié au transport de marchandises semble être le stationnement en double file des camions de livraison dans les centres urbains. Différentes solutions à ce problème seront apportées dans le texte relatif aux options du schéma de structure.

B.13.3 FLUX DE CIRCULATION MOTORISEE

Les flux des véhicules particuliers

Le trafic, présenté en annexe cartographique, traduit la hiérarchie implicite du réseau⁶. Hormis l'autoroute E411, les axes supportant le trafic le plus important sur la commune de Rochefort sont la N86, depuis Rochefort jusque Marche, et la N949, entre Rochefort et la N911. Ces axes supportent un trafic quotidien moyen compris entre 6.001 à 12.001 evp⁷. Les flux mesurés en 2003 étaient en effet de 10.027 evp/j entre la N836 et la rue Hableau, et de 7.096 evp/j entre la rue Hableau et la N949.

Ce courant de trafic principal s'explique par :

⁶ Comptages réalisés par le MET, en dehors des saisons touristiques.

⁷ evp = équivalent véhicule particulier. 1 PL = 2 evp

- le lien assuré par la N86 entre l'E411 et la N4,
- son rôle de collectrice de plusieurs axes structurants de la zone (N949, N836, N803),
- son rôle de desserte directe des communes traversées par la N86,
- l'aspect touristique des villes qu'elle rencontre dans cette région.

Au-delà de Rochefort, en direction de l'autoroute, la N86, tout comme la N803, la N949, la N911, la N836 et la N849, le trafic est compris entre 3.001-6.000 evp/j.

On notait en effet en 2003, sur la N911, des flux de 3.027 evp/j entre la N918 et la N949 et de plus de 4000 evp/j entre Beauraing (N40) et la N94.

La N94 (hormis entre la E411 et les tronçons de la N911), la N929, la N918 et la N955 supportent enfin des flux inférieurs à 1.500 evp/j.

Citons en guise d'exemples, la N929 qui présentait en 2002 un flux de 378 evp/j entre Houyet et la N918, et la N94 qui présentait en 2002 un flux de 827 evp/j.

La N4 passant au nord-est de la commune présente des flux supérieurs à 12.000 evp/j.

La carte B.13.3 présente graphiquement les flux de véhicules générés en 2003 sur les principaux axes de la commune.

Les flux de trafic poids-lourds

En terme de trafic de marchandises à destination « locale », nous avons identifié les générateurs suivant sur le territoire communal de Rochefort :

- la zone d'activité économique située au nord-ouest de Rochefort,
- les carrières situées au nord-est de Jemelle, au nord-est de l'Abbaye de St-Remy, à proximité de l'échangeur n°23 de la E411,
- ainsi que quelques surfaces commerciales moyennes localisées sur quelques axes.

Hormis ce trafic local, on note aussi un trafic de marchandises par poids-lourds dit de transit, qui est soit destiné :

- aux ZAE situées en périphérie du secteur étudié,
- à la desserte des communes voisines et des générateurs de déplacements implantés sur leur territoire.

Actuellement, la N86 et, dans une moindre mesure, la N836, la N949 et la N911 reprennent l'ensemble du trafic de transit de la commune et ses abords. Ceci se marque particulièrement dans le centre de Rochefort, point d'intersection de ces voiries. La construction de la voirie de délestage sud de Rochefort, décrit ci-après, devrait réduire considérablement les nuisances subies par les riverains de la ville de Rochefort (trafic, double file, congestion, accidents, etc.)

En volume, la N86 supporte le trafic de poids-lourds de loin, le plus important. La N949 et la N911 sont principalement utilisées par les poids-lourds destinés entre autres au zoning de Rochefort et à la carrière située au nord-est de l'Abbaye de St. Remy. Le trafic poids lourds supporté par la N836 est entre autres lié à l'activité de la carrière située au nord-est de Jemelle.

Signalons encore que les convois exceptionnels sont essentiellement cantonnés sur les N86, N94 et N949.

B.13.4 PROJET SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La ville de Rochefort et le village de Han-sur-Lesse subissent en toute saison un important trafic de transit en leur centre. Ce trafic s'accroît encore davantage lors de la saison touristique et lors des festivals organisés dans la commune. A Rochefort ce trafic est entre autres lié au croisement de trois routes d'importance (N911, N949 et N86).

De manière générale, pour les deux entités, il s'agira, dans le cadre des options, de mettre au point une réflexion visant à mieux maîtriser et canaliser les flux notamment en période touristique.

A Rochefort, pour remédier à ce trafic et au problème qu'il génère dans la ville, le MET a établi un tracé de délestage passant au sud de la ville (**voir historique en annexe**).

Comme indiqué sur les cartes B.13.4 & 5, ce tracé part de la N911, en amont de la rue du Poteau, pour rejoindre le tracé du RAVeL sous la rue du Tige. Il coexiste ensuite avec le tracé du RAVeL jusqu'à la rue du Tunnel avant de rejoindre la N86 à l'est de la ville de Rochefort.

Afin d'améliorer la sécurité routière, le plan prévoit la création d'un rond-point au croisement de la N911 et de ce tracé de délestage.

En empruntant l'ancienne voie de chemin de fer, à l'instar du RAVeL, ce tracé de délestage évite le centre de la ville, en passant en contrebas des autres voiries. Il permet en conséquence un gain de temps puisqu'il évite le centre ville et ses carrefours.

B.13.5 TRANSPORTS EN COMMUN

La carte B.13.6 présente, de façon schématique, les taux de fréquentation des différents transports publics en Wallonie.

Réseau TEC

Le territoire est desservi par huit lignes du réseau TEC,

Tableau 19. Lignes de bus desservant la commune de Rochefort

N° ligne	Dénomination	Province
29	Jemelle - Han-s/Lesse - Wellin - Grupont	Namur
43/2	Mont-Gauthier - Ciney - Dinant	Namur
62	Rochefort - Grupont - Mirwart	Namur
166a	Jemelle - Houyet	Namur
420	Aye - Jemelle - Nassogne	Namur
421	Jemelle - Beauraing	Namur
162b	Libramont - St-Hubert - Jemelle	Luxembourg
424	Rochefort - Marche - Aye	Luxembourg
424 /2	Rochefort - Marche - Waha	Luxembourg

Ces lignes assurent des liaisons directes vers les différents pôles de la région :

- Marche ;
- Rochefort ;
- Jemelle ;
- Saint-Hubert ;
- Houyet ;

- Libramont ;
- Ciney ;
- Dinant.

Parmi ces lignes, signalons que la ligne 424 'Rochefort – Marche – Aye' offre également un service barré (« x/ »). Cette ligne dénommée 424/2, dessert 'Rochefort – Marche – Waha'.

Les différentes lignes desservant la commune sont reprises dans la carte B.13.7.

Sur cette carte, nous avons indiqué la zone de rayonnement pour chaque arrêt. Nous avons ici tenu compte d'un rayonnement de 600m par arrêt. Ce chiffre représente la moyenne des valeurs considérées dans le cadre de plusieurs études européennes⁸. Ces dernières donnent en effet un rayonnement compris entre 500 et 800m ou 600 et 1.000m pour les milieux ruraux ou périurbains.

Les fréquences en semaine sont reprises dans le tableau ci-dessous pour les différentes lignes du réseau.

⁸ Strassenverkehrsplanung / strassenverkehrstechnik, Mensenbach, Werner Verlag, 2003
Verkehrswesen-Praxis, Höfler, Bauwerk, 2004.

Tableau 20. Fréquence des différentes lignes de bus en semaine (TEC Namur-Luxembourg)

Ligne	Sens de circulation	Fréquence	
Ligne 29	de Jemelle à Wellin	7 bus/jour	le lundi, mardi, jeudi et vendredi
		8 bus/jour	le mercredi
	de Wellin à Rochefort (Gare)	9 bus/jour	le lundi, mardi, jeudi et vendredi
		10 bus/jour	le mercredi
	de Rochefort (Gare) à Jemelle	8 bus/jour	le lundi, mardi, jeudi et vendredi
		9 bus/jour	le mercredi
Rmq 1: fréquence double entre 7 et 8h et entre 12h30 et 13h30			
Rmq 2: le crochet vers Eprave n'est effectué que durant de la saison touristique			
Ligne 43/2	de Mont-Gauthier à Chevetogne	5 bus/jour	
	de Chevetogne à Mont-Gauthier	5 bus/jour	
Ligne 62	de Rochefort (Gare) à Tellin et Forrières	5 bus/jour	
	de Tellin et Forrières à Rochefort (Gare)	3 bus/jour	
Ligne 162b	de Jemelle à Tellin	1 bus/jour	
	de Tellin à Jemelle	2 bus/jour	
	de Jemelle à Rochefort (Gare)	1 bus/jour	
	de Rochefort (Gare) à Jemelle	1 bus/jour	
Ligne 166a	de Jemelle à Rochefort (pont de la Lhomme)	12 bus/jour	doublage à 6h30 et 16h
	de Rochefort (pont de la Lhomme) à Eprave (Eglise)	8 bus/jour	
	de Eprave (Eglise) à Lessive (Belgacom)	5 bus/jour	
	de Rochefort (pont de la Lhomme) à Villers-sur-Lesse (chemin de la Gare)	6 bus/jour	
	de Villers-sur-Lesse (chemin de la Gare) à Vignée et Ciergnon	5 bus/jour	
	du croisement des N918 et N94 à Genimont et Lavaux-Sainte-Anne	2 bus/jour	
	de Rochefort (pont de la Lhomme) à Jemelle	16 bus/jour	doublage à 19h
	de Eprave (Eglise) à Rochefort (pont de la Lhomme)	7 bus/jour	
	de Lessive (Belgacom) à Eprave (Eglise)	4 bus/jour	
	de Villers-sur-Lesse (chemin de la Gare) à Rochefort (pont de la Lhomme)	8 bus/jour	
	de Ciergnon à Vignée et Villers-sur-Lesse (chemin de la Gare)	8 bus/jour	
	de Lavaux-Sainte-Anne à Genimont et au croisement des N918 et N94	2 bus/jour	
Ligne 420	de Forrières à On	13 bus/jour	
	de On à Forrières	10 bus/jour	
Ligne 421	de Jemelle à Ciergnon et Wanlin	4 bus/jour	
	de Wanlin à Ciergnon et Jemelle	2 bus/jour	
Ligne 424	de On à Rochefort (Cimetière)	10 bus/jour	doublage à 12h45 et 16h45
	de Rochefort (cimetière) à On	11 bus/jour	doublage à 12h et 16h

En terme de fréquentation, les TEC Namur-Luxembourg nous ont fourni le tableau d'analyse suivant. Celui-ci se base sur les statistiques obtenues par les machines de pointage des tickets. Comme indiqué dans le tableau, ces statistiques ont été établies sur une période d'un an, de novembre 2003 à novembre 2004.

Tableau 21. Fréquentation des différentes lignes de bus (source : TEC Namur-Luxembourg)⁹

Période de novembre 2003 à novembre 2004					
				Entité de Rochefort	Rochefort uniquement
Nombre d'abonnés partant d'une zone de l'entité				4.232	2.192
Nombre d'abonnés arrivant dans une zone de l'entité				1.366	99
				5.598	2.291
Lignes passant sur la commune de Rochefort				Billets vendus	Cartes oblitérées
29				28.241	25.230
62				1.224	1.642
166a				11.880	13.466
421				8.782	5.159
424				37.095	30.699
				87.222	76.196
Lignes passant sur l'entité de Rochefort					
420				12.835	11.435
162b				15.934	19.864
43/2				12.415	7.047
				128.406	114.542
Total annuel pour la commune de Rochefort				165.709	
Total annuel pour l'entité de Rochefort				248.546	

L'offre de transport public par bus semble partiellement inadaptée aux besoins de la population.

Lors de l'atelier consacré à la mobilité, différentes critiques ont été formulées :

- Insuffisance de l'offre vers les sites touristiques, et ce particulièrement depuis la gare
- Insuffisance de la couverture du territoire (plusieurs villages ne sont pas desservis par ces services)
- Insuffisance de la fréquence (La plupart des lignes semblent surtout efficaces aux déplacements scolaires)

En raison des différents points évoqués ci-dessus, il apparaît que la plupart des habitants disposant d'un véhicule particulier n'utilisent pas les transports en commun pour effectuer leurs déplacements. Les bus roulent donc souvent à vide en journée. Les autorités communales s'interrogent dès lors sur la pertinence d'utiliser des bus plus petits mais plus fréquents en journée, et adaptés au transport de personnes à mobilité réduite. La mise en œuvre de ce type de service demandera un investissement supplémentaire de la part du TEC. Cet investissement pourrait en outre être partiellement compensé par une augmentation de la fréquentation sur ces lignes.

Réseau ferroviaire

L'unique voie ferrée traversant la zone commune de Rochefort est la ligne L162. Elle relie Namur à Luxembourg. Cet axe (supra)-national, dont le prolongement (L161) mène à

⁹ Les lignes de bus traversant la commune montrent des longueurs variables sur le territoire communal ; le nombre d'arrêts desservi par chaque ligne varie donc fortement dans Rochefort. Les fréquentations de ces lignes, basées sur les taux d'oblitération des tickets, peuvent donc être erronées.

Bruxelles (e B-Lux), constitue l'un des maillons les plus importants du réseau de transport ferroviaire belge et européen.

Au niveau européen, cette ligne joue un rôle important dans le transport de personnes. En effet, elle assure les flux entre Bruxelles et les deux autres "capitales" européennes que sont Strasbourg et Luxembourg, ainsi qu'au-delà, vers Bâle et la Suisse. En terme de marchandises, la L161/162 joue encore un rôle appréciable, lequel tend à être repris par l'Athus-Meuse.

En Wallonie, cet axe draine vers Namur et Bruxelles tout le secteur Sud de la Wallonie et est dès lors d'une importance majeure dans le trafic voyageurs (migrations alternantes).

Depuis la gare de Marloie située à un arrêt de celle de Jemelle, il est en outre aisé de rejoindre, via la ligne L43 – par un service L – la gare de Liège-Guillemins, laquelle constitue également un pôle d'importance à l'échelle régionale. A certaines heures, une liaison directe entre Jemelle et Liège-Guillemins est organisée.

Comme indiqué dans le chapitre consacré aux voies de communication et réseaux d'équipements techniques, la ligne 162 dessert un arrêt sur la commune de Rochefort. Il s'agit de la station Jemelle, gare de troisième catégorie. Sont à prendre en compte également les points d'arrêt de Marloie (3^e catégorie) et Ciney (4^e catégorie) ainsi que ceux de Grupont, Forrières, Aye, Haversin, Chapois et Leignon (6^e catégorie), tous situés en périphérie de la commune, au nord ou à l'est de la commune de Rochefort.

Autre ligne passant à proximité, la ligne L166 reliant Dinant à Bertrix traverse les communes de Houyet et Beauraing localisées à l'ouest de celle de Rochefort. Ces deux gares de 5^e catégorie, située à l'ouest, sont également accessibles depuis la commune de Rochefort.

La gare de première catégorie la plus proche est celle de Namur.

Notons encore que la gare de Jemelle est bien desservie par les lignes de bus puisque, hormis la ligne 62, toutes les lignes de bus précédemment mentionnées transitent par cette gare.

La capacité d'attraction de la gare a été estimée à partir des statistiques de la SNCB relative au trafic des voyageurs possédant une carte de train. Sur cette base, on remarque qu'environ 600 navetteurs utilisent la gare de Jemelle. Ceux-ci proviennent majoritairement de Rochefort, de Jemelle et de On.

En terme de fréquentation, il appert, sur la carte des transports en commun éditée dans le SDER que la gare de Jemelle comptabilise entre 10.000 à 19.900 voyageurs par jour (dans les deux sens de circulation).

La carte de synthèse relative à la mobilité illustre les haltes SNCB les plus proches de la commune.

Depuis la gare de Jemelle, les fréquences, le nombre de correspondances et les temps de trajets pour atteindre les pôles majeurs, en semaine, sont les suivants :

Tableau 22. Accès aux pôles majeurs en train depuis Jemelle

Pôle	Fréquence moyenne par heure	Nombre de correspondance	Temps estimé au départ de Jemelle
Bruxelles-Centrale	1 à 2	0 à 1	102 à 128 minutes
Namur	2	0	40 à 77 minutes
Liège-Guillemins	0,5 à 2	0 à 1	74 à 95 minutes
Luxembourg	1	0	73 minutes
Charleroi-Sud	1 à 2	1	81 à 104 minutes
Nivelles	2	1 à 2	109 à 138 minutes
Louvain-La-Neuve	1 à 2	1 à 2	79 à 105 minutes
Ostende	1	1 à 2	188 à 220 minutes

En semaine

Le service sur la ligne L162 est divisé en cinq parties : Namur-Ciney, Ciney-Marloie/Jemelle, Marloie/Jemelle-Libramont, Libramont-Marbehan-Arlon, Arlon-Luxembourg. Chacun des tronçons possède une offre spécifique. Cette ligne propose les services omnibus (L), semi-direct (P, IC J¹⁰ et IC T durant la saison touristique) et direct (IC, EC).

Entre Namur et Ciney, 44 trains circulent quotidiennement dont 19 trains directs IC J et 4 trains de pointe P (le soir) ;

Entre Ciney et Marloie/Jemelle, le service quotidien est de 39 trains dont 19 trains directs IC J et 4 trains P (le soir). Un train IC effectue également la liaison directe entre Namur et Jemelle en soirée ;

Entre Marloie/Jemelle et Libramont, 34 trains quotidiens circulent dont 19 trains IC J et un train P. Deux trains IC (un le matin et un le soir) effectuent la liaison directe entre Namur et Libramont ;

De Libramont à Marbehan et Arlon, 38 trains effectuent quotidiennement cette liaison dont un train P, 18 IC J semi-directs et deux IC directs. Trois trains EC relient également Namur et Arlon en ligne directe (un le matin, un à midi et un le soir) ;

De Arlon à Luxembourg, 37 trains circulent quotidiennement, dont 18 trains IC J, trois trains IC et trois trains EC.

L'offre reste donc plus ou moins constante entre ces différentes gares. Notons que, durant la saison touristique¹¹, des trains IC T viennent renforcer l'offre de cette ligne.

Un schéma similaire peut être suivi entre Luxembourg et Namur.

Le week-end et les jours fériés

Les services proposés sur la ligne L162 sont similaires à ceux de la semaine bien qu'aucun train P ne circule et que la fréquence des autres types de trains soit moins importante.

Entre Namur et Ciney, 25 trains circulent quotidiennement dont 17 trains directs IC J ;

¹⁰ IC J : Bruxelles-Ottignies-Gembloux-Namur-Ciney-Marloie-Jemelle-Libramont-Marbehan-Arlon-Luxembourg

¹¹ A partir du mois de mai et jusqu'à la fin de l'été.

Entre Ciney et Marloie/Jemelle, le service quotidien est de 25 trains dont 17 trains directs IC J. Un train IC effectue également la liaison directe entre Namur et Jemelle en soirée ;

Entre Marloie/Jemelle et Libramont, 28 trains quotidiens circulent dont 20 trains IC J. Deux trains IC (un le matin et un le soir) effectue la liaison directe entre Namur et Libramont ;

De Libramont à Marbehan et Arlon, 31 trains effectuent quotidiennement cette liaison dont 17 IC J semi-directs et trois IC directs. Trois trains EC relient également Namur et Arlon en ligne directe (un le matin, un à midi et un le soir) ;

De Arlon à Luxembourg, 37 trains circulent quotidiennement, dont 19 trains IC J, trois trains IC et trois trains EC.

L'offre reste donc plus ou moins constante entre ces différentes gares, bien qu'elle prédomine entre Arlon et Luxembourg. Notons que, durant la saison touristique¹², des trains IC T viennent renforcer l'offre de cette ligne.

Comme nous pouvons le constater, l'offre de services sur la ligne 161/162 (Bruxelles - Luxembourg) est donc très importante puisqu'il s'agit d'un axe d'importance supra-nationale centré sur la capitale.

Trafic marchandises

La ligne 162 compte parmi les plus importantes en matière de transport de marchandises. Chaque jour, entre 20.000 et 50.000 tonnes de marchandises transitent par cet axe.

La gare de marchandises la plus proche de Rochefort est celle de Marloie. Elle se partage entre passagers et marchandises. Notons que des trains de marchandises sont parfois affrétés ou déchargés en gare de Jemelle. Il s'agit principalement de matériaux de carrières.

La carte B.9.8 présente schématiquement les flux de marchandises en Wallonie (SDER).

Notons que le projet de ligne TGV entre Namur et Arlon, jouxtant la E411, a été abandonné en raison du coût important de ces travaux. L'amélioration et le développement de la ligne 162 seront donc privilégiés.

B.13.6 TRANSPORT A LA DEMANDE

Depuis quelques années, la commune de Rochefort a mis en place un service de transport à la demande destiné aux personnes de 65 ans et plus. Ce service permet à cette frange de la population de se déplacer au sein de la commune ou vers les hôpitaux et centres médicaux les plus proches. Ce service très attractif a rapidement connu le succès et ne permet plus aujourd'hui de répondre à toutes les demandes. Il n'est de plus pas toujours adapté au PMR.

Un autre système de transport à la demande est également organisé par des bénévoles de la commune qui mettent leur voiture à disposition des personnes éprouvant des difficultés à se déplacer. Seule une participation financière aux frais d'essence/diesel est demandée.

B.13.7 DEPLACEMENTS LENTS

Piétons et personnes à mobilité réduite

Les trottoirs et espaces dévolus aux piétons dans le centre ville de Rochefort sont, en partie, insuffisants ou inadaptés aux déplacements piétons. Des fonds communaux seront libérés

¹² A partir du mois de mai et jusqu'à la fin de l'été.

pour le réaménagement de ces espaces dès que le tracé de délestage de la ville sera fonctionnel.

Actuellement, peu de bâtiments publics sont pourvus de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite. De même, peu de trottoirs sont équipés de pentes adaptées aux PMR au niveau des traversées piétonnes. L'ACIH propose donc d'accorder plus d'attention aux PMR lors des travaux de réfection des infrastructures communales. Cette asbl. suggère encore d'aménager un chemin balisé et, au moins en partie, sécurisé pour les PMR au travers de la ville. Celui-ci emprunterait les voiries de faibles pentes et relierait les principaux quartiers de la ville de Rochefort dont la place du Marché.

Cyclistes

La seule piste cyclable actuellement balisée en voirie dans la commune relie Jemelle à Rochefort via la N86¹³. Cette piste, fort peu fréquentée par les cyclistes, est très dangereuse en raison des vitesses pratiquées par les automobilistes sur cette voirie et de la configuration de cette voirie (dégagement des conducteurs au niveau des tournants).

Aucune autre piste n'est prévue ou étudiée actuellement par les autorités communales.

Une étude relative au développement des déplacements doux dans la commune a été entreprise par le bureau ISIS et le MET. Celle-ci met en évidence des cheminements piétons et cyclistes parallèles au réseau de voiries actuel mais ne tient pas compte des courbes de niveaux que ces cheminements traversent. Cette étude n'a donc pas subi d'accueil favorable de la part des autorités communales.

RAVeL et itinéraires de promenade

La commune de Rochefort est traversée d'ouest en est par le RAVeL n°2.

Ce parcours du RAVeL2 mesure un peu plus de 100km et prend son départ à Mariembourg pour se terminer à Hoegaarden (et inversement). Une bifurcation existe depuis 1998 au départ de Dinant. Elle relie Houyet à Rochefort et prochainement Jemelle par l'ancienne ligne 150.

Ce parcours traverse donc la Fagne, la vallée mosane et les plateaux hesbignons.

La plus grande partie de cet itinéraire circule en site propre, mais il existe encore quelques liaisons avec les routes normales (sur de courtes distances).

Entre Houyet et Jemelle, ce réseau est constitué de trois tronçons :

- De Houyet à Wanlin : Ce tronçon du RAVeL 2 offre la particularité de proposer une deuxième piste spécialement aménagée pour le roller à Houyet.
- De Wanlin à Rochefort : Cette partie d'itinéraire est interrompue sur un peu moins de quatre kilomètres, à hauteur du château de Ciergnon. Néanmoins, il existe une liaison fléchée permettant de continuer la balade.
- De Rochefort à Jemelle : Le tronçon reliant Rochefort à Jemelle n'existe pas encore mais sera mis en place dans le courant de l'année 2005. Cet itinéraire se composera partiellement de pistes cyclables. Signalons encore que lors de la mise en place du tracé de délestage de la ville de Rochefort, une partie de ce tronçon du RAVeL sera déviée et passera par le centre ville de Rochefort. Des SUL sont mis en place dans cette optique.

¹³ Gérée par le MET

Outre le RAVeL, des itinéraires de promenades sur sentiers et voiries, pour les piétons, cyclistes et cavaliers, ont été définis par le syndicat d'initiative de Rochefort. La carte B.13.11 reprend ces cheminements.

B.13.8 SECURITE ROUTIERE

Aménagements existants

De nombreux aménagements visant à accroître la sécurité des usagers de la route ont été mis en place au sein de la commune. Parmi ceux-ci, citons la mise en place

- de trottoirs traversants, de changement de revêtement et/ou de coloration au droit des principaux bâtiments publics et écoles dans la plupart des entités de la commune,
- de ralentisseurs et autre effet de porte aux entrées de villages comme à Buissonville,
- de dévoiement de plusieurs voiries notamment à Rochefort,
- de sens unique dans le centre de Rochefort par exemple.

Actuellement toutes les écoles de la commune sont sécurisées par des aménagements, à l'exception de l'école de Han-sur-Lesse et de l'école Sainte-Marguerite pour lesquelles des aménagements seront prochainement mis en place. Les aménagements existants sont de type signalisation (panneau indicateur), sécurisation des traversées (trottoirs traversants, plateaux), changement du revêtement de la voirie en proximité de l'école ou du lieu public.

Plusieurs zones 30 ont déjà été instaurées au sein de la commune, bien que toutes ne soient pas encore signalées clairement. Toutes les écoles devront en outre être placées en zone 30 d'ici le 1^{er} septembre 2005.

Les effets de porte existent notamment à Rochefort. De manière générale, il s'agira de renforcer et de systématiser ce type d'aménagements aux entrées des villages.

Notons enfin une remarque relative au manque de passages pour piétons sur l'artère principale du centre de la ville de Rochefort. Celle-ci devra faire l'objet d'une réflexion en ce sens.

Dans les chapitres suivants, nous présentons les principales zones dangereuses, les statistiques relatives au nombre d'accidents ayant eu lieu sur les principaux axes de la commune de Rochefort en 2001 et 2002 ainsi que leur victimisation, et leur localisation. Les accidents survenus en voiries locales et sur autoroutes n'apparaissent donc pas ci-après.

Statistiques relatives aux accidents

Nombre d'accidents avec lésions corporelles

Les données présentées ci-après sont issues de la base de données destinée à l'IBSR et fournie par la police fédérale. Ces données n'ont pas encore été consolidées à l'heure actuelle. Il est également à noter que le nombre d'accidents indiqué pour 2002 est provisoire.

Les chiffres donnés représentent le nombre de tués, de blessés graves et de blessés légers constatés par les unités verbalisantes¹⁴ lors de leur arrivée sur les lieux. Les données IBSR ne reprennent quant à elle que le nombre de tués à 30 jours. La répartition des victimes peut subir dès lors quelques changements.

¹⁴ Les verbalisants sont les unités de la police locale et fédérale, ainsi que la police fédérale des autoroutes.

Tableau 23. Accidents de roulage avec lésions corporelles (source Data Service)

Commune de Rochefort	Année 2001	Année 2002
Nombre d'accidents avec lésions corporelles	74	48
Nombre de morts	3	4
Nombre de blessés graves	29	13
Nombre de blessés légers	81	45
Nombre d'accidents impliquant des tués	1	1
Nombre d'accidents avec blessés graves	23	12
Nombre d'accidents avec blessés légers	57	32

Nombre d'accidents avec dégâts matériels

Les données présentées dans cette section sont issues de la base de données locale gérée par le Service de Coordination et d'Appui (S.C.A.) de l'arrondissement de Dinant, en étroite collaboration avec les polices locales.

Les unités verbalisantes sont ici essentiellement les polices locales et la police fédérale au niveau déconcentré (S.C.A. de Dinant), à l'exclusion des autres corps de police, tels que par exemple, la police des autoroutes.

Seuls les accidents constatés sur des voiries communales et régionales (et non sur le réseau autoroutier) sont repris dans ce tableau.

Tableau 24. Accidents de roulage avec dégâts matériels (source DB ops locale)

Commune de Rochefort	Année 2001	Année 2002
Nombre d'accidents avec dégâts matériels	115	139

Nombre d'accidents localisés

La localisation des zones accidentogènes indiquées ci-après se base sur les accidents matériels et corporels répertoriés dans la base de données ops locale.

Les routes et bornes retenues sont celles qui comptabilisent au minimum trois accidents par an.

Tableau 25. Localisation des accidents de roulage (source DB ops locale)

Commune de Rochefort	Année 2001	Année 2002
N086 bk 47.0		3
N086 bk 47.5		3
N086 bk 49.4	6	3
N086 bk 49.5	3	
N086 bk 50.0		3
N086 bk 51.0	6	4
N086 bk 51.7	6	
N086 bk 52.0	3	6
N086 bk 53.0	6	
N086 bk 56.0		3
N086 bk 58.0		8
N803 bk 20.0	3	
N803 bk 20.3		3
N836 bk 9.00	3	
N911 bk 15.0	5	
N911 bk 18.0	3	3
N911 bk 19.0	3	
N918 bk 3.00	3	
N949 bk 13.0		3
N949 bk 14.5	3	
N949 bk 15.5	3	
N949 bk 16.0		3
N949 bk 17.0		3
N949 bk 17.5		3

Il apparaît, dans ce dernier tableau, que la N86 totalise la majorité des points noirs avec des localisations redondantes d'une année à l'autre : bk 49.4, bk 51.0 et bk 52.0. La N803 en bk 20 et la N911 bk 18 sont également citées en 2001 et 2002.

La carte de synthèse (1/20.000) et les schémas annexés en fin de rapport (cartes B13.12 & 13) illustrent la répartition spatiale des accidents sur les principaux axes de la commune.

Ces axes présentent tous une configuration similaire, c'est-à-dire 2x1 voies, avec des tracés relativement rectilignes et un revêtement globalement bon sauf en certains points localisés. Les croisements de voiries se font à niveau, sans gestion par feux de signalisation ou giratoire, à l'exception des centres habités où une gestion existe parfois.

Sur la carte, il apparaît que la concentration d'accidents sur Gemelle et Rochefort (N86) est importante. La vitesse élevée adoptée par les conducteurs sur cette voirie en est la principale cause. Suite à la mise en place, depuis 2002, d'un radar à l'entrée de Gemelle, ainsi que d'un dévoiement à Rochefort et à la sécurisation de la sortie du parking du Lidl, le nombre d'accidents sur cette voirie a semble-t-il nettement diminué aux dires de la commune.

Il ressort d'une discussion avec les autorités communales que bon nombre d'accidents sur les N918, N911 et N949 sont liés à des traversées de gibiers. Pour endiguer ce phénomène, de nombreux efforts ont été entrepris par la commune depuis 2002, notamment par la mise en place de barrières entravant les traversées de gibiers.

Zones potentiellement dangereuses

Lors des différents repérages effectués au sein de la commune, plusieurs zones potentiellement dangereuses ont été relevées (analyse de sécurité routière subjective). Elles sont illustrées sur la carte de synthèse relative à ce chapitre.

Les zones dangereuses mises en évidence sont d'ordre divers. Il peut s'agir de :

- carrefours dont la visibilité n'est pas optimale comme aux croisements

- des rues de Haumont et du Vachaux à Laloux,
- du chemin des Aujes et de la rue de Saint-Barthelemy à Briquemont,
- de la N94 et de la N955 à Genimont
- de la rue des Platanes avec les rues qu'elle rencontre à Villers-sur-Lesse,
- des rues du Petit Bois, de Serinchamps, de la truquerie, de Humain et Saint-Antoine à Havrenne ; cette place pourrait en outre être totalement réaménagée,
- des N836 et N86 à Jemelle (manque de signalisation à l'approche du rond-point),
- des rues de France, Jacquet, du Beauregard, de Marche et l'avenue de Forest à Rochefort,
- des rues du Beau Séjour et du point de vue avec la N86 à Han-sur-Lesse,
- de la rue des Coures et de la N949 à hauteur de Forcée,
- de la N911 avec la N918,
- de la rue issue d'un nouveau lotissement et de la route de Tellin.
- carrefour trop étroit avec peu de visibilité et trop de flux en période touristique, comme à hauteur de l'église de Han-sur-Lesse.
- voiries où la vitesse pratiquée est trop importante comme sur la N86 entre Han-sur-Lesse et Rochefort (fortement sinueuse) ou la route de Tellin.
- carrefours présentant une saturation importante en heure de pointe tels que l'intersection des rues de France, Neuve et Jacquet.

Analyse des vitesses

La vitesse, souvent excessive, pratiquée dans la région de Rochefort est l'une des principales causes d'accidents.

Selon les services de police locaux, trois rues posent particulièrement problème en matière de vitesse. Il s'agit de la rue de France (N86) à Rochefort et de l'avenue de Ninove (N86) à Jemelle.

Selon un contrôle effectué au cours du mois de février 2005, il a en effet été constaté que 40% des conducteurs dépassaient la limitation autorisée de 50km/h sur la rue de France et l'avenue de Ninove. Peu de conducteurs dépassaient 70km/h.

Ces dépassements de la vitesse autorisée sont à mettre sur le compte d'un manque de perception des conducteurs face à leur arrivée en zone d'habitats. La voirie est rectiligne et son gabarit ne subit pas de modification significative dans cette zone (rétrécissement). Il faudra donc veiller à favoriser les effets de porte tels que le rétrécissement de la voirie, le dévoiement, le rabaissement des éclairages en voirie, la modification du marquage au sol ou du revêtement.

B.13.9 SYNTHESE

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
MOBILITE	▪ Excellente accessibilité automobile (proximité E411, N4, etc.) ▪ Bonne accessibilité en train (ligne 162) ▪ Bonne fluidité en dehors des périodes touristiques	▪ Nombreuses zones accidentogènes et potentiellement dangereuses ▪ Mauvaise maîtrise des flux automobiles et poids-lourds dans le centre de Rochefort et de Han-sur-Lesse en période d'affluence ▪ Mauvaise desserte de bus ▪ Pas assez de liaisons train/bus avec les sites touristiques ▪ Manque de convivialité et d'espace pour les déplacements doux dans le centre de Rochefort et celui de Han-sur-Lesse ▪ Manque d'itinéraires cyclables et de cheminements piétons en bordure des routes ▪ Insuffisance des effets de porte	▪ Aménagement d'un tracé de délestage au sud de la ville de Rochefort ▪ Mise en place de deux parkings destinés à contenir les véhicules et cars touristiques ▪ Développement de services de mobilité spécialisés (PMR) ▪ Amélioration de la desserte des sites touristiques	▪

B.13.10 ANNEXES

C. ENQUETE CONCERNANT LA SITUATION DE DROIT

C.1. PLAN DE SECTEUR

C.1.1 DEFINITION

Le plan de secteur est défini aux articles 22 et 23 du CWATUP :

« Art. 22. Le plan de secteur s'inspire des indications et orientations contenues dans le schéma de développement de l'espace régional.

Art. 23. Le plan de secteur comporte :

- 1° la détermination des différentes affectations du territoire ;*
- 2° le tracé existant et projeté ou le périmètre de réservation qui en tient lieu du réseau des principales infrastructures de communication et de transport de fluides et d'énergie ;*
- 3° les périmètres de protection de réseaux souterrains de transport de fluides et d'énergie où seuls peuvent être autorisés les actes et travaux d'utilité publique ou qui se rapportent à ces réseaux ; le Gouvernement peut fixer les caractéristiques de ces périmètres et les conditions auxquelles les actes et travaux doivent satisfaire*

Le plan peut notamment comporter :

- 1° les périmètres où une protection particulière se justifie pour les raisons énoncées à l'article 40 ;*
- 2° des prescriptions supplémentaires d'ordre urbanistique ou planologique qui peuvent être fondées, notamment, sur les éléments suivants :*
 - a. une étude de synthèse des contraintes et des potentialités ;*
 - b. la définition des objectifs généraux de mise en oeuvre de la zone ;*
 - c. la définition des options d'aménagement pour chacun des aspects suivants :*
 - l'intégration à l'environnement et à ses caractéristiques humaines ;*
 - la mobilité des biens et des personnes ;*
 - les équipements et les réseaux techniques, notamment en regard de la géologie, l'hydrogéologie et l'orohydrologie ;*
 - l'urbanisme et l'architecture ;*
 - le paysage ;*
 - d. des mesures relatives à la promotion des énergies renouvelables et le programme éventuel d'occupation progressive de la zone ;*
- 3° d'autres mesures d'aménagement ».*

C.1.2 HISTORIQUE DU PLAN DE SECTEUR SUR L'ENTITE DE ROCHEFORT

L'entité de Rochefort s'étend sur deux plans de secteur : Le plan de secteur de Dinant - Ciney - Rochefort pour 97% du territoire communal et le plan de secteur de Marche-en-Famenne pour l'ancienne commune d'Humain (3% du territoire communal).

L'avant-projet de plan de secteur de Dinant - Ciney - Rochefort a été approuvé de 1969 et le plan définitif a été approuvé le 22 janvier 1979.

Ce plan de secteur a été modifié sur Rochefort :

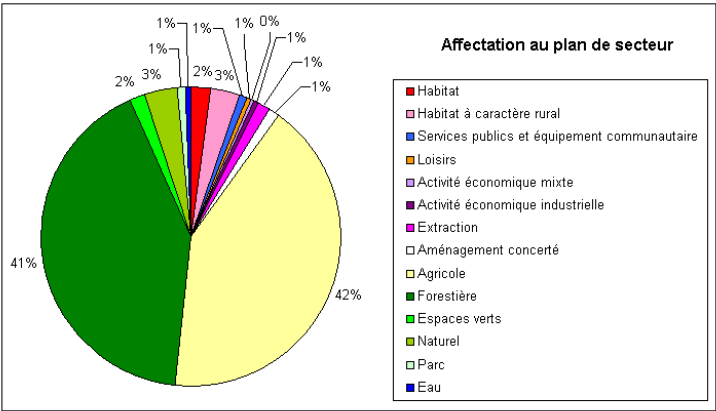
- par l'arrêté 02.02.1995 : Rochefort - Inscription d'une zone d'extraction pour la carrière Lhoist - Inscription d'une zone de servitude pour la station d'Humain
- par l'arrêté du 23.05.1996 : Rochefort (Bois de Bertogne) - Inscription d'une zone de services, d'une zone artisanale et d'une zone industrielle et suppression d'une partie du tracé de la dorsale famennoise

C.1.3 ZONAGE DU PLAN DE SECTEUR

Le zonage du plan de secteur de Rochefort est le suivant :

Affectation	Surface (ha)	%
Habitat	368	2,2%
Habitat à caractère rural	504	3,0%
Services publics et équipement communautaire	123	0,7%
Loisirs	115	0,7%
Activité économique mixte	23	0,1%
Activité économique industrielle	106	0,6%
Extraction	247	1,5%
Aménagement concerté	157	0,9%
Agricole	6.965	41,8%
Forestière	6.903	41,5%
Espaces verts	311	1,9%
Naturel	569	3,4%
Parc	160	1,0%
Eau	93	0,6%
TOTAL	16644	100,0%

Au plan de secteur, le territoire de la commune de Rochefort est couvert à 90 % (1500 ha) par des zones non destinées à l'urbanisation. Seulement 10 % de la superficie est dit « urbanisable », principalement en zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural.



C.2. PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT

La situation juridique de l'entité de Rochefort est assez complexe en ce qui concerne les plans particuliers d'aménagement. en effet, beaucoup de plans ont subi diverses modifications qui se recouvrent selon des périmètres différents.

Les PPA les plus importants dans la gestion du territoire communale sont actuellement :

- le PPA n° 1 dit du nouveau découpage du 03/12/1986
- le PPA n° 4 dit du nouveau découpage du 29/12/1980
- le PCA n° 6 dit de Préhir du 07/07/2000
- les feuilles dites de Lorette et du Centre du PPA n°4 dit du territoire Urbain du 09/09/1949.

C.2.1 ANCIENNE COMMUNE DE ROCHEFORT :

PPA n°1c dit du carrefour du Centre

A.R. du 30-12-1947 (dessin n°93b)

Ce plan concerne l'aménagement du carrefour situé au centre ville de Rochefort. Il est constitué par la rue Jacquet, la rue de France, l'Avenue de la Gare, la rue de Behogne et la route de Jemelle.

Seules les plantations ne sont pas réalisées.

PPA n°1 feuille 1b (nouveau découpage)

A.M. du 03-12-1986

Modificatif du PPA n°4 du 09/09/1949 et du PPA n°7 du 10/01/1951

Couvre la partie Nord du centre ville de Rochefort à l'exception des zones couvertes par le PPA n°1bis du 02/03/2000, le PPA n° 1 du 26/10/1994 et le PPA n°6 du 07/07/2000.

Particularités par rapport au Plan de Secteur :

- zones de services publics et d'équipements communautaires
- zone d'activité économique industrielle partiellement modifiée par le PPA du 02-03-2000
- zone de parc mise en zone d'espaces verts publics selon le PPA
- zone de loisir repris en zone de camping sur le PPA
- zone agricole

PPA1 b2 :

A.M. du 26-10-1994

PPA n°1 bis

A.M. du 02-03-2000

Modificatif du PPA n°1b du 03/12/1986

Ce plan confère une destination nouvelle au site des établissements Dubois-Dawance, désaffectés et classés comme tels par A.M. du 10-11-1995. Une partie de la zone industrielle au plan de secteur est réaffecté en zone d'habitat résidentiel.

PPA n°2 dit des Sports

A.R. du 09-09-1949

Le PPA n°1, feuille 1b du 03/12/1986 abroge la quasi-totalité de ce PPA n°2. Le PPA n°7a du 10/01/1951 modifie quant à lui, une portion de la partie inférieure non abrogée par le PPA n°1, feuille 1b.

La zone toujours en vigueur est affectée en zone arrière selon PPA concerné ; cependant, elle est située en zone d'habitat au plan de secteur. La surface de la zone potentielle est de +/- 350m sur 25m.

PPA n°3 dit de la Sauvenière

A.R. 10-01-1951

Ce plan particulier couvrant une partie du centre ville de Rochefort est totalement abrogé par le PPA n°1, feuille 1b du 03/12/1986.

PPA n°4 dit du territoire Urbain, en 5 feuilles :

A.R. du 09-09-1949

Ce PPA couvre tout le territoire de la ville de Rochefort à l'aide de cinq planches.

Briqueterie	Préhir
Montrival	Centre
	Lorette

feuille dite de Briqueterie (dessin n°118)

Ce plan est a été modifié par le PPA n°4 du 13/11/1953, le PPA n°7 du 10/01/1951.

Potentialités :

La partie en vigueur est affectée dans sa quasi-totalité en zone arrière selon le plan particulier. D'après le plan de secteur, la partie supérieure est en zone agricole et la partie inférieure est en zone d'habitat.

feuille dite de Préhir

Ce plan a fait l'objet de multiple modification. Le PPA n°6 du 07/07/2000, le PPA n°1 du 3/12/1986, le PPA n° 4 du 18/04/1973 et le PPA n°7 du 10/01/1951 annihilent une grande portion de ce plan. Seules deux zones déjà urbanisées sont toujours concernées. L'une de ces zones a fait l'objet de deux permis de lotir.

feuille dite de Montrival

Il est abrogé quasi dans sa totalité par le PPA n°4 du 29/12/1980 et le PPA n°7 du 10/01/1951. Reste en vigueur une toute petite partie positionnée au nord du plan.

feuille dite du Centre

Le PPA n°1 du 3/12/1986, le PPA n°1bis du 02/03/2000 et le PPA n°6 du 07/07/2000 annulent la partie supérieure. Quant à la partie inférieure du plan, elle est ponctuellement modifiée par le PPA n°7a dit du 10/01/1951.

feuille dite de Lorette

Partiellement modifié par le PPA n°7 du 10/01/1951, le PPA n° 4 du 24/05/1960 et le PPA n°8 dit de Allée de Lorette.

PPA n° 4 b feuille dite de Briqueterie, modificatif partiel

A.R. du 13-11-1953 (dessin n°147)

Concerne la mise en place de deux zones à bâtir de part et d'autre de la route de Dinant.

PPA n°4 c feuille dite de Briqueterie, modificatif partiel

Arrêté Royal du 18-04-1973

Modifie le PPA n°4 du 9/09/1949 par l'élargissement de la zone à construire prévue le long de la route de Dinant, la mise en place d'une zone de construction annexe et le traitement des angles de rue de cette route avec la rue du Tige.

PPA n°4 dit du nouveau découpage

A.R. du 29-12-1980

Couvre la partie Ouest de la commune et abroge une partie du PPA n° 4 du 09/09/1949.

Particularités par rapport au Plan de Secteur :

- ZACC
- zone d'espace vert
- zone forestière
- voies navigables et plans d'eau (zone occupée par des équipements communautaires)

Potentialités :

La ZACC comprise dans le PPA est affectée en zone agricole selon le PPA

quelques terrains situés en zone d'habitat au PS ne sont pas encore urbanisés

Le PPA agrandit le périmètre naturel du plan de secteur par une zone de parc privé

PPA n°5 dit du territoire Rural :

A.R. du 09-09-1949 (dessin n°126)

Couvre l'ensemble du territoire rural de l'ancienne commune de Rochefort tel qu'il existait avant les fusions de communes.

Ce PPA est assez restrictif car il met en place des zones à protection nuancée et renforcée qui interdit ou limite les constructions ; de plus il affecte une partie non négligeable en zone boisée et en zone agricole limitant le type de construction.

Selon le plan de secteur, six ZACC sont comprises partiellement ou totalement dans ce plan. Trois ZACC sont situées en des zones agricoles selon le PPA. Deux ZACC sont situées en zones de parc privé dont l'une a déjà été modifiée par le PPA n° 6 du 07/07/2000.

PPA n°5 dit du territoire Rural, modificatif partiel :

A.R. du 08-05-1973

Concerne le zoning industriel situé au nord de Rochefort

PCA n°6 dit de Préhir, modificatif

A.M. du 07/07/2000

Couvre la partie nord de la commune. Il abroge presque dans sa globalité le PPA n°4, feuille de Préhir.

Particularités par rapport au Plan de Secteur :

- dérogatoire vis-à-vis de la ZACC qui est mise en œuvre
- Extension de la zone de parc privé et d'espace vert

PPA n°7 dit du centre modifié en 5 feuilles

A.R. du 10-01-1951

C'est un modificatif partiel des PPA n°2,3,4 approuvés par A.R. du 09/09/1949

feuille dite de Briqueterie : (dessin n°142)

feuille dite de Montrival : (dessin n°143)

feuille dite de Préhir : (dessin n°144)

feuille dite du Centre : (dessin n°145)

feuille dite de Lorette : (dessin n°146)

PPA n° 7 b modificatif partiel du PPA n°4 et du PPA n°7 de la feuille dite de Lorette

A.R. du 24-05-1960

Concerne la création d'une zone à bâtir le long de l'Avenue de la Lorette

PPA n°8 dit de l'Allée de Lorette

A.R. du 11-12-1950 (feuille n°160)

Modificatif partiel du PPA n°4 du 09/09/1949

PCA 1b dit « Camping »

A.M. 27/04/2004

C.2.2 AVE-ET-AUFFE :

PPA n°1 dit des limites

Arrêt du 24-08-1987

Ce plan est destiné à autoriser la « Carrière des limites » de Ave-et-Auffe à étendre son exploitation.

C.2.3 MONT-GAUTHIER

Ce PCA dérogatoire du 09-07-2004 vise le développement résidentiel de Mont-Gauthier à l'entrée est du village. La dérogation porte sur l'inscription de terrains destinés à l'urbanisation en zone agricole.

C.2.4 HAN-SUR-LESSE

Ce PCA dérogatoire vise à orienter les extensions de Han-sur-Lesse.

C.2.5 LESSIVE

Ce PCA du 01-07-2004 vise à permettre une activité économique en synergie avec la station de radio-communication.

C.2.6 JEMELLE

Le PCA « camping de Jemelle » du 27-04-2004 concerne l'occupation du sol des zones de loisirs et du camping de Jemelle.

C.3. LOTISSEMENTS

L'ensemble des lotissements est repris sur la cartographie de la situation de droit.

Ils s'étendent principalement autour de Rochefort, en particulier entre Hamerenne et Rochefort.

Les opérations de lotissements sont généralement de taille moyenne et se sont étalées sur les quarante dernières années avec une croissance plus forte entre 1965 et 1975.

C.4. PATRIMOINE

C.4.1 SITES ET MONUMENTS CLASSES

La liste des sites et monuments classés sur la commune de Rochefort est la suivante :

Entité	Date de classement	Description du bien classé (M : monument / S : site)
Auffe	13/01/1977	Chapelle Saint-Lambert (M), deux tilleuls et alentours (S)
Ave	14/01/1977	Église Saint-Michel et mur du cimetière (M), cimetière, tilleuls et place (S)
Briquemont	10/05/1982	Chapelle Saint-Nicolas, dite Reine Astrid (M) et alentours (S)
Eprave	12/02/1981	Fortification antique du "Tienne de la Roche"(S)
Forzée	17/04/1985	Point de vue (S)
Génimont	07/03/1980	Chapelle Notre-Dame et alentours (S)
Génimont	10/07/1980	Ferme de Génimont, dite "Carillot" (façades et toitures), rue du Jardinia, n° 13 (M) et alentours (S)
Hamerenne	18/06/1946	Chapelle Saint-Remy (M)
Hamerenne	29/03/1976	Chêne (S)
Hamerenne	23/11/1976	Site de la "Laide Fosse" (S)

Han-sur-Lesse	27/04/1982	Allée de marronniers devant la sortie des grottes (S)
Han-sur-Lesse	26/05/1982	Anticlinal et terrains communaux de part et d'autre de la "Cluse du Ry d'Ave" (S)
Han-sur-Lesse	01/07/1982	Site du "Belvédère" ou "Rochers de Serin" (S)
Jamblinne	10/03/1948	Chapelle Saint-Barthélemy (M)
Jemelle	11/01/1983	Vestiges d'une forteresse dite "Vieux Château" (S)
Jemelle	30/09/1981	Vestiges de la villa romaine dite "de Malagne" ou "Neufchâteau" et tertres de pierraille appelés marchets, situés près de la villa (S) (+ Rochefort)
Lavaux-Sainte-Anne	01/02/1937	Château de Lavaux et ferme attenante (M), dans le site classé du pont voisin
Lavaux-Sainte-Anne	29/01/1988	Pont de pierre sur la Wimbe (M) et alentours du château et de la ferme (S)
Lessive	15/06/1992	Ancien moulin de Lessive (façades, toiture, machinerie, parties maçonnées du bief (M) et plaine alluviale de la Lesse, depuis le barrage en amont jusqu'à l'île en aval et certaines parties de voiries (S)
Rochefort	02/12/1959	Chapelle de Lorette, calvaire et Saint-Sépulcre (M), allée bordée de 49 tilleuls et alentours (S)
Rochefort	18/07/1966	Ruines du château : tours, remparts et enceintes (M); jardins et château moderne avec annexes (S)
Rochefort	04/11/1976	Maison (façades, toitures, grilles devant la maison), rue de Behogne, n° 46 (M), trottoirs et pavement de la chaussée (S)
Rochefort	16/10/1975	Square François Crépin (S)
Rochefort	16/10/1975	Maison dite "Jacquet", rue Jacquet, n° 76 (M)
Rochefort	18/12/1984	Maison (façade du rez-de-chaussée et du premier étage), rue Jacquet, n° 77 (M)
Rochefort	20/12/1979	Maison (façades et toitures), rue Jacquet, n° 96 (M)
Rochefort	04/11/1976	Maison (façades, pignons et toitures), rue Jacquet, n° 99 (M)
Rochefort	04/11/1976	Tour des anciens remparts, place Lafayette, derrière le n° 99 de la rue Jacquet (M)
Rochefort	16/10/1975	Maison (façades et toitures), rue des Tanneries, n° 6 (M)

Rochefort	08/04/1949	Parc de l'ancien hôtel des Roches (S)
Rochefort	30/09/1981	Vestiges de la villa romaine dite "de Malagne" ou "Neufchâteau" et tertres de pierraille appelés marchets, situés près de la villa (S) (+ Jemelle)
Rochefort	16/10/1975	Carrière de marbre Saint-Remy (S)
Rochefort	10/05/1982	Grotte du "Trou Maulin" et colline dite de "Beauregard" (S)

C.4.2 LE REGLEMENT GENERAL SUR LES ZONES PROTEGEES EN MATIERE D'URBANISME (RGB/ZPU)

A l'origine, les périmètres des zones protégées en matière d'urbanisme concernaient les seuls centres anciens de la commune. Aujourd'hui, la délimitation d'un périmètre est non seulement d'ordre patrimonial mais surtout d'ordre urbanistique et par là même déborde du cadre restreint du centre ancien.

Ce règlement régional d'urbanisme vise à définir les modalités à suivre en matière de largeur de rues, d'harmonie de façades avec la zone à sauvegarder (hauteur, largeur, matériaux, pignon), de conformité des toitures aux constructions traditionnelles locales (pente, matériaux), de zones de cours et jardins, de traitement de sol des rues, places, ruelles et impasses, de rez-de-chaussée commerciaux, etc. Il s'applique en l'absence de PCA.

Le périmètre de Rochefort a fait l'objet d'un arrêté ministériel le 28/07/1986 après délibération du Conseil communal. Il est un outil réglementaire, les articles 393 à 405 du CWATUP s'y applique pour autant qu'il n'y ait pas de PCA en vigueur.

Le périmètre de la zone protégée en matière d'urbanisme pour Rochefort est délimité comme suit :

« Tout le quartier compris entre la boucle de la Lhomme et le chemin de fer; avenue de Forest depuis la gare, tourner à droite dans la rue du square Crépin, rue Neuve, rue d'Eprave, prendre le chemin à gauche qui cerne l'ancien château, jusqu'à la rue du Rond Point entre les n° 4 et 6, place Lafayette, rue Jacquet, avenue de Lorette, rue Beauregard rejoindre la Lhomme par le cul de sac de la rue Beauregard ».

C.4.3 REGLEMENT GENERAL SUR LES BATISSES EN SITE RURAL (CWATUP ART. 417 A 430)

Depuis de nombreuses années, les responsables régionaux et communaux sont confrontés à la multiplication de projets peu respectueux de l'environnement bâti et des valeurs urbanistiques de nombreux villages. Face à cette situation, le Gouvernement a décidé, par arrêté du 10 juillet 1985, d'édicter quelques règles urbanistiques spécifiques à certains villages wallons pour autant que ceux-ci constituent encore un patrimoine original et cohérent. Ces règles visent à fixer un seuil de qualité architecturale sous lequel il n'est plus tolérable d'admettre des projets de transformation, d'agrandissement, de construction ou de reconstruction dans les périmètres à bâtir de ces villages.

Le mécanisme du règlement général sur les bâtisses en site rural repose sur des règles générales applicables aux villages concernés où qu'ils se trouvent en Wallonie ainsi que des règles particulières à chacune des huit régions agro-géographiques qui la composent (Plateau limoneux hennuyer, Plateau limoneux brabançon, Hesbaye, Pays de Herve, Condroz, **Fagne - Famenne**, Ardenne, Lorraine belge).

Ces règles sont déduites de l'observation de la structure urbanistique des villages ; elles se concentrent pour l'essentiel sur l'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture.

Seul le village de Lavaux-Sainte-Anne est concerné par ce règlement.

C.5. PATRIMOINE NATUREL

C.5.1 ZONE NATURA 2000

Mené à l'échelle européenne selon des normes propres à chaque état de l'Union, le programme Natura 2000 s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent et leur permettent de se développer harmonieusement. Des zones ont donc été désignées selon des critères précis et feront l'objet de soins particulièrement attentifs.

Dans le cas où une restauration du site s'impose, des fonds seront débloqués à cet effet. Et si cette restauration devait imposer une modification de l'activité humaine qui s'y déroule, des mesures compensatoires pourront être envisagées.

Les zones natura 2000 à Rochefort s'étendent sur 7.398 ha, soit 44,4 % du territoire communal.

Les sites sont les suivants :

- BE35025 – La Famenne entre Eprave et Havrenne (2515,54 ha.)
- BE35038 – Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly (1715,21 ha.)
- BE35037 – Vallée de la Wimbe (1561,62 ha.)
- BE35024 – Vallées des Ruisseaux de Fenffe et du Vachau (1379,38 ha.)
- BE35023 – Vallée de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Houyet (82,92 ha.)
- BE35022 – Bassin de l'Iwène (77,88 ha.)
- BE34028 – Vallée de la Lomme de Grupont à Rochefort (65,64 ha.)
- BE35036 – Vallée du Diran (0,07 ha.)

On retrouvera sur le site de la DGRNE (<http://natura2000.wallonie.be/home.html>) les principaux objectifs de gestion et les raisons de classement.

C.5.2 RESERVES NATURELLES

La richesse écologique du territoire rochefortois est également reconnue par la reconnaissance de sites très protégés : Les réserves naturelles.

Réserve naturelle domaniale

Ces sites disposent ainsi d'un statut de protection particulièrement fort permettant de préserver à long terme leur haut intérêt biologique

À Rochefort : Réserve naturelle domaniale de Lesse et Lomme : 45 ha sur Rochefort

Réserves naturelles agréées

Les sites agréés peuvent bénéficier a posteriori d'un subside de la Région wallonne. Dans les limites des crédits budgétaires alloués par le parlement wallon, un maximum de 50% des coûts d'achat de la réserve peut être alloué.

À Rochefort : Réserve naturelle agréé de Cobri et Rond Tienne : 13,1 ha dont 4,8 agréés

Réserves forestières

La réserve forestière est une forêt ou partie de celle-ci protégée dans le but de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes et d'y assurer l'intégrité du milieu.

À Rochefort : Réserve forestière « Les Gaudrées » : 29,4 ha

Réserves naturelles privées

Ces réserves naturelles sont gérées par des organismes privés (RNOB, Ardennes et Lesse).

À Rochefort :

- Réserve naturelle de l'Abbaye de Saint-Remy : 19,8 ha
- Parc de Lesse et Lomme : 919,1 ha
- Coin de Suzin : 5,8 ha
- Basse Wimbe : 28,0 ha
- Behotte : 23,6 ha

Au total, on compte donc plus de 1.083 ha de réserves naturelles, soit 6,5% du territoire communal.

C.5.3 ARBRE ET HAIES REMARQUABLES

La liste des arbres et haies remarquables est fournie en annexe.

C.6. REMEMBREMENT LEGAL DE BIENS RURAUX

Le territoire communal a connu deux remembrements :

- Autour du village de Lavaux-Ste-Anne
- A l'est du village de Belvaux

C.7. RENOVATION URBAINE

Le centre de Jemelle a fait l'objet d'un rapport préalable de rénovation urbaine. Ce dossier est actuellement examiné par la région wallonne.

Les actions prévues par cette rénovation sont synthétisées dans un schéma directeur qui repose sur deux principes généraux :

- la recherche d'équilibre entre le caractère résidentiel du quartier, son rôle économique et son rôle ferroviaire,
- la revalorisation de l'image du quartier et de son histoire.

Ces principes conduisent à la différenciation de deux axes principaux d'intervention :

Un axe ouest/est (avenue de Ninove) sur lequel s'articulent les fonctions commerciales, résidentielles et scolaires. La stratégie d'intervention vise la rénovation ponctuelle d'éléments dégradés dans l'avenue de Ninove et s'attache à la mise en valeur de l'espace public. Cette stratégie permet de créer une dynamique de rénovation par l'exemple et par la valorisation de l'environnement urbain. Elle met également en valeur des repères urbains (ancienne maison communale, rochers, escaliers) afin d'accentuer les caractéristiques locales et de recréer un sentiment d'appartenance.

Un axe nord/sud (rue des Marchandises, place des Déportés et chemin des Billes) qui facilite l'accès à la zone d'activité économique et qui remplit également des fonctions résidentielles et récréatives. Les actions de rénovation sur cet axe portent principalement sur un programme de logement visant le réaménagement de la pointe de l'îlot des ateliers, un programme de sport/loisir portant sur la rénovation des anciens ateliers de locomotives et enfin des aménagements de voiries et d'espaces verts. En créant cet axe nouveau, la rénovation permet d'avoir des incidences positives directes et indirectes pour tout le haut de Jemelle.

Les sept projets de rénovation urbaine proposent un ensemble cohérent d'interventions.

C.8. PROPRIETE PUBLIQUE

Une carte des propriétés publiques a été réalisée sur base de la matrice cadastrale.

On constate que :

D. ANALYSE SYNTHETIQUE DES ZACC

D.1. CONTEXTE LEGAL

Entre la désignation de PLANECO pour la réalisation du SSC et du Programme de mise en oeuvre des Zones d'Aménagement Différé (ZAD) le Gouvernement wallon a approuvé un décret-programme de relance économique et de simplification administrative qui a modifié le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Une des modifications concerne les affectations du plan de secteur et plus particulièrement les zones d'aménagement différé. Le texte adopté abroge les ZAD et les remplace par des Zones d'Aménagements Communal Concertées. Leur définition est donnée à l'article 33 du CWATUP :

« Art. 33. §1^{er}. L'affectation de la zone d'aménagement communal concerté est déterminée en fonction de la localisation, du voisinage, de la proximité de zones d'initiatives privilégiées visées à l'article 174 et de noyaux d'habitat visés au Code du logement, de la performance des réseaux de communication et de distribution, des coûts induits par l'urbanisation à court, à moyen et à long terme, ainsi que des besoins de la commune et de l'affectation donnée à tout ou partie de toute zone d'aménagement communal concerté située sur le territoire communal concerné et sur les territoires communaux limitrophes si elle existe.

§ 2. Lorsque la mise en oeuvre d'une zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté porte sur une ou plusieurs affectations visées à l'article 25, alinéa 2, elle est subordonnée à l'adoption par le conseil communal d'un rapport urbanistique et environnemental qui contient :

- les options d'aménagement relatives aux infrastructures et aux réseaux techniques, au paysage, à l'urbanisme, à l'architecture et aux espaces verts ;*
- l'évaluation des effets probables de la mise en oeuvre de la zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté sur l'environnement, y compris la diversité biologique, l'homme et ses activités, la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, le patrimoine culturel ainsi que l'interaction entre ces divers facteurs, l'examen des mesures à mettre en oeuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs, la présentation des alternatives possibles et de leur justification ainsi que les mesures envisagées pour assurer le suivi de la mise en oeuvre du rapport urbanistique et environnemental ;*
- un résumé non technique des informations visées ci-dessus.*

Le rapport urbanistique et environnemental peut être fondé notamment sur les renseignements utiles obtenus lors d'autres évaluations environnementales effectuées précédemment.

Le rapport urbanistique et environnemental est un document d'orientation qui exprime les options d'aménagement et de développement durable pour tout ou partie de zone d'aménagement communal concerté.

Le Gouvernement peut préciser le contenu du rapport urbanistique et environnemental.

§ 3. Le collège des bourgmestre et échevins soumet le rapport urbanistique et environnemental à enquête publique conformément à l'article 4 et à l'avis de la commission communale ou, à défaut, de la commission régionale, du conseil wallon de l'environnement pour le développement durable et des personnes et instances qu'il juge nécessaire de consulter.

§ 4. Le conseil communal adopte le rapport urbanistique et environnemental, accompagné d'une déclaration environnementale résumant la manière dont les considérations environnementales ont été intégrées dans le rapport, les avis, réclamations et observations émis en application du paragraphe 3 ont été pris en considération.

Le conseil communal envoie le rapport, accompagné du dossier, au fonctionnaire délégué. Dans les trente jours suivant la réception du rapport, le fonctionnaire délégué le transmet au Gouvernement. Le Gouvernement vérifie la conformité du rapport urbanistique et environnemental aux dispositions visées aux paragraphes 1^{er} et 2. Le cas échéant, le Gouvernement peut annuler la décision du conseil communal par arrêté motivé envoyé dans les trente jours de la réception du dossier par le fonctionnaire délégué. Passé ce délai, le rapport urbanistique et environnemental est réputé approuvé.

Le public est admis à prendre connaissance à la maison communale du rapport urbanistique et environnemental, ainsi que de la déclaration environnementale. Il en est informé suivant les modes visés à l'article 112 de la nouvelle loi communale.

Le rapport et la déclaration environnementale sont transmis à la commission communale ou, à défaut, à la commission régionale, au conseil wallon de l'environnement pour le développement durable et aux personnes et instances consultées.

§ 5. Les articles 110 à 112 sont applicables à toute zone ou partie de zone d'aménagement communal concerté mise en œuvre conformément aux paragraphes 2, 3 et 4, dont la mise en œuvre n'a pas encore été déterminée en application des mêmes paragraphes ou lorsque la zone d'aménagement communal concerté porte sur une ou plusieurs affectations visées à l'article 25, alinéa 3.

§ 6. Le collège des bourgmestre et échevins dépose périodiquement auprès du conseil communal un rapport sur le suivi des incidences notables sur l'environnement de la mise en œuvre des zones ou parties de zones d'aménagement communal concerté.

Le public en est informé suivant les modes visés à l'article 112 de la nouvelle loi communale.

§ 7. Les dispositions relatives à l'élaboration du rapport urbanistique et environnemental sont applicables à sa révision – Décret-programme du 3 février 2005, art. 54) ».

Le programme de mise en œuvre des ZAD est supprimé et remplacé par un rapport urbanistique et environnemental sur la zone ou partie de zone concernée. Le document est de portée communale.

D.2. ANALYSE DES ZACC

D.2.1 REMARQUES GENERALES

En ce qui concerne le plan de secteur de Rochefort, on constate qu'il contient 11 zones d'aménagement communal concerté réparties principalement autour de Rochefort (6) et Jemelle (1) et dans le sud de la Commune (4). Les villages du nord n'ont aucune ZACC au plan de secteur. La surface totale des ZACC est de 157,2 ha dont 20 à 25% sont actuellement urbanisé.

On constate que beaucoup d'entre elles ont connu une urbanisation ou sont en cours d'urbanisation. Elles ne constituent donc pas des terrains complètement vierges.

D.2.2 ANALYSE ET COMMENTAIRES DES ZACC

N°	Nom	Localisation	Surface	Tx urb.	Situation de fait	Situation de droit	Commentaires
1.	Rochefort - Préire	Nord de la ville de Rochefort	27,1 ha	5 à 10%	Prairie / chantier en cours	PPAS PL	La zone est principalement destinée à accueillir des habitations unifamiliales
2.	Rochefort - Trou Maulin	Entrée est de la ville de Rochefort	8,2 ha	0 %	Prairie / Bosquets Zone inondable	Schéma directeur Zone natura 2000	Cette zone présente des fortes contraintes à l'urbanisation. Un déclassement est à envisager.
3.	Rochefort - Beauregard	Sud de la ville de Rochefort	7,0 ha	45 à 50%	Lotissement résidentiel et cultures	Permis de lotir délivré et mis en oeuvre	L'espace résiduel se situe en continuité du lotissement. Sa mise en oeuvre comme espace résidentiel est évidente.
4.	Rochefort - Prairie du Biran	Ouest de Rochefort	15,8 ha	0 à 5%	Prairies et exploitations agricoles	PPA n°4 PCA rural	Actuellement la zone est convertie partiellement à l'agriculture via PCA. Dans la perspective du tracé de délestage de Rochefort, des objectifs particuliers devront être adoptés pour cette zone.
5.	Rochefort - Champ de Fayi	Ouest de la ville de Rochefort	13,2 ha	30 à 35%	Prairies et habitat	Partiellement couvert par un Permis de lotir PCA rural	L'aménagement de la zone est à envisager en tenant compte du projet de tracé de délestage et devrait passer par un PCA.
6.	Rochefort - ouest	Nord-ouest de Rochefort	13,9 ha	0%	Prairies	PCA rural	Cette zone de transition entre la ZAEI et un quartier résidentiel doit faire l'objet d'un choix communal : - logements - activités économiques - zones mixtes - ...

7.	Jemelle - Aux Chavées	Plateau au-dessus du noyau urbain de Jemelle (sud-ouest)	26,1 ha	35 à 40%	Prairies, lotissement résidentiel	PCA rural Permis de lotir délivré sur 2/5 de la zone	Cette zone constitue le dernier développement de Jemelle. La poursuite du lotissement de la zone est à envisager à moyen terme afin d'accompagner la rénovation urbaine de Jemelle. L'affectation de cet espace peut être multiple (logements, espaces verts, tourisme,...)
8.	Villers-sur-Lesse - Louette	Ouest de Villers-sur-Lesse	12,5 ha	20 à 30%	Partiellement bâti, prairies	Permis de lotir délivré sur une partie	La mise en oeuvre de la zone doit se faire par une réflexion globale sur l'ensemble du village de Villers. En plus du logement, des fonctions complémentaires sont envisageables pour que le village joue un rôle polarisateur plus fort.
9.	Lessive - Au Dovère	Entre le centre rural ancien et les développements résidentiels	10,3 ha	0%	Prairie humide de grande qualité paysagère		La mise en oeuvre de cette zone doit tenir compte des qualités patrimoniales du centre de Lessive. Son développement devrait se faire dans le respect des qualités paysagères locales.
10.	Han-sur-Lesse	Ouest du noyau	14,1 ha	0 à 5%	Prairie, Football	PCA Permis de lotir en cours Partiellement en zone natura 2000	L'intégration paysagère de ma mise en oeuvre est importante.
11.	Lavaux-Ste-Anne - Biu	Sud-ouest de Lavaux	8,9 ha	0 à 5%	Principalement des prairies, logements	RGBSR Remembrement rural	Seule zone d'extension de Lavaux, sa position est urbanistiquement très faible. Une réflexion peut-être menée en relation avec le patrimoine local pour une utilisation intégrée.

E. COMPTE-RENDU DES ATELIERS DE REFLEXIONS

F. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
HIERARCHIE	Le territoire communal présente un centre urbain dense : Ville de Rochefort	Les villes de Ciney au nord et de Marche-en-Famenne à l'ouest ne permettent pas d'envisager d'atteindre un niveau hiérarchique équivalent	- Proximité de villes bien équipées - Rayonnement vers le sud	Perte de rayonnement de la ville au profit de Marche, Ciney et Beauraing
SDER	- Statut de pôle d'appui permettant la justification de projet - Statut de point d'appui touristique permettant la justification de projet		- Proximité du pôle de Marche-en-Famenne - Localisation sur l'eurocorridor	
GEOLOGIE	- Gisements exploitable et exploité (emplois) - Bonne localisation de la Carrière des limites - Phénomènes géologiques spectaculaires (intérêt touristique) - Phénomènes karstiques remarquables (intérêt scientifique)	- Exploitation sources de nuisances (poussières, charroi) - Exploitation non renouvelable - Conflit d'usage ou compatibilité délicate pour les zones d'extraction au nord d'Ave-et-Auffe, au nord de Jemelle	- Réhabilitation des zones d'extraction en zone d'espace vert, ou vocation touristique,... - Opportunité particulière pour la zone des limites, la proximité de la E411 et ZAEM - Valorisation de la pierre dans les constructions locales - Utilisation de la thématique pierre pour développer des attractions touristiques (développement du musée du rail et de la pierre)	- À longs termes, épuisement du gisement - Détérioration ou manque de mise en valeur des phénomènes géologiques spectaculaires - Détérioration ou manque de gestion des phénomènes karstiques - Surexploitation des attractions touristiques naturelles

SOLS	▪ Aptitude à la prairie permettant cette occupation du sol ▪ Sols forestiers assez bons	▪ Sols fortement hétérogènes où la culture céréalière ne peut pas s'envisager sur de grande surface	▪ Mieux utiliser les connaissances scientifiques pour optimiser les productions forestières principalement	▪ Epuisement des sols par une gestion peu intégrée
RELIEF	▪ Les variations du relief ont généré des paysages diversifiés	▪ Le relief trop vallonné peut s'avérer un obstacle à la circulation cycliste	▪ Le relief local peut s'avérer intéressant dans le développement de certaines activités touristiques (sports aventures,...)	
EAU DE SURFACE	▪ cours d'eau d'excellente qualité globale ▪ parcours des cours d'eau attractifs d'un point de vue touristique ▪ relation existante entre certains noyau bâtis et les rivières ▪ qualité écologique des berges	▪ inondations fréquentes avec coupure de voirie ▪ concurrence entre le grand cormoran et les objectifs piscicoles des rivières ▪ égouttage imparfait localement	▪ éco-tourisme rivière ▪ programme de gestion natura 2000	▪ eutrophisation liée aux pratiques agricoles non raisonnées ▪ surpopulation touristique locale
EAU SOUTERRAINE	▪ ressources exploitées ▪ prescriptions du CWATUP (art. 40, 46, 136, 76)	▪ grande sensibilité environnementale des zones karstiques ▪ absence de réel statut de protection	▪ législation sur la protection des nappes phréatiques ou PCA spécifiques	▪ pollution accidentelle des zones karstiques
CLIMAT		▪ Périodes clémentes limitées durant la saison d'été		

MILIEU NATUREL	▪ Excellente qualité du milieu naturel ▪ Reconnaissance européenne de la qualité du milieu ▪ Espèces rares présentes ▪ Grand gibier bien présent ▪ Faune ichtyologique présente	▪ Manque d'organe de gestion communal (coordination - mise à jour des données,... « éco-conseiller ») ▪ Contraintes supplémentaires pour le monde agricole et manque de dialogue entre les parties concernées (projet Natura 2000 en cours)	▪ Utilisation de la qualité écologique comme moteur de développement ▪ Création d'un espace dédié à la nature (éco-musée, jardins didactiques, conférences de spécialistes,...)	▪ Utilisation peu rationnelle des milieux naturels ▪ Utilisation touristique trop intensive ▪ Exploitation forestière non raisonnée ▪ Pratiques agricoles intensives ▪ Incivisme
AGRICULTURE	▪ Exploitations importantes en activité ▪ Savoir-faire en production bovine ▪ SAU constante ▪ Exploitation au centre des villages	▪ Disparition des petites exploitations ▪ Difficulté globale du secteur ▪ Mauvaise intégration urbanistique d'extensions d'exploitation	▪ Valorisation de la biomasse ▪ PCDR en cours ▪ Diversification locale et reconversion pour une petite partie des exploitants ▪ Nouvelle PAC	▪ Contexte international peu favorable
SYLVICULTURE	▪ Grande surface boisée (40% du territoire) ▪ Domaines de chasse réputés ▪ Ressource économique (bois d'œuvre et bois de chauffe) ▪ Dynamique de gestion durable des forêts en cours	▪ Densité de gibier trop importante (régénération difficile)	▪ Accentuer la production de bois d'œuvre ▪ S'inscrire dans la dynamique de type « Val Bois - Penser forêt agir bois » ▪ Meilleur usage du bois dans les constructions (en particulier agricole)	

PAYSAGES	▪ Diversité ▪ Qualité d'ensemble ▪ Lisibilité et relief mouvementé ▪ Paysagère à forte identité locale ▪ Repères paysagers nombreux ▪ Actions de réaménagement des centres villageois en cours (Han-s-Lesse /Jemelle/...) ▪ Bonne représentation au plan de secteur	▪ Ressource peu exploitée tant du point de vue touristique que résidentielle ▪ Manque de connaissance et de conscience de la valeur du bien par la population ▪ Pas d'objectif spécifique ▪ Charte paysagère du projet Leader non signée ▪ Points de vues, peu ou mal, aménagés	▪ Touristes déjà attirés dans la commune ▪ Participe à l'image positive de la Commune	▪ développement résidentiel anarchique ▪ implantation agricole peu intégrée ▪ banalisation touristique (camping/surfréquentation/...) ▪ banalisation des espaces bâtis et des espaces publics
STRUCTURE DU BATI URBAIN : ROCHEFORT	▪ Centre ville existant et polarisant (effet de ville) ▪ Bonne implantation du noyau central de la ville et bonne exploitation du relief ▪ Nombreuses ouvertures paysagères ▪ Rives de la Lhomme sont bien aménagées à Rochefort ▪ Tache urbaine maîtrisée ▪ Bonne concentration des activités économiques ▪ Rue centrale concentre bien les fonctions principales ▪ Bonne intégration des logements sociaux	▪ Accumulation d'enseignes peu intégrées à la qualité d'ensemble de la ville de Rochefort ▪ Manque d'habitat collectif ▪ Localisation étonnante de certains équipements du centre ville (terrain de football,...) ▪ Carrefour du centre de Rochefort mal aménagé ▪ Lotissement mal positionné en plein centre ▪ Mauvaise liaison entre le parc des Roches et le centre ville ▪ Faiblesse de l'espace public	▪ Possibilité de repenser un habitat dense dans ces noyaux ▪ Parcours bucoliques le long de la Lhomme à exploiter ▪ Reconversion d'espace industriel à poursuivre ▪ Concentration d'éléments de grande qualité patrimoniale à Rochefort	▪ Perte d'attractivité du centre (ne répond plus à la demande) ▪ Banalisation de l'architecture

	Repère symbolique fort du Château comtal	en face des pompiers Banalisation de l'architecture récente (extension résidentielle)		
STRUCTURE DU BATI URBAIN : JEMELLE et HAN-s-LESSE	- Tache urbaine maîtrisée - Bonne concentration des activités économiques - Aménagements urbains récents de qualité	- Manque d'habitat collectif - Banalisation de l'architecture récente (extension résidentielle) - Perte générale d'attractivité (Jemelle) - Risque d'hyper-concentration d'attraction touristique	- Rénovation urbaine en cours à Jemelle - Possibilité de repenser un habitat dense dans ces noyaux - Reconversion d'espace industriel à poursuivre	Banalisation de l'architecture
STRUCTURE DU BATI RURAL	- Noyaux ruraux biens conservés : éléments remarquables dans le tissu villageois, petit patrimoine présent, identité forte des noyaux,... - Repères patrimoniaux de grande qualité - Aménagements urbains récents de qualité - Gabarits sont respectés et homogènes - Les villages plus concentrés proposent souvent un espace de vie publique, même s'il n'est pas bien aménagé	- Manque de hiérarchisation entre les villages et hameaux - Banalisation de l'architecture récente (manque de repères architecturaux) - Deux villages (Mont-Gauthier et Havrenne) sont peu polarisés par Rochefort - Les villages étirés ont des problèmes de centralité et ne propose pas de réels espaces publics	- Certains noyaux villageois permettent l'aménagement d'un espace public - Amplification de l'attractivité touristique grâce à la qualité des espaces ruraux - Possibilité de repenser un habitat dense	- Perte de lisibilité et de cohérence des tissus de certains villages - Banalisation de l'architecture - Différenciation des évolutions des noyaux - Perte d'activité agricole au sein des noyaux ruraux

COMPOSANTES SOCIO-ECONOMIQUES	▪ population en faible croissance ▪ commune attractive pour des ménages à relativement hauts revenus	▪ solde naturel en déclin ▪ dualisation de la croissance démographique et des niveaux de richesse (lotissements / centres urbains)	▪ réadapter l'offre commerciale et en services aux nouveaux arrivants ▪ adapter l'offre en logement à l'évolution de la taille des ménages	▪ structure d'âge moins équilibrée ▪ vieillissement de la population ▪ appauvrissement des centres urbains
TYPE DE LOGEMENT	▪ Le territoire communal a été capable de répondre largement aux demandes de maisons unifamiliales séparés	▪ Les centres urbains offrent peu de logements de type « appartements »	▪ La demande pour les appartements existe ▪ Renforcer les caractéristiques urbaines de certains noyaux	▪ Perte d'attractivité de la commune pour certaines catégories de population ▪ Manque de dynamisme des centres urbains
PRIX DU LOGEMENT	▪ Les prix des logements sont assez attractifs pour les navetteurs vers Namur			
POTENTIEL FONCIER	▪ Réserves encore nombreuses (44%)	▪ Peu d'extension possible pour les centres urbains ▪ Extension des noyaux villageois parfois peu adaptée urbanistiquement	▪ Possibilité de renforcer le rôle de Villers-sur-Lesse	▪ Consommation de l'espace trop rapide à cause d'une densité mal adaptée à la structure territoriale
ACTIVITES ECONOMIQUES - COMMERCE	▪ Noyaux commerciaux de proximité existants dans les centres urbains	▪ Population des centres urbains en décroissance	▪ Développement de l'offre commerciale en périphérie	▪ Perte d'attractivité des centres urbains

ACTIVITES ECONOMIQUES - ENTREPRISES / INDUSTRIES	▪ Espaces d'accueil bien équipés et suffisants ▪ Entreprises diversifiées ▪ Extraction encore en activité	▪ Peu ou pas de synergie avec la gare de Jemelle ▪ Potentiel de développement limité (Marche-en-Famenne est le pôle) ▪ Peu d'entreprises innovantes liées aux ressources locales ▪ Localisation non optimale par rapport aux axes N4 et E411	▪ Réaffectation de la zone d'extraction des limites (proximité autoroute) ▪ Spécialisé une partie du zoning pour accueillir des entreprises sur un thème particulier	
ACTIVITES ECONOMIQUES - TOURISME	▪ Grande qualité intrinsèque des attractions principales ▪ Dynamique existante et reconnue au niveau du public régional	▪ Coordination de l'offre (passage d'un site à l'autre) ▪ Signalisation peu homogène et de qualité moyenne ▪ Corrélation entre l'offre en hébergement et le potentiel d'hébergement ▪ Nord de la Commune quasiment inexploité	▪ Développement d'un tourisme spécialisé autour de la thématique « nature » et pouvant avoir un impact international ▪ Potentiel de tourisme culturel « haut de gamme »	
VOIES DE COMMUNICATION ET RESEAUX D'INFRASTRUC- TURES TECHNIQUES	▪ Présence d'un réseau de fibres optiques nouvellement instauré	▪ Nombreux points de rejets d'eaux usées en milieu naturel (fosses et rivières) ▪ Desserte de ces réseaux pas toujours optimale dans les différents villages		

MOBILITE	▪ Excellente accessibilité automobile (proximité E411, N4, etc.) ▪ Bonne accessibilité en train (ligne 162) ▪ Bonne fluidité en dehors des périodes touristiques	▪ Nombreuses zones accidentogènes et potentiellement dangereuses ▪ Mauvaise maîtrise des flux automobiles et poids-lourds dans le centre de Rochefort et de Han-sur-Lesse en période d'affluence ▪ Mauvaise desserte de bus ▪ Pas assez de liaisons train/bus avec les sites touristiques ▪ Manque de convivialité et d'espace pour les déplacements doux dans le centre de Rochefort et celui de Han-sur-Lesse ▪ Manque d'itinéraires cyclables et de cheminements piétons en bordure des routes ▪ Insuffisance des effets de porte	▪ Aménagement d'un tracé de délestage au sud de la ville de Rochefort ▪ Mise en place de deux parkings destinés à contenir les véhicules et cars touristiques ▪ Développement de services de mobilité spécialisés (PMR) ▪ Amélioration de la desserte des sites touristiques	
-----------------	--	--	---	--